



ORDRE DU JOUR
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 12 MARS 2024 – 19 h

AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
MARCH 12, 2024 – 7:00 P.M.

OUVERTURE / OPENING

Nous reconnaissons que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel du peuple Anishinaabek-Algonquin.

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
- 2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**
- 3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
- 4) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2024 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD FEBRUARY 6, 2024**
- 5) **DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**
 - a) Liste des comptes payés du 15 janvier 2024 au 6 février 2024 au montant de 2 006 646,02 \$ / List of accounts paid from January 15, 2024 to February 6, 2024, in the amount of \$2,006,646.02
 - b) Amendements budgétaires mensuels – Janvier 2024 / January 2024 monthly budget amendments
 - c) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable du 10 janvier 2024 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the January 10, 2024 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
 - d) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques du 15 janvier 2024 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.212 / Tabling of the January 15, 2024, minutes of the Environment, Sustainability and Climate Change Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.212
 - e) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures du 19 janvier 2024 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.206 / Tabling of the January 19, 2024, minutes of the Public Works and Infrastructures Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.206
 - f) Dépôt du calendrier des rencontres de janvier et février 2024 / Tabling of the January and February 2024 meeting schedule
- 6) **SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES**
 - 6.1) **RÉGLEMENTATION / LEGISLATION**
 - a) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1300-24 et avis de motion - Règlement déléguant à des fonctionnaires de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence / Presentation and tabling of the draft by-law number 1300-24 – By-law delegating to officers of the municipality the power to authorize expenditures and to enter into contracts accordingly

- b) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1294-24 et avis de motion - Règlement concernant la division de la municipalité en six districts électoraux / Presentation and tabling of the draft by-law number 1294-24 – By-law concerning the division of the municipality in six electoral districts

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

- a) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat d'habits de combat pour les pompiers à même le fonds de roulement / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase of firefighter bunker suits from the working capital
- b) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat de casques de pompier à même le fonds de roulement / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase of firefighter helmets from the working capital
- c) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat de lances de combat pour les pompiers à même le fonds de roulement / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase of firefighter combat spears from the working capital
- d) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat de boyaux d'incendie à même le fonds de roulement / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase of fire hoses from the working capital
- e) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat de radios portatives pour les pompiers à même le fonds de roulement / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase of portable radios for firefighters from the working capital
- f) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat d'une boîte de tranchée à même le fonds de roulement / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase of a trench box from the working capital
- g) Octroi du contrat pour l'achat d'une camionnette électrique / Awarding of the contract for the purchase of an electric pickup truck
- h) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat d'un équipement spécialisé pour assécher les terrains de jeux à même le fonds de roulement / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase of a court drying machine from the working capital
- i) Octroi du contrat pour l'achat d'un épandeur d'abrasif / Awarding of the contract for the purchase of an abrasive spreader
- j) Octroi du contrat pour des services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'aménagement paysager complet pour le Cimetière protestant d'Old Chelsea / Awarding of the contract for professional services for a complete landscape plan for the Old Chelsea Protestant Burial Ground
- k) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour la mise à jour de l'étude écologique pour le sentier ouest de l'autoroute 5 à même le fonds vert / Awarding of the contract and payment of expenses from the green fund for the update of the ecological study for the west trail of Highway 5
- l) Octroi du contrat l'achat de cylindres d'air respirable pour les pompiers / Awarding of the contract for the purchase of air breathing cylinders for firefighters
- m) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat d'un balai rotatif à même le fonds de roulement / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase of a rotary sweeper from the working capital

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

- a) Paiement des dépenses 2023 pour le Cimetière protestant d'Old Chelsea / Payment of the 2023 expenses for the Old Chelsea Protestant Burial Ground

- b) Autorisation de services professionnels d'ingénierie supplémentaires à la firme CIMA+ s.e.n.c. nécessaires à la réfection du chemin de la Rivière / Authorization for additional professional engineering services to CIMA+ s.e.n.c. for the reconstruction of chemin de la Rivière
- c) Paiement des dépenses relatives à l'achat de produits chimiques pour le traitement des eaux usées à l'usine d'épuration du secteur centre-village / Payment of expenses for the purchase of chemical products for the wastewater treatment plant for the centre-village sector
- d) Paiement des dépenses relatives à l'achat de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable à l'usine de filtration du secteur centre-village / Payment of expenses for the purchase of chemical products for the water filtration plant for the centre-village sector

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

6.5) MANDATS / MANDATES

6.6) DIVERS / VARIOUS

- a) Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2024-2028 – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada / Renewal of the Federal Gas Tax Fund and Contribution from the Government of Quebec for 2024-2028 – Negotiations between the governments of Quebec and Canada
- b) Sessions du conseil, comités municipaux et autres rencontres pour 2023 / Council sittings, municipal committees and other meetings for 2023
- c) Exemption de la taxe foncière - Fondation Chelsea / Tax exemption – Chelsea Foundation
- d) Demande à la Commission de la capitale nationale et à la MRC des Collines-de-l'Outaouais concernant la Plage Blanchet au Lac Meech / Request to the National Capital Commission and the MRC des Collines-de-l'Outaouais concerning Blanchet Beach on Meech Lake
- e) Appui à la Ville de Rivière-Rouge dans ses démarches d'opposition à la fermeture de l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge / Support for the City of Rivière-Rouge in its opposition to the closure of the emergency service of the *Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge*
- f) Vente d'une parcelle de terrain en bordure du chemin Blackburn / Sale of a portion of land alongside chemin Blackburn

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

- a) Permanence de Madame Claudine Paré-Lépine au poste de Coordonnatrice au Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire / Permanency of Mrs. Claudine Paré-Lépine as Recreation, Sports, Culture and Community Life Coordinator
- b) Nomination de Monsieur Robert Binette au poste de Directeur du service des finances et Directeur général adjoint / Nomination of Mr. Robert Binette as Director of Finance and Assistant Director General
- c) Embauche de [REDACTED] au poste de Directeur des affaires juridiques et du greffe / Hiring of [REDACTED] of Director of Legal Affairs and Registry
- d) Résolution pour entériner l'entente de travail des pompiers et pompières de la Municipalité de Chelsea / Resolution to ratify the agreement with the Municipality of Chelsea's firefighters

- 7) **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT**
- 7.1) **DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS**
- a) Dérogation mineure – Distance entre l'emprise de l'autoroute 5 et un bâtiment accessoire – 386, chemin Jean-Paul-Lemieux – District électoral 2 / Minor Exemption – Distance between the road allowance of Highway 5 and an accessory building – 386, chemin Jean-Paul-Lemieux – Electoral district 2
- b) Dérogation mineure – Marge latérale – Bâtiment accessoire – 31, chemin Montrose – District électoral 3 / Minor exemption – Lateral setback - Accessory building – 31 chemin Montrose – Electoral district 3
- 7.2) **PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS**
- a) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Deux enseignes rattachées et une enseigne détachée – 87, chemin d'Old Chelsea – District électoral 2 / Site planning and architectural integration program – Two attached signs and one freestanding sign – 87, chemin d'Old Chelsea – Electoral district 2
- b) Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 5 bâtiments multifamiliaux de 20 logements – Intersection des chemins Lonergan et d'Old Chelsea – District électoral 2 / Site planning and architectural integration program – 5 multi-family buildings of 20 units – Intersection of chemins Lonergan and Old Chelsea – Electoral district 2
- 7.3) **USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES**
- 7.4) **PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE / SPECIFIC PROJECTS OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING**
- 7.5) **RÈGLEMENTATION / LEGISLATION**
- a) Présentation et dépôt du premier projet de règlement numéro 1295-24 et avis de motion – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Supprimer la zone REC-6, la remplacer par la zone CON-9 et l'agrandir à même une partie des zones RUC-C-8 et RUR-C-6 / Presentation and tabling of the first draft by-law number 1295-24 and notice of motion / By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Delete zone REC-6, replace it with zone CON-9 and enlarge it from a part of zones RUC-C-8 and RUR-C-6
- b) Adoption du premier projet de règlement numéro 1295-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Supprimer la zone REC-6, la remplacer par la zone CON-9 et l'agrandir à même une partie des zones RUC-C-8 et RUR-C-6 / Adoption of the first draft by-law number 1295-24 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Delete zone REC-6, replace it with zone CON-9 and enlarge it from part of zones RUC-C-8 and RUR-C-6
- c) Présentation et dépôt du premier projet de règlement numéro 1296-24 et avis de motion – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Ajouter la sous-classe d'usage « C1-9 écoles d'enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d'appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, yoga, artisanat, école de conduite » à la zone MIX-FP-9 / Presentation and tabling of the first draft by-law number 1296-24 and notice of motion - By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Adding the sub-class "C1-9 private teaching schools and training centers such as : music, dance, martial arts (and other sports and physical activities not requiring fitness equipment), personal growth, yoga, crafts, driving school" to the MIX-FP-9 zone

- d) Adoption du premier projet de règlement numéro 1296-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Ajouter la sous-classe d’usage « C1-9 écoles d’enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d’appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, yoga, artisanat, école de conduite » à la zone MIX-FP-9 / Adoption of the first draft by-law number 1296-24 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Adding the sub-class "C1-9 private schools and training centers such as : music, dance, martial arts (and other sports and physical activities not requiring fitness equipment), personal growth, yoga, crafts, driving school" to zone MIX-FP-9
- e) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1297-24 et avis de motion – Règlement modifiant certaines dispositions du plan d’urbanisme numéro 1214-22 – Modifications requises afin d’assurer la concordance du plan d’urbanisme au schéma d’aménagement de la MRC des Collines-de-l’Outaouais / Presentation and tabling of the draft by-law number 1297-24 and notice of motion - By-law amending certain provisions of the Master Plan number 1214-22 – Amendments required to ensure concordance of the Master Plan with the MRC des Collines-de-l’Outaouais’ development plan
- f) Adoption du projet de règlement numéro 1297-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du plan d’urbanisme numéro 1214-22 – Modifications requises afin d’assurer la concordance du plan d’urbanisme au schéma d’aménagement de la MRC des Collines-de-l’Outaouais / Adoption of the draft by-law number 1297-24 – By-law amending certain provisions of the Master Plan number 1214-22 – Amendments required to ensure concordance of the Master Plan with the MRC des Collines-de-l’Outaouais’ development plan
- g) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1298-24 et avis de motion – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Modifications requises afin d’assurer la concordance du règlement de zonage au schéma d’aménagement de la MRC des Collines-de-l’Outaouais / Presentation and tabling of the draft by-law number 1298-24 and notice of motion - By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Amendments required to ensure concordance of the zoning by-law with the MRC des Collines-de-l’Outaouais’ development plan
- h) Adoption du projet de règlement numéro 1298-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Modifications requises afin d’assurer la concordance du règlement de zonage au schéma d’aménagement de la MRC des Collines-de-l’Outaouais / Adoption of the draft by-law number 1298-24 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Amendments required to ensure concordance of the zoning by-law with the MRC des Collines-de-l’Outaouais’ development plan
- i) Adoption du règlement numéro 1289-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Dispositions visant à réduire et contrôler les îlots de chaleur / Adoption of by-law number 1289-23 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Provisions to reduce and control heat islands
- j) Adoption du règlement numéro 1290-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de construction numéro 1217-22 – Dispositions visant à réduire et contrôler les îlots de chaleur / Adoption of by-law number 1290-23 – By-law amending certain provisions of the construction by-law number 1217-22 – Provisions to reduce and control heat islands

7.6) **DIVERS / VARIOUS**

- a) Demande de prolongation auprès du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) des délais exigés en vertu de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (LAU) pour l’adoption du règlement numéro 1299-24, règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 1216-22 / Application to the *ministère des Affaires municipales et de l’Habitation* (mamh) for an extension of the time limit required under the *Act respecting land use planning and development* for the adoption of by-law number 1299-24, by-law amending the subdivision by-law number 1216-22

- b) Demande de correction cadastrale – 39, chemin Ramsay – District électoral 5 / Request for cadastral correction – 39 chemin Ramsay – Electoral district 5
- 8) **ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT**
- 9) **TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS**
- a) Engagement à réaliser un plan de gestion des actifs en eau (PGA-EAU) / Commitment to carry out a water asset management plan (PGA-EAU)
- 10) **LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE**
- a) Appui au processus de certification Collectivité vélosympathique / Support for the bicycle friendly community certification process
- b) Frais d'abonnement à la bibliothèque pour les non-résidents / Library subscription fees for non-residents
- c) Remerciements pour un membre du comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire – Madame Catherine Knight / Acknowledgment for a member of the Recreation, Sports, Culture and Community Life Committee – Mrs. Catherine Knight
- 11) **MOBILITÉ ACTIVE ET DURABLE / ACTIVE AND SUSTAINABLE MOBILITY**
- 12) **SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY**
- a) Demande de congé sans solde – Capitaine Jonathan Léveillé / Request for leave without pay – Captain Jonathan Léveillé
- b) Demande de congé sans solde – Pompier Louis-Georges Gaulin / Request for leave without pay – Firefighter Louis-Georges Gaulin
- c) Embauche - pompiers et pompières à temps partiel / Hiring – part-time firefighters
- d) Acceptation du rapport d'activités 2023 du service de sécurité incendie de la Municipalité de Chelsea / Acceptance of the 2023 Activity Report of the Fire Department of the Municipality of Chelsea
- e) Autorisation de conclure des ententes en cas de sinistres majeurs ou autres événements portant atteinte à la sécurité et au bien-être des citoyens de la Municipalité de Chelsea / Authorization to conclude agreements in the event of major disasters or other events affecting the safety and well-being of the citizens of the Municipality of Chelsea
- 13) **LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING**

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que l'ordre du
jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le procès-
verbal de la session ordinaire du 6 février 2024 soit et est par la présente
adopté.

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 6 février 2024 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Cybèle Wilson et Rita Jain, les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence de la Mairesse suppléante Kimberly Chan.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Christine Séguin, Greffière adjointe et Mme Stéphanie Desforges, Agente aux communications.

ÉTAIT ABSENT le Maire Pierre Guénard.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 10 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

18-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

Retirer :

- 7.5 e) Adoption du règlement numéro 1290-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de construction numéro 1217-22 – Dispositions visant à réduire et contrôler les îlots de chaleur

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

19-24

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 9 janvier 2024 soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 15 DÉCEMBRE 2023 AU 15 JANVIER 2024 AU MONTANT DE 1 310 868,56 \$

DÉPÔT DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – DÉCEMBRE 2023

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES ET SUIVI BUDGÉTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.203

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 6 DÉCEMBRE 2023 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT, LA DURABILITÉ ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU 15 NOVEMBRE 2023 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.212

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

20-24

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1293-24 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 381 400,00 \$ POUR FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2024

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'effectuer un emprunt pour la réalisation de divers projets d'investissement prévus pour 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le « Règlement numéro 1293-24 – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 1 381 400,00 \$ pour financer les dépenses en investissement de 2024 » soit et est par la présente adopté.

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

20-24 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Mairesse suppléante et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-24

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS
D'AUDIT EXTERNE POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES SE TERMINANT
LE 31 DÉCEMBRE 2023, 2024 ET 2025**

ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir les services professionnels d'audit externe pour les années financières se terminant le 31 décembre 2023, 2024 et 2025;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à une demande de prix auprès de trois (3) firmes pour ces services professionnels d'audit externe;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, une (1) soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 10 janvier 2024 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
MNP S.R.L.	158 964,44 \$	145 155,72 \$

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme MNP S.R.L. est conforme et recommandée par le Service des finances;

ATTENDU QUE la firme MNP S.R.L. est le seul soumissionnaire;

ATTENDU QUE ministère des Affaires municipales et de l'Habitation permet aux municipalités d'entreprendre des discussions avec un soumissionnaire unique dans le but de conclure un contrat à un prix moindre sans toutefois modifier les autres obligations au contrat;

ATTENDU QUE le Service des finances a communiqué avec la firme MNP S.R.L. et cette dernière accepte de réduire le prix de sa soumission comme suit :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
MNP S.R.L.	145 742,31 \$	133 082,16 \$

ATTENDU QUE le Service des finances recommande cette soumission révisée;

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

21-24 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil octroie le contrat pour des services professionnels d'audit externe pour les années financières se terminant le 31 décembre 2023, 2024 et 2025 au montant révisé de 145 742,31 \$, incluant les taxes, à la firme MNP S.R.L..

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Mairesse suppléante et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-130-00-413 (Honoraires professionnels – Comptabilité et vérification).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

* La conseillère Rita Jain quitte son siège, il est 19 h 23.

22-24

OCTROI DU CONTRAT POUR LA LOCATION ET L'ENTRETIEN D'UNE IMPRIMANTE

ATTENDU QUE le contrat d'entretien et de location des deux (2) imprimantes principales vient à échéance en juin 2024;

ATTENDU QU'IL y a lieu de remplacer les deux (2) imprimantes par une seule;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. pour un contrat de location et d'entretien d'une période de cinq (5) ans pour une imprimante;

ATTENDU QUE la compagnie Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. a soumis le prix suivant :

SOUSSIONNAIRES	Coût location annuel 2024-2025 (taxes incluses)	Coût entretien annuel 2024-2025 (taxes incluses)	TOTAL ANNUEL 2024-2025 (taxes incluses)
Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd.	4 127,51 \$	3 621,71 \$	7 749,22 \$

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat se fera selon le coût annuel de location et d'entretien pour 2024-2025;

ATTENDU QUE le prix soumis par Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. est conforme et recommandée par le Service des finances;

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

22-24 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat de location et d'entretien d'une (1) imprimante pour une période de cinq (5) ans, au montant annuel 2024-2025 de 7 749,22 \$, incluant les taxes, à Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Mairesse suppléante et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires 02-610-00-517 (contrat de location), 02-610-00-527 (contrat d'entretien) et budgétés annuellement pour la durée du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

* La conseillère Rita Jain reprend son siège, il est 19 h 26.

23-24

OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES 2024 POUR L'ACHAT DE DIVERS ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat de divers équipements informatiques a été approuvé et un montant net de 20 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des finances effectue les achats d'équipements informatiques auprès de la compagnie Microrama Informatique inc.;

ATTENDU QUE l'achat de divers équipements informatiques sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de divers équipements informatiques pour un montant net maximum de 20 000,00 \$ à la compagnie Microrama Informatique inc. et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 20 000,00 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

23-24 (suite)

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-020-00-726 (Ameublement, équipements bureaux, informatiques et communication – Administration).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-24

OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT DE MEMBRANES À L'USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ

ATTENDU QUE l'usine de filtration d'eau du secteur centre-village comprend deux (2) bancs de membranes permettant la production d'eau potable;

ATTENDU QUE le débit de production d'eau est grandement affaibli dû à l'accumulation excessive de débris sur la surface des membranes;

ATTENDU QUE le remplacement d'un des bancs de membranes va permettre de réduire de façon significative la perte d'eau actuelle et assurer une redondance au niveau des rotations des filtres;

ATTENDU QUE l'achat de nouvelles membranes est nécessaire afin d'assurer la production d'eau requise pour desservir les usagers du réseau;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 94-13, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie Les Équipements Lapierre inc. pour la fourniture des équipements de traitement de l'eau potable pour l'usine de filtration d'eau;

ATTENDU QU'IL est recommandé de mandater le même fournisseur;

ATTENDU QUE la compagnie Les Équipements Lapierre inc. a soumis un prix au montant de 56 015,25 \$, incluant les taxes, pour l'achat de membranes, ce qui représente un montant net de 51 149,39 \$;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures ainsi que la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. ont procédé à l'analyse de la soumission reçue et que celle-ci est conforme et recommandée par ces derniers;

ATTENDU QUE l'achat de nouvelles membranes n'est pas prévu au budget de fonctionnement, mais doit être effectué suite aux recommandations de la firme en charge des opérations, Aquatech, société de gestion de l'eau inc.;

ATTENDU QUE l'achat des membranes sera payé à même l'excédent non affecté et le montant sera remboursé par le secteur desservi;

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

24-24 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de membranes à l'usine de filtration au montant de 56 015,25 \$, incluant les taxes, à la compagnie Les Équipements Lapierre inc. et autorise le paiement à même l'excédent non affecté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 51 149,39 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire 03-410-00-000 (Affectations - Excédent accumulé fonctionnement non affecté) et ce montant sera remboursé par le secteur desservi.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-412-30-522 (Entretien et réparation – Bâtiments et terrains).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-24

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION DU CENTRE-VILLAGE POUR 2024

ATTENDU QUE par la résolution numéro 76-23, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie Uteau (Division de 6608604 Canada inc.) au prix unitaire par mètre cube de 95,43 \$, incluant les taxes, pour la vidange, le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration du centre-village pour 2023 avec possibilité de renouvellement pour une année additionnelle, soit 2024;

ATTENDU QUE la compagnie Uteau (Division de 6608604 Canada inc.) et la Municipalité désirent renouveler le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration du centre-village pour 2024, selon les conditions établies au cahier des charges daté du 2 février 2023;

ATTENDU QUE l'indexation du contrat 2024 sera calculée selon la moyenne annuelle de l'indice d'ensemble des prix à la consommation (non désaisonnalisé) pour la province du Québec, publié par Statistique Canada;

ATTENDU QUE le prix unitaire par mètre cube pour 2024 sera de 99,72 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE la quantité de boue à vidanger est d'environ 1 140 m³ annuellement, ce qui représente un coût total de 113 680,80 \$, incluant les taxes, soit un montant net de 103 808,40 \$;

ATTENDU QUE le contrat 2024 pour la vidange, le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration du centre-village sera payé par le budget de fonctionnement et remboursé par le secteur desservi;

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

25-24 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil autorise le renouvellement du contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de l'usine d'épuration du centre-village pour 2024 au prix unitaire de 99,72 \$/m³, incluant les taxes, à la compagnie Uteau (Division de 6608604 Canada inc.).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-415-30-522 (Entretien et réparation – Bâtiments et terrains) pour l'usine d'épuration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

* La conseillère Rita Jain quitte son siège, il est 19 h 32.

26-24

OCTROI DU CONTRAT D'EXPERTISE SUR LA PROBLÉMATIQUE DE COLMATAGE DES MEMBRANES DE L'USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE des essais préliminaires ont été effectués par le Centre des technologies de l'eau (CTEAU) en 2023 afin de faire une première analyse sur la caractérisation de l'eau brute que nous traitons à l'usine de filtration;

ATTENDU QUE le CTEAU est un organisme sans but lucratif qui se démarque comme étant le seul centre de transfert de technologies dédié à l'assainissement de l'eau et à la gestion écologique de la ressource parmi les centres collégiaux de transfert de technologie du Québec (CCTT);

ATTENDU QUE suivant l'analyse des résultats préliminaires, le CTEAU indique qu'une étude plus approfondie est nécessaire afin de cibler les solutions potentielles au problème de colmatage des membranes;

ATTENDU QUE le CTEAU propose d'accompagner la Municipalité dans la recherche de solutions à court, moyen et long terme;

ATTENDU QU'UN premier mandat est proposé pour l'année 2024 comprenant la préparation d'une demande de subvention, des essais de caractérisation, de lavage, de filtration ainsi que des présentations de pistes de solutions à la Municipalité;

ATTENDU QUE le CTEAU a soumis un prix au montant de 43 115,63 \$, incluant les taxes, pour ce premier mandat, ce qui représente un montant net de 39 370,31 \$;

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

26-24 (suite)

ATTENDU QUE le CTEAU procédera également à une demande de subvention de recherche et développement appliquée (RDA) au conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) avec la possibilité d'une aide financière additionnelle pouvant atteindre 150 000,00 \$, ce qui permettrait à la Municipalité de bonifier le mandat avec des essais et/ou analyses supplémentaires, le cas échéant;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par le CTEAU est conforme et recommandée par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE les services professionnels seront payés par le budget de fonctionnement et remboursés par le secteur desservi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil octroie le contrat pour les services professionnels nécessaires à l'évaluation des pistes de solutions au colmatage de membranes un montant de 43 115,63 \$, incluant les taxes, au Centre des technologies de l'eau (CTEAU).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-413-30-411 (Honoraires professionnels – Services scientifiques et génie).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

* La conseillère Rita Jain reprend son siège, il est 19 h 37.

27-24

AUTORISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE

ATTENDU QUE par la résolution numéro 280-21, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie Construction FGK inc. au montant de 11 628 397,65 \$, incluant les taxes, pour des travaux de réfection sur le chemin de la Rivière;

ATTENDU QU'À ce jour, un montant de 196 652,07 \$, incluant les taxes, a été autorisé pour les ordres de changement numéro 01 à 04;

ATTENDU QUE des travaux de dynamitage ont été nécessaires sur divers tronçons du chemin de la Rivière (ordre de changement numéro 05);

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

27-24 (suite)

ATTENDU QUE les quantités de certains items au bordereau du contrat initial (ponceaux, empierrement, tranchées drainantes, etc.) sont plus élevées et que nous devons les présenter sous l'ordre de changement numéro 06 et ce, sans prendre en considération les économies réalisées sur d'autres items du bordereau;

ATTENDU QUE le tracé dans la courbe du chemin de la Rivière à la hauteur du chemin des Cascade a dû être modifié (ordre de changement numéro 07);

ATTENDU QUE les travaux de réfection supplémentaires suivants doivent être effectués :

Description		Prix unitaire	Quantité	Coût total
TRAVAUX NON PRÉVUS				
ODC-05	Travaux de dynamitage	100 984,09 \$	Global	100 984,09 \$
ODC-06	Dépassement des quantités au bordereau du contrat initial	317 127,20 \$	Global	317 127,20 \$
ODC-07	Modification du tracer dans la courbe du chemin de la Rivière à la hauteur du chemin des Cascades	23 484,00 \$	Global	23 484,00 \$
ODC-08	Crédit – Non-conformité granulométrie pour le lot 5	(2 267,56) \$	Global	(2 267,56) \$
Sous-total travaux non prévus				439 327,73 \$
TPS (5 %)				21 966,39 \$
TVQ (9,975 %)				43 822,94 \$
TOTAL				505 117,06 \$

ATTENDU QUE la compagnie Construction FGK inc. a soumis un prix de 505 117,06 \$, incluant les taxes, pour effectuer ces travaux (ODC-05 à 08);

ATTENDU QUE la firme CIMA+, s.e.n.c. a analysé le prix soumis par la compagnie Construction FGK inc. et recommande cette dépense supplémentaire;

ATTENDU QUE les travaux supplémentaires seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1173-20;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil autorise la dépense supplémentaire à Construction FGK inc. au montant 505 117,06 \$, incluant les taxes, pour les ordres de changement numéro 05 à 08.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemins – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1173-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

28-24

RECONNAISSANCE DU CENTRE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE DE CHELSEA

ATTENDU QUE le Centre des arts, de la culture et du patrimoine de Chelsea, anciennement connu sous le nom « La FAB sur Mill », fut constitué le 22 juillet 2010 et dont l'objet est de promouvoir le développement social, culturel et économique ainsi que de favoriser l'expansion de l'offre culturelle et artistique sur le territoire de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'UN protocole d'entente a été renouvelé et signé entre la Municipalité de Chelsea et le Centre des arts, de la culture et du patrimoine de Chelsea le 6 septembre 2022, s'inscrivant dans un projet d'accompagnement à divers niveaux pour un centre culturel et artistique sur le territoire de Chelsea;

ATTENDU QUE le Centre des arts, de la culture et du patrimoine de Chelsea est une coopérative de solidarité d'artistes et un centre d'arts visant à coordonner et créer une programmation artistique et culturelle de grande qualité, laquelle contribue à l'essor économique des artistes de la région et ayant pour but de valoriser l'économie culturelle de la région;

ATTENDU QUE le Centre des arts, de la culture et du patrimoine de Chelsea joue un rôle important au sein de la communauté dans l'organisation et le développement social à Chelsea;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea est pleinement consciente des effets positifs du développement culturel, social et économique que peut apporter le Centre des arts, de la culture et du patrimoine de Chelsea sur ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu de reconnaître le Centre des arts, de la culture et du patrimoine de Chelsea comme étant un pôle culturel et artistique important pour la Municipalité de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29-24

DÉSIGNATION DE CÉLÉBRANTS

ATTENDU QU'IL est permis au maire, conseillers et autres fonctionnaires désignés de célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE cette désignation est sujette à l'approbation du Directeur de l'état civil du Québec;

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

29-24 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil demande au Directeur de l'état civil de désigner comme célébrant compétent les personnes suivantes :

- Madame Cybèle Wilson, conseillère
- Madame Rita Jain, conseillère
- Monsieur Enrico Valente, conseiller

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30-24

CALENDRIER DES FÊTES ET JOURNÉES THÉMATIQUES À SOULIGNER EN 2024

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite souligner certaines fêtes et journées thématiques sur ses médias sociaux;

ATTENDU QU'IL y a un nombre important de fêtes et journées thématiques durant une année et que la Municipalité a dû faire une sélection;

ATTENDU QUE pour cette raison, la Municipalité a choisi de prioriser des fêtes et journées thématiques en lien avec ses valeurs, ses politiques, son plan stratégique et le monde municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité propose de souligner les fêtes et journées thématiques suivantes pour l'année 2024 :

Journée thématique	Date	Pilier stratégique
Journée de la persévérance scolaire	15 février 2024	• Individu et communauté
Journée internationale des droits des femmes	8 mars 2024	• Individu et communauté
Journée mondiale de l'eau	22 mars 2024	• Nature et Environnement
Jour de la Terre	22 avril 2024	• Nature et Environnement
Semaine de l'action bénévole	14 au 20 avril 2024	• Individu et communauté
Mois du vélo	mai 2024	• Mobilité et vie active

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

30-24 (suite)

Journée thématique	Date	Pilier stratégique
Mois sans tondeuse	mai 2024	<ul style="list-style-type: none">• Nature et Environnement
Semaine de la sécurité civile	5 au 11 mai 2024	<ul style="list-style-type: none">• Opérations et services responsables
Journée nationale des peuples autochtones	21 juin 2024	<ul style="list-style-type: none">• Individu et communauté
Journée canadienne du multiculturalisme	27 juin 2024	<ul style="list-style-type: none">• Individu et communauté
Journée internationale de la jeunesse	12 août 2024	<ul style="list-style-type: none">• Individu et communauté
Semaine des Municipalités	Date à confirmer	<ul style="list-style-type: none">• Identité
Journée nationale de la vérité et de la réconciliation	30 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none">• Individu et communauté
Journées de la culture	27, 28 et 29 septembre 2024	<ul style="list-style-type: none">• Individu et communauté
Mois du piéton	octobre 2024	<ul style="list-style-type: none">• Mobilité et vie active• Nature et environnement
Journée nationale des aînés	1 ^{er} octobre 2024	<ul style="list-style-type: none">• Individu et communauté
Semaine de la prévention des incendies	6 au 12 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none">• Individu et communauté• Opérations et services responsables
Semaine québécoise de réduction des déchets	21 au 27 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none">• Nature et environnement
Semaine québécoise des bibliothèques publiques du Québec	14 au 21 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none">• Individu et communauté
Halloween	31 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none">• Individu et communauté
Mois de la sensibilisation au radon	novembre 2024	<ul style="list-style-type: none">• Nature et environnement
Journée je dépense local	3 novembre 2024	<ul style="list-style-type: none">• Identité• Nature et environnement
Jour du Souvenir	11 novembre 2024	<ul style="list-style-type: none">• Individu et communauté
Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes	6 décembre 2024	<ul style="list-style-type: none">• Individu et communauté

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

30-24 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil approuve le calendrier des fêtes et journées importantes ci-haut mentionné à souligner en 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31-24

DEMANDE À LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (CCN) DE FERMER L'ACCÈS AU DOMAINE MACKENZIE-KING À PARTIR DES CHEMINS SWAMP ET BARNES

ATTENDU QUE le conseil a demandé antérieurement de fermer l'accès au Domaine Mackenzie-King à partir des chemins Swamp et Barnes puisqu'ils sont des chemins municipaux résidentiels à très faible capacité, que la fermeture des promenades au printemps-été-automne apporte un fort débit de véhicules et d'autobus sur les chemins, et qu'il serait essentiel, lorsque les promenades sont fermées, que l'accès au Domaine Mackenzie-King soit également fermé à partir des chemins Swamp et Barnes et que l'accès s'y fasse uniquement par transport actif ou en navette via le réseau des promenades, tout comme le reste des autres sites d'intérêt tels que le lac Pink et le belvédère Champlain;

ATTENDU QUE cette situation a des impacts sur la qualité de vie et créé des enjeux de sécurité pour les résidents du secteur Kingsmere;

ATTENDU QU'UNE pétition des résidents du secteur a été envoyée à la CCN mettant en lumière les faits et les conséquences de garder l'accès au Domaine Mackenzie-King ouvert à partir des chemins Swamp et Barnes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil demande à la Commission de la capitale nationale de fermer l'accès au Domaine Mackenzie-King soit à partir des chemins Swamp et Barnes et que l'accès s'y fasse uniquement par transport actif ou en navette via le réseau des promenades, tout comme le reste des autres sites d'intérêt tels que le lac Pink et le belvédère Champlain.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

32-24

CHANGEMENT D'APPELLATION DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE dans la vision du plan stratégique de la Municipalité, il y a lieu de désigner un service responsable de la mobilité;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a été désigné comme responsable de la mobilité durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que, sur la recommandation de la Directrice générale et greffière-trésorière, Me Sheena Ngalle Miano, le Service des travaux publics et des infrastructures soit dorénavant appelé le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33-24

DÉMISSION DE MME ROXANE MILLETTE EN TANT QU'AGENTE AUX COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE le 19 janvier 2024, la Municipalité recevait la lettre de démission de Madame Roxane Millette, effective immédiatement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu d'accepter la démission de Madame Roxane Millette et de la remercier pour son travail et son dévouement durant son passage au sein du service des communications.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34-24

PERMANENCE DE M. PHILIPPE JOLY AU POSTE DE RÉCEPTIONNISTE À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU QUE par le biais de la résolution 201-23, la Municipalité embauchait M, Philippe Joly au poste de réceptionniste à temps partiel au Service de la direction générale, et ce, à compter du 1er août 2023;

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

34-24 (suite)

ATTENDU QUE l'évaluation déposée par la Directrice générale et greffière-trésorière Me Sheena Ngalle Miano est favorable et qu'elle recommande la permanence de M. Joly;

ATTENDU QUE la Directrice générale et greffière-trésorière recommande au conseil d'octroyer le statut d'employé permanent à Monsieur Joly en date du 6 février 2024 puisqu'il rencontre les exigences de son poste avec compétence et professionnalisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que M. Philippe Joly soit confirmé à titre d'employé permanent au poste de réceptionniste à temps partiel au Service de la direction générale et qu'il jouisse de tous les bénéfices consentis aux employés cols blancs de la Municipalité en date du 6 février 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35-24

PERMANENCE DE MME NATHALIE GAGNON AU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS AU SERVICE DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE par le biais de la résolution 199-23, la Municipalité embauchait Mme Nathalie Gagnon au poste d'agente de développement des communautés au Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, et ce, à compter du 9 août 2023;

ATTENDU QUE l'évaluation déposée par la Directrice du Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire Madame Roxanne Laframboise-Larose est favorable et qu'elle recommande la permanence de Madame Gagnon;

ATTENDU QUE la Directrice générale et greffière-trésorière recommande au conseil d'octroyer le statut d'employé permanent à Mme Gagnon en date du 8 février 2024 puisqu'elle rencontre les exigences de son poste avec compétence et professionnalisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que Mme Nathalie Gagnon soit confirmée à titre d'employée permanente au poste d'agente de développement des communautés au Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire et qu'elle jouisse de tous les bénéfices consentis aux employés cols blancs de la Municipalité en date du 8 février 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

36-24

RÉASSIGNATION DE MME LAURA RENDLE HOBBS AU POSTE DE COMMIS À LA COMPTABILITÉ

ATTENDU QUE Mme Laura Rendle Hobbs a obtenu le poste de coordonnatrice du bureau de la direction générale le 20 novembre 2023;

ATTENDU QU'À la suite de la période d'essai prévue à la convention collective, Madame Rendle Hobbs a pris la décision de retourner à son poste de commis à la comptabilité au service des finances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que, sur la recommandation de la Directrice générale et greffière-trésorière, Me Sheena Ngalle Miano, Mme Laura Rendle Hobbs soit réaffectée au poste de commis à la comptabilité à compter du 5 février 2024 et rémunérée selon la grille salariale des cols blancs.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

37-24

DÉROGATION MINEURE – DISTANCE ENTRE L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE 5 ET UN BÂTIMENT ACCESSOIRE – 382, CHEMIN JEAN- PAUL-LEMIEUX – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 319 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 382, chemin Jean-Paul-Lemieux, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (remise) à 18,5 m de l'emprise de l'autoroute 5 au lieu de 45 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 10 janvier 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 12 janvier 2024, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

37-24 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 164 319 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 382, chemin Jean-Paul-Lemieux, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (remise) à 18,5 m de l'emprise de l'autoroute 5 au lieu de 45 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

38-24

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – ENSEIGNE RATTACHÉE – 13, CHEMIN CROSS LOOP – DISTRICT ÉLECTORAL 5

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 13, chemin Cross Loop, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne de 0,51 m X 6,79 m pour le commerce « Pharmaprix »;

ATTENDU QUE les dimensions, la localisation, la forme, le design, le format du message, la couleur, et les matériaux de l'enseigne s'harmonisent à l'architecture du bâtiment;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée doit être conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 10 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA, au 13, chemin Cross Loop, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne, et conformément :

- à la demande numéro 2023-20071;
- aux détails de l'enseigne préparés par International Néon, soumis par courriel le 19 décembre 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

39-24

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – MODIFICATION D'UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE – 3, CHEMIN DU VERSANT-SUD – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 666 505 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 3, chemin Versant-Sud, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser la modification au lettrage d'une enseigne existante pour le commerce « Coiffure Studio Contraste »;

ATTENDU QUE les dimensions, la localisation, la forme, le design, le format du message, la couleur, et les matériaux de l'enseigne s'harmonisent à l'architecture du bâtiment;

ATTENDU QUE l'emplacement de l'enseigne près du chemin ne cache pas le bâtiment et qu'il ne constitue pas un danger pour la sécurité des personnes, ni une nuisance pour les opérations de déneigement effectuées à l'aide des équipements municipaux;

ATTENDU QUE la modification proposée à l'enseigne doit être conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 10 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA, au 3, chemin du Versant-Sud, afin d'autoriser la modification d'une enseigne, et conformément :

- à la demande numéro 2023-20072;
- aux détails de l'enseigne, soumis par courriel le 1^{er} décembre 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

40-24

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 2 BÂTIMENTS MULTIFAMILIAUX DE 20 LOGEMENTS ET IMPLANTATION – PARTIE SUD DU PROJET QUARTIER MEREDITH – CHEMINS DU RELAIS, D'OLD CHELSEA ET CECIL – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 6 193 704 à 6 193 707, 6 193 733 à 6 193 737, 6 193 743 et 6 243 909 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant la partie sud du projet Quartier Meredith située sur les chemins d'Old Chelsea, du Relais et Cecil, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale dans le but d'approuver l'architecture de deux (2) bâtiments de 20 logements (68 et 70, chemin du Relais) et leur implantation;

ATTENDU QUE la demande vise aussi à approuver le principe d'implantation du reste de la partie sud du projet Quartier Meredith;

ATTENDU QUE le gabarit (hauteur, volume) des bâtiments proposés a été modulé afin de briser la monotonie des façades, grâce à jeu d'orientation diverse de pentes de toit et de retrait partiel des murs là où il y a un balcon, mais qu'il n'y a pas de modulation de hauteur entre les bâtiments;

ATTENDU QU'UN seul modèle architectural a été proposé pour les bâtiments multifamiliaux de 20 logements et qu'il n'y a pas suffisamment de variation de couleurs et de matériaux sur un même bâtiment, ce qui s'éloigne des autres bâtiments du centre-village;

ATTENDU QU'IL n'y a pas de variation dans l'implantation des bâtiments le long du chemin d'Old Chelsea, les bâtiments proposés étant tous situés à la même distance, ce qui diffère du caractère de cette partie du chemin d'Old Chelsea où l'implantation des bâtiments varie;

ATTENDU QU'IL manque d'espace vert sur chacun des lots et que les îlots prévus au centre des aires de stationnement ne sont pas assez larges, ce qui ne permet pas aux arbres qui seront plantés de se développer;

ATTENDU QUE les unités d'assainissement requises pour la construction des deux bâtiments proposés sont incluses dans les unités attribuées au projet Quartier Meredith;

ATTENDU QUE les bâtiments proposés doivent être conformes aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 6 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil refuse, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA pour la partie sud du projet Quartier Meredith située sur les chemins d'Old Chelsea, du Relais et Cecil, afin d'autoriser le principe d'implantation de cette portion du projet (sauf pour les lots situés au nord du chemin du Relais) et l'architecture de 2 bâtiments multifamiliaux de 20 logements situés aux 68 et 70, chemin du Relais, tel que démontré :

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

40-24 (suite)

- à la demande numéro 2023-20066;
- à la présentation du projet intitulée « QUARTIER MEREDITH, PRÉSENTATION PIIA, CHELSEA, QC, 2023.12.01 », projet No 230782, préparé par ADHOC architectes, daté du 1^{er} décembre 2023 et reçue par courriel le 1^{er} décembre 2023;
- au concept d'implantation et de lotissement, préparé par l'urbaniste Jean-François Touchet de la firme Planéo, projet ALA0501, daté du 6 octobre 2023 et révisé le 1^{er} décembre 2023;
- Réponses aux commentaires du CCUDD du 8 novembre 2023, reçues le 1^{er} décembre 2023;
- Dossier aménagement paysagé, intitulé « QUARTIER MEREDITH, Présentation PIIA, Chelsea, Qc, 2023.12.01 », préparé par CSW, projet CSW 2173 01, daté du 1^{er} décembre 2023 et déposé le 1^{er} décembre 2023;
- Étude du design architectural, intitulée « Quartier Meredith, concepts de couleurs pour la phase 1 », préparée par One80 Design Inc, et reçue le 4 décembre 2023;
- Présentation effectuée au CCUDD le 6 décembre 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette demande de PIIA est refusée pour les motifs suivants :

Architecture :

- Il y a un seul modèle prévu pour les bâtiments multilogements de 20 unités pour tout le projet, ce qui présentera une monotonie architecturale.
- Il n'y a pas suffisamment de variation de couleur et de matériaux entre deux bâtiments adjacents et la couleur ne devrait pas être uniformisée sur un bâtiment.
- Il n'y a pas de variation de hauteur entre deux bâtiments et dans le même bâtiment.
- Il faudrait proposer une typologie de logement qui répond aux besoins des personnes de tout âge, revenu, origine ethnique et milieu social, y compris les familles, plutôt qu'uniquement des logements de 1 ou 2 chambres.

Implantation :

- Il n'y a pas de variation dans l'implantation des bâtiments le long du chemin d'Old Chelsea, les bâtiments proposés étant tous situés à la même distance. Ceci ne répond pas au caractère de cette partie du chemin d'Old Chelsea où l'implantation des bâtiments varie.

Aménagement des terrains :

- Il n'y a pas suffisamment d'espace vert sur chacun des lots compte-tenu des aires de stationnement de surface, ce qui pourrait contribuer au phénomène des îlots de chaleur.
- L'aménagement paysager ne met pas en valeur les bâtiments et les corridors piétonniers.
- Les îlots au centre des aires de stationnement ne sont pas assez larges, ce qui ne permet pas aux arbres qui seront plantés de se développer.
- Il manque de trottoirs à l'intérieur de l'aire de stationnement pour faciliter la circulation des piétons à l'intérieur de celle-ci.

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

40-24 (suite)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

41-24

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1286-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1214-22 – DISPOSITIONS VISANT À AGRANDIR L'AIRE D'AFFECTATION DU SOL « RÉSIDENIELLE AU CENTRE-VILLAGE » À MÊME L'AIRE D'AFFECTATION DU SOL « PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE AU CENTRE-VILLAGE »

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement sur le plan d'urbanisme portant le numéro 1214-22 le 4 octobre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme portant le numéro 1214-22 inclut en annexe le plan 8 des « Grandes affectations du sol » identifiant les grandes aires d'affectation du sol sur l'ensemble du territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE la propriété d'Hydro-Québec au bout du chemin Mill est située dans l'aire d'affectations du sol « Publique et institutionnelle au centre-village » dans laquelle seules les activités visant à offrir des installations de services publics et institutionnels sont autorisées;

ATTENDU QUE le lot 2 923 990 au cadastre du Québec, situé sur le chemin Mill, a été inclus dans l'aire d'affectation du sol « Publique et institutionnelle au centre-village » alors qu'il s'agit d'un terrain privé qui n'appartient pas à Hydro-Québec, mais qui appartient depuis des décennies à un propriétaire privé;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 923 990 au cadastre du Québec demande que son terrain soit retiré de l'aire d'affectation du sol « Publique et institutionnelle au centre-village » et inséré dans l'aire d'affectation du sol « Résidentielle au centre-village », c'est-à-dire l'aire d'affectation dans laquelle la Municipalité vise à consolider les espaces résidentiels et qui s'applique à toutes les autres propriétés privées situées sur le chemin Mill;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 923 990 au cadastre du Québec a l'intention d'y construire une habitation unifamiliale isolée, ce qui est autorisé dans une aire d'affectation « Résidentielle au centre-village » et qui correspond à la typologie des habitations existantes aménagées sur le chemin Mill;

ATTENDU QU'IL appert que le lot privé 2 923 990 au cadastre du Québec a été inclus par erreur dans l'aire d'affectation du sol « Publique et institutionnelle au centre-village », alors qu'il aurait dû être situé dans l'aire d'affectation « Résidentielle au centre-village » comme toutes les autres propriétés privées situées sur le chemin Mill;

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

41-24 (suite)

ATTENDU QUE l'aire d'affectation du sol « Résidentielle au centre-village » sera agrandie à même une partie de l'aire d'affectation du sol « Publique et institutionnelle au centre-village » afin d'y inclure le lot 2 923 990;

ATTENDU QUE le plan de zonage sera modifié en conséquence;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 8 novembre 2023;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 5 décembre 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 17 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le « Règlement numéro 1286-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du Plan d'urbanisme numéro 1214-22 – Dispositions visant à agrandir l'aire d'affectation du sol « Résidentielle au centre-village » à même l'aire d'affectation du sol « Publique et institutionnelle au centre-village » », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

42-24

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1287-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – DISPOSITIONS VISANT À AGRANDIR LA ZONE RES-CV-20 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE PI-CV-3

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE la propriété d'Hydro-Québec au bout du chemin Mill est située dans la zone PI-CV-3 dans laquelle seuls les usages « P2 Utilité publique » sont autorisés;

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

42-24

ATTENDU QUE le lot 2 923 990 au cadastre du Québec, situé sur le chemin Mill, a été inclus dans la zone PI-CV-3, alors qu'il s'agit d'un terrain privé qui n'appartient pas à Hydro-Québec, mais qui appartient depuis des décennies à un propriétaire privé;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 923 990 au cadastre du Québec demande que son terrain soit retiré de la zone PI-CV-3 et inséré dans la zone RES-CV-20, c'est-à-dire la zone dans laquelle sont situées toutes les autres propriétés privées localisées sur le chemin Mill;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 923 990 au cadastre du Québec a l'intention d'y construire une habitation unifamiliale isolée, ce qui est autorisé dans la zone RES-CV-20 et qui correspond aux habitations existantes aménagées sur le chemin Mill;

ATTENDU QU'IL appert que le lot privé 2 923 990 au cadastre du Québec a été inclus par erreur dans la zone PI-CV-3, alors qu'il aurait dû être situé dans la zone RES-CV-20, comme toutes les autres propriétés privées situées sur le chemin Mill;

ATTENDU QUE le plan 8 « Grandes affectations du sol » énoncé à l'article 1.1.5 « Cartographie » et en annexe du plan d'urbanisme portant le numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea est en cours de modification afin d'agrandir l'aire d'affectation « Résidentielle au centre-village » à même l'aire d'affectation « Publique et institutionnelle au centre-village », permettant cette modification de zonage;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 5 décembre 2023 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 17 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le « Règlement 1287-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Dispositions visant à agrandir la zone RES-CV-20 à même une partie de la zone PI-CV-3 », soit et est par la présente adopté.

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

43-24

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1288-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1214-22 – DISPOSITIONS VISANT À RÉDUIRE ET CONTRÔLER LES ÎLOTS DE CHALEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement sur le plan d'urbanisme portant le numéro 1214-22 le 4 octobre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a sanctionné le projet de loi 67 le 25 mars 2021, obligeant les municipalités à apporter, au plus tard le 25 mars 2024, toute modification à leur plan d'urbanisme afin d'y intégrer l'identification de toute partie du territoire municipal peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

ATTENDU QU'UN contrat a été octroyé à la firme Infrastructel et que cette dernière a compilé les cartes disponibles concernant les îlots de chaleur sur le territoire de la Municipalité de Chelsea ainsi que procédé à l'analyse de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QUE la firme a proposé des modifications réglementaires au plan d'urbanisme et aux règlements de zonage, construction, plan d'implantation et d'intégration architecturale et permis et certificats;

ATTENDU QUE, selon ce rapport, le plan d'urbanisme doit être modifié afin d'y inclure une précision sur les îlots de chaleur dans le chapitre portant sur le diagnostic du territoire, une carte indiquant l'emplacement des îlots de chaleur, des précisions concernant le contrôle des îlots de chaleur dans l'orientation 1 et une intégration de ces précisions dans le plan d'action;

ATTENDU QUE le comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 16 octobre 2023;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 8 novembre 2023;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 5 décembre 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 17 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le « Règlement numéro 1288-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du plan d'urbanisme numéro 1214-22 – Dispositions visant à réduire et contrôler les îlots de chaleur », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

43-24 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

La conseillère Rita Jain demande d'ajouter à l'article 2 du règlement numéro 1288-23, la phrase suivante :

- Les grandes surfaces de stationnement, les centres commerciaux, ainsi que la Carrière Dery.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

44-24

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1289-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – DISPOSITIONS VISANT À RÉDUIRE ET CONTRÔLER LES ÎLOTS DE CHALEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 le 4 octobre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a sanctionné le projet de loi 67 le 25 mars 2021, obligeant les municipalités à apporter, au plus tard le 25 mars 2024, toute modification à leur plan d'urbanisme afin d'y intégrer l'identification de toute partie du territoire municipal peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

ATTENDU QU'UN contrat a été octroyé à la firme Infrastructel et que cette dernière a compilé les cartes disponibles concernant les îlots de chaleur sur le territoire de la Municipalité de Chelsea ainsi que procédé à l'analyse de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QUE la firme a proposé des modifications réglementaires au plan d'urbanisme et aux règlements de zonage, construction, plan d'implantation et d'intégration architecturale et permis et certificats;

ATTENDU QUE, selon ce rapport, le règlement de zonage doit être modifié afin d'y inclure de nouveaux termes, d'introduire un nombre maximal de case de stationnement selon les usages, de revoir les normes d'aménagement minimales des aires de stationnement, de prohiber l'utilisation de gazon synthétique et de maximiser le nombre d'arbres plantés par terrain;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a aussi proposé des modifications afin de permettre une plus grande possibilité dans l'aménagement d'aires de stationnement intérieures et d'augmenter les coûts de compensation pour une case de stationnement;

ATTENDU QUE le comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 16 octobre 2023;

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

44-24 (suite)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 8 novembre 2023;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 5 décembre 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 17 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le « Second projet de règlement numéro 1289-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Dispositions visant à réduire et contrôler les îlots de chaleur », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

45-24

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1291-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1218-22 – DISPOSITIONS VISANT À RÉDUIRE ET CONTRÔLER LES ÎLOTS DE CHALEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 1218-22 le 31 août 2022 et qu'il est entré en vigueur le 25 octobre 2022;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a sanctionné le projet de loi 67 le 25 mars 2021, obligeant les municipalités à apporter, au plus tard le 25 mars 2024, toute modification à leur plan d'urbanisme afin d'y intégrer l'identification de toute partie du territoire municipal peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

ATTENDU QU'UN contrat a été octroyé à la firme Infrastructel et que cette dernière a compilé les cartes disponibles concernant les îlots de chaleur sur le territoire de la Municipalité de Chelsea ainsi que procédé à l'analyse de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

45-24 (suite)

ATTENDU QUE la firme a proposé des modifications réglementaires au plan d'urbanisme et aux règlements de zonage, construction, plan d'implantation et d'intégration architecturale et permis et certificats;

ATTENDU QUE, selon ce rapport, le règlement sur les PIIA doit être modifié afin de rajouter des critères pour la construction de bâtiments durables et pour l'aménagement des terrains et des stationnements visant à réduire les îlots de chaleur;

ATTENDU QUE le comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 16 octobre 2023;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 8 novembre 2023;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 5 décembre 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 17 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le « Règlement numéro 1291-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1218-22 – Dispositions visant à réduire et contrôler les îlots de chaleur », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

46-24

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1283-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1216-22 – MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS RELATIVES AUX EXEMPTIONS DE CESSION OU DE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS ET À LA DÉFINITION D'UN CHEMIN PRIVÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de lotissement portant le numéro 1216-22 le 4 octobre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

46-24 (suite)

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée afin de modifier les dispositions permettant qu'un chemin privé desserve 5 lots constructibles;

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée afin de permettre de calculer les servitudes de conservation dans le 80% de la superficie à protéger permettant d'avoir 5 lots sur un chemin privé;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 4 octobre 2023;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 9 janvier 2024 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 31 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le « Règlement numéro 1283-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement numéro 1216-22 – Modifications aux dispositions relatives aux exemptions de cession ou de compensation financière pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et à la définition d'un chemin privé », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

47-24

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1284-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1219-22 – MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUCTION

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement sur les permis et certificats portant le numéro 1219-22 le 31 août 2022 et qu'il est entré en vigueur le 25 octobre 2022;

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée afin de modifier les dispositions permettant qu'un chemin privé desserve 5 lots constructibles;

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée afin de permettre de calculer les servitudes de conservation dans le 80% de la superficie à protéger permettant d'avoir 5 lots sur un chemin privé;

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

47-24 (suite)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 4 octobre 2023;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 9 janvier 2024 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le « Règlement numéro 1284-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement sur les permis et certificats numéro 1219-22 – Modifications aux dispositions relatives aux conditions de délivrance des permis de construction », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

48-24

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea, par le biais du règlement numéro 1274-23, a constitué le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) qui a pour mandat de donner des avis sur les demandes qu'ils lui sont soumises en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable;

ATTENDU QUE selon le règlement régissant le CCUDD, à la suite d'un mandat de deux ans, un membre peut renouveler sa candidature;

ATTENDU QUE Monsieur Marc Monette est membre du comité depuis avril 2020 et que son mandat, selon le règlement numéro 1274-23, est renouvelable;

ATTENDU QUE Monsieur Matthew Smith est membre du comité depuis mai 2022 et que son mandat, selon le règlement numéro 1274-23, est renouvelable;

ATTENDU QUE Monsieur Ryan Gallant est membre du comité depuis juillet 2022 et que son mandat, selon le règlement numéro 1274-23, est renouvelable;

ATTENDU QUE Monsieur Benoît Delage est membre du comité depuis mars 2014 et que son mandat, selon le règlement numéro 1274-23, est renouvelable, puisqu'il a soumis sa candidature à nouveau en 2020, conformément au paragraphe b de l'article 3 de ce règlement;

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

48-24 (suite)

ATTENDU QUE Monsieur George Claydon est membre du comité depuis juin 2018, mais qu'il est possible de renouveler son mandat puisqu'un seul candidat a soumis sa candidature pour les deux postes actuellement vacants et que nous ne serions pas en mesure de combler ce poste devenant vacant;

ATTENDU QUE Madame Nicole Desroches est membre du comité depuis février 2013, mais qu'il est possible de renouveler son mandat puisqu'un seul candidat a soumis sa candidature pour les deux postes actuellement vacants et que nous ne serions pas en mesure de combler ce poste devenant vacant;

ATTENDU QUE le Directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable Monsieur Nicolas Falardeau, ainsi que la présidente du comité, conseillère du district 6, Mme Kimberly Chan, recommandent le renouvellement des mandats des membres actuels du CCUDD;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le mandat des personnes suivantes à titre de membre votant du comité consultatif d'urbanisme et de développement durable soit renouvelé à la date indiquée dans le tableau ci-bas :

Membres	Date du renouvellement
Marc Monette	1 ^{er} avril 2024
Matthew Smith	1 ^{er} mai 2024
Ryan Gallant	1 ^{er} juillet 2024
Benoît Delage	1 ^{er} mars 2024
George Claydon	1 ^{er} juin 2024
Nicole Desroches	1 ^{er} février 2024

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

49-24

AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE DEUX PANNEAUX D'ARRÊT SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE, À L'INTERSECTION DU CHEMIN SAINT-CLÉMENT

ATTENDU QUE plusieurs signalements de la part de citoyens concernant la sécurité à l'intersection des chemins Saint-Clément et de la Rivière ont été reçus par le Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QU'UNE analyse a été réalisée dans le cadre du projet de réfection du chemin de la Rivière et que la mise en place d'arrêts toutes directions serait justifiée sur le chemin de la Rivière, à l'intersection du chemin Saint-Clément;

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

49-24 (suite)

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande l'ajout de deux arrêts sur le chemin de la Rivière, à l'intersection du chemin Saint-Clément;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil autorise l'installation de deux panneaux d'arrêt sur le chemin de la Rivière à l'intersection du chemin Saint-Clément.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemins – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1173-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50-24

FRAIS DE MÉNAGE POUR LES RÉSERVATIONS DE SALLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea fait la location de deux centres communautaires, soit à Hollow Glen et à Farm Point;

ATTENDU QUE le nombre de réservations a considérablement augmenté depuis la fin de la pandémie;

ATTENDU QU'UN membre de l'équipe de nettoyage doit se déplacer la fin de semaine, et ce, beaucoup plus souvent qu'auparavant;

ATTENDU QUE ces déplacements font en sorte que des heures supplémentaires sont réalisées par ce membre du personnel;

ATTENDU QU'UN déplacement en dehors des heures de travail est automatiquement payable de 3 heures minimum;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à un exercice de comparaison des tarifs de frais de ménage dans les centres communautaires de la région;

ATTENDU QU'AUCUN frais de ménage n'est actuellement chargé aux locataires des centres communautaires;

ATTENDU QUE les nouveaux tarifs proposés pour les frais de ménage sont les suivants :

Résidents	Non-résidents
60,00 \$	75,00 \$

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

50-24 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil accepte les nouveaux frais de ménage pour les locations de salles présentées par le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, tels qu'identifiés ci-avant.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

La conseillère Rita Jain demande d'ajouter à la résolution qu'il n'y a aucun frais de ménage pour les groupes communautaires reconnus par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51-24

DEMANDE DE FONDS DANS LE CADRE DU 150^e ANNIVERSAIRE DE CHELSEA AUPRÈS DE PATRIMOINE CANADIEN AU PROGRAMME « DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE -VOLET II – COMMÉMORATIONS COMMUNAUTAIRES »

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire de Chelsea entend déposer une demande d'appui financier au Programme « Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine – Volet II – Commémorations communautaires », afin de pourvoir aux dépenses prévues dans le cadre de la programmation annuelle des célébrations du 150^e anniversaire de Chelsea;

ATTENDU QUE la demande sera documentée et présentée en collaboration avec le comité de planification des célébrations du 150^e anniversaire de Chelsea et les employées du Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, pour recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QUE des événements de célébration auront lieu sur le territoire de Chelsea durant l'année 2025;

ATTENDU QUE le comité du 150^e est en faveur de cette demande, car cet événement mettra en valeur plusieurs artistes de la région, le patrimoine local et attirera la population locale et des visiteurs d'un peu partout en Outaouais et ailleurs au Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil accepte la demande d'appui financier présentée par le comité de planification des célébrations du 150^e anniversaire de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

52-24

FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CHELSEA LES JEUDIS SOIR

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale de Chelsea est ouverte 36h par semaine sur 6 jours;

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale de Chelsea offre des visites de classe et des activités en dehors de ses heures d'ouverture;

ATTENDU QUE la bibliothèque de Chelsea a 2 employés à temps complet et une banque de temps pour des employés temporaires;

ATTENDU QUE la bibliothèque de Chelsea a dû faire des coupures au niveau de ses employés temporaires;

ATTENDU QU'UNE situation particulière pourrait nous priver d'un des 2 employés temporaires pour une durée limitée et indéterminée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil approuve, en cas de besoin et de façon temporaire pour l'année 2024, la fermeture de la bibliothèque de Chelsea les jeudis soir, soit de 17 h à 20 h.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

53-24

PROTOCOLE D'ENTENTE D'ENTRAIDE POUR LES SAUVETAGES SPÉCIALISÉS ENTRE LA VILLE D'OTTAWA ET LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa et la Municipalité de Chelsea souhaitent conclure un accord d'intervention lors de sauvetages spécialisés (sauvetage par câble);

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie (SSI) de la Municipalité de Chelsea n'est pas mandaté pour ce type de sauvetage par câble, en hauteur ou incliné, dans son règlement de constitution numéro 1273-23, adopté par le conseil municipal;

ATTENDU QUE ce type d'intervention dépasse les capacités dites normales du SSIC;

ATTENDU QUE les membres du SSI ne sont pas formés ni équipés pour ce type de sauvetage conformément au règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal au Québec;

ATTENDU QUE l'un des mandats de la Municipalité est d'assurer la sécurité de ses résidents et ce, conformément à l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*;

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

53-24 (suite)

ATTENDU QUE le SSI doit respecter *la Loi sur la sécurité incendie* (Chapitre S-3.4) qui a pour objet la protection contre les incendies de toutes natures, des personnes et des biens;

ATTENDU QUE le conseil municipal est conscient de l'importance de conclure des ententes d'entraide afin de bonifier et assurer les services et l'aide aux citoyens;

ATTENDU QUE les frais pour ce type d'intervention pourraient être facturés à une tierce personne (morale ou physique) selon les ententes et les règlements en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière et le Maire à signer une entente avec la Ville d'Ottawa afin de venir en aide aux citoyens sur son territoire selon les modalités convenues entre les parties.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

54-24

ANALYSE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS POUR LES URGENCES DE NATURE MÉDICALE ET CONCLURE LES ENTENTES JUGÉES NÉCESSAIRES

ATTENDU QU'IL est important, nécessaire et essentiel de procéder à une analyse approfondie sur la possibilité d'offrir le service préhospitalier d'urgence aux citoyens de Chelsea, en collaboration avec plusieurs parties;

ATTENDU QUE les premiers répondants assurent dans plusieurs régions du Québec, par leur proximité à la population, une réponse rapide et efficiente pour des situations d'urgence vitales, en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers-paramédics;

ATTENDU QU'UNE présentation a été effectuée par le CISSS de l'Outaouais le 30 octobre 2023 aux membres du conseil municipal, à la direction générale ainsi qu'aux représentants de l'Association des pompiers et pompières de Chelsea;

ATTENDU QUE l'article 39 de la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence* (L.R.Q. S-6-2) définit les rôles et responsabilités des premiers répondants (PR);

ATTENDU QU'IL est important de faire l'analyse du niveau de service de premiers répondants (niveau 1, 2, 3), de la reconnaissance des acquis de formation des pompiers et pompières, de la méthode de déploiement des effectifs et des coûts associés à la mise en place du service de premiers répondants;

SESSION ORDINAIRE – 6 FÉVRIER 2024

54-24 (suite)

ATTENDU QUE le service de premiers répondants représente un supplément de travail pour l'ensemble du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le SSI doit s'entendre avec ses pompiers et pompières à temps partiel sur appel, afin de conclure une entente équitable et réaliste pour les deux parties;

ATTENDU QUE d'autres options pourraient également analysées, tel que partenariat avec d'autres organismes, municipalités, etc.;

ATTENDU QUE ce service doit être offert de façon efficace et professionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil mandate le service de sécurité incendie de Chelsea à étudier les possibilités et la faisabilité d'offrir le service de premiers répondants à ses citoyens.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

55-24

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que cette session ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière

Kimberly Chan
Mairesse suppléante

**5) DÉPÔT DE DOCUMENTS /
TABLING OF DOCUMENTS**

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Sommaire par service

	62 527.79 \$
Administration Générale	14 325.74 \$
COMMUNICATIONS	1 623.31 \$
Entretien	77 339.01 \$
Environnement et Urbanisme	25 232.99 \$
Loisirs et Culture	24 436.85 \$
Ressources Humaines	7 281.33 \$
Sécurité Publique	69 663.62 \$
Travaux Publics et Infrastructure	1 708 604.31 \$
	<u>1 991 034.95 \$</u>

+ Mastercard - Novembre 2023

+ 15 611.07

 2 006 646,02 \$

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
31195	2024-01-24	SANI-TEC	218328	Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux \ Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux	02-390-00-660	-1 629.72 \$	-3 106.28 \$
			218365	Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux \ Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux	02-390-00-660	-1 476.56 \$	
						-3 106.28 \$	-3 106.28 \$

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
31144	2024-01-19	2963-2072 Quebec Inc.	Janvier 2024	Contrat collecte matières résiduelles - Janvier à décembre 2024 \ Contrat collecte ordures - Janvier à décembre 2024	02-451-10-446	34 936.11 \$	118 483.18 \$
				Contrat collecte recyclage - Août à décembre 2024	02-452-10-446	28 421.82 \$	
				Contrat collecte compostage - Janvier à décembre 2024	02-452-35-446	29 600.80 \$	
				Contrat collecte ecombrants - Janvier à décembre 2024	02-452-90-446	8 278.20 \$	
				Contrat collecte arbres Noël 2024	02-452-35-446	17 246.25 \$	
31145	2024-01-19	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	Fevrier 2024	Contrat déneigement Hollow Glen saison 2023-2024 \ Enlèvement de la neige	02-330-00-443	10 124.42 \$	10 124.42 \$
31146	2024-01-19	ACTION ENVIRONNEMENT	2570	ICI on recycle \ ICI on recycle	02-470-00-453	1 251.79 \$	1 251.79 \$
31147	2024-01-19	AEBI SCHMIDT CANADA INC	0093198	Pièces pour chaine de sableuse \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	287.44 \$	287.44 \$
31148	2024-01-19	ALAIN LEGROS	REPAS 01/23 A	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	14.03 \$	27.39 \$
			REPAS 01/23B	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	13.36 \$	
31149	2024-01-19	BIG ROCK FARM	100555	Foin pour sentier \ Biens non durables - Autres équipements divers	02-701-50-690	300.00 \$	300.00 \$
31150	2024-01-19	Bionest	SV397644	Contrat entretien UV \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	1 371.15 \$	9 066.02 \$
			SV397484	Contrat entrtien UV \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	319.19 \$	
			SV398141	Contrat -Prise d'échantillon UV \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	1 552.20 \$	
			SV395011	Contrat entretien système bionest \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	2 601.85 \$	
			SV393573	Contrat entretien système Bionest \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	3 221.63 \$	
31151	2024-01-19	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0299319	Boyaux hydraulique et pièce connexes + lampe de poche, savon, etc. \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	290.65 \$	294.43 \$
			0299302	Adapteur male pex \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	3.78 \$	
31152	2024-01-19	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	87521	Télécommunication usine - Sept/Oct/Nov/Déc \ Télécommunication usine - Sept/Oct/Nov/Déc	02-412-30-331	396.69 \$	396.69 \$
31153	2024-01-19	Centre de Gestion de L'Equipement Roulant	A000242097	Location camions incendie - décembre 2023 \ Location - Véhicules	02-220-00-515	3 269.36 \$	12 478.67 \$
				Location - Véhicules	02-220-00-515	2 861.30 \$	
				Location - Véhicules	02-220-00-515	2 861.25 \$	
				Location - Véhicules	02-220-00-515	3 486.76 \$	
31154	2024-01-19	CMP MAYER INC (L'ARSENAL)	121633	BOYAUX DELUGE, MTSS 2.5, MTSS 1.75 \ BOYAUX DELUGE, MTSS 2.5, MTSS 1.75	59-151-00-000	16 792.75 \$	32 022.83 \$
				BOYAUX DELUGE, MTSS 2.5, MTSS 1.75	23-920-00-000	-16 792.75 \$	
				BOYAUX DELUGE, MTSS 2.5, MTSS 1.75	23-030-00-725	18 390.25 \$	
			121936	ACHAT - PISCINE 3000 GALLONS \ ACHAT - PISCINE 3000 GALLONS	03-310-02-000	3 385.85 \$	
				ACHAT - PISCINE 3000 GALLONS	23-610-00-000	-3 385.85 \$	
				ACHAT - PISCINE 3000 GALLONS	23-030-00-729	3 707.94 \$	
			122016	LANCES DE COMBAT \ LANCES DE COMBAT	03-310-02-000	9 062.52 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-02-06

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				LANCES DE COMBAT	23-610-00-000	-9 062.52 \$	
				LANCES DE COMBAT	23-030-00-725	9 924.64 \$	
31155	2024-01-19	Construction DJL, Agence Wakefield	18001118	Asphalte - 10 tonnes \ Asphalte - 10 tonnes	02-330-00-625	953.60 \$	953.60 \$
31156	2024-01-19	DAVID LEFEBVRE		Remboursement TPAV Lot \ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	230.33 \$	230.33 \$
31157	2024-01-19	DEREK KIDDER	REPAS 01/23	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	13.78 \$	13.78 \$
31158	2024-01-19	Douglas Morrison Ltee	7822	Huile hydraulique \ Huile hydraulique	02-330-00-633	1 354.87 \$	1 354.87 \$
31159	2024-01-19	Eclair Plomberie & Chauffage Ltée	43298	Traux de plomberie - Usine de filtration \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	3 829.47 \$	3 829.47 \$
31160	2024-01-19	ENTREPRISE ELECTRIQUE DES McGUIRE	2453	Réparation des lumières de rues \ Réparation des lumières de rues	02-340-00-521	6 960.59 \$	6 960.59 \$
31161	2024-01-19	Erwin mobile repair	939	CAM135; Réparation de véhicule \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	362.17 \$	362.17 \$
31162	2024-01-19	FELIX LAFRENIÈRE	194744	CAM120; Pièce mécanique (boulon) Rem. Achat chez Surgenor \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	17.01 \$	17.01 \$
31163	2024-01-19	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	Décembre 2023	Frais de gestion Centre Meredith - Décembre 2023 \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-110 045.97 \$	106 684.08 \$
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-3 490.94 \$	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-6 866.41 \$	
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	120 403.32 \$	
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	110 045.97 \$	
			15%hydro 12/23	15% électricité - Centre Meredith décembre 2023 \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-3 361.89 \$	
31164	2024-01-19	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	269863	Commande du 3 janv. 2024 \ Commande direction générale	02-130-00-670	42.98 \$	296.91 \$
				Commande Archives	02-130-00-670	22.98 \$	
				Commande fournitures générales de bureau	02-130-00-670	230.95 \$	
31165	2024-01-19	FQM Assurances	13421	Correctifs assurance - Reservoirs Petroliers \ Serv. tech. assurances autres - Biens divers	02-320-01-429	1 660.07 \$	1 660.07 \$
31166	2024-01-19	Francis Canada Truck Center Inc.	X100344763:01	CREDIT; Retour de pièces; towbar, EGR valve \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-1 626.36 \$	3 993.24 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	115.14 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-115.14 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	143.57 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-71.78 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-71.79 \$	
			X100344764:01	CRÉDIT; Retour de pièce \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-105.81 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	7.49 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-7.49 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-02-06

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	9.34 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-4.67 \$	
				Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-4.67 \$	
			X100346748:01	Crédit; échange de pièce mécaniques (hood latch) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-26.26 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	1.86 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-1.86 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	2.32 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-1.16 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-1.16 \$	
			X100346747:01	CAM119; Pièce mécanique (hood latch) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	242.41 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-17.16 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	17.16 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-21.40 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	10.70 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	10.70 \$	
			X100347947:01	CAM130; Valve \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	238.83 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-16.91 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	16.91 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-21.08 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	10.54 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	10.54 \$	
			X100348970:01	Capuchon - Surge tank \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	51.09 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-3.62 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	3.62 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-4.51 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	2.25 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	2.26 \$	
			X100350275:01	CAM135; Valve et switch \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	218.84 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-15.49 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	15.49 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-19.32 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	9.66 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	9.66 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-02-06

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			X100350195:01	CAM119; Pièce mécanique \ TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-2.32 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	2.32 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-2.89 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	1.44 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	1.45 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	32.78 \$	
			X100350063:01	CAM119; Pièces mécaniques divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	227.54 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-16.10 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	16.10 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-20.09 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	10.04 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	10.05 \$	
			X100350630:01	CRÉDIT; CAM135; Pièces mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-124.91 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	8.84 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-8.84 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	11.03 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-5.51 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-5.52 \$	
			X100350622:01	CAM135; Pièces mécanique (vavle) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	163.45 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-11.57 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	11.57 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-14.43 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	7.21 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	7.22 \$	
			X100351443:01	CAM127; Pièce mécanique divers (pompe à eau) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	320.81 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-22.71 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	22.71 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-28.32 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	14.16 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	14.16 \$	
			X100351673:01	CAM130; Pièce mécanique (o-ring) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	38.87 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-2.75 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	2.75 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-02-06

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-3.43 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	1.71 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	1.72 \$	
			X100351712:01	CAM130; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	176.08 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-12.47 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	12.47 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-15.54 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	7.77 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	7.77 \$	
			X100351581:01	CAM130; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	120.97 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-8.56 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	8.56 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-10.68 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	5.34 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	5.34 \$	
			X100351583:01	CRÉDIT; CAM127; Retour core \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-161.59 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-11.44 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	11.44 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-14.26 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	7.13 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	7.13 \$	
			X100349601:01	CAM122 - Batterie \ CAM122 - Batterie	02-330-03-525	1 161.07 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-82.20 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	82.20 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-102.49 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	51.24 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	51.25 \$	
			X100348221:01	CAM130 - Cartouche filtre d'essence \ CAM130 - Cartouche filtre d'essence	02-330-03-525	119.41 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-8.45 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	8.45 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-10.54 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	5.27 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	5.27 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-02-06

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			X100348052:01	CAM130 - Cartouche filtre d'essence \ CAM130 - Cartouche filtre d'essence	02-330-03-525	2 336.91 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-165.44 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	165.44 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-206.29 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	103.14 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	103.15 \$	
			X100352207:01	CAM127; Fuel filter kit \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	238.81 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-16.91 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	16.91 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-21.08 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	10.54 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	10.54 \$	
			X100352279:01	Crédit; Retour de pièce réf facture 348052:01 \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-661.05 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	46.80 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-46.80 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	58.35 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-29.17 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-29.18 \$	
			X100351716:01	CAM130 - Banc \ CAM130 - Banc	02-330-03-525	1 011.35 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-71.60 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	71.60 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-89.28 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	44.64 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	44.64 \$	
31168	2024-01-19	FREDERIC NADON	D2022-00446	Cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 055.00 \$	2 055.00 \$
31169	2024-01-19	General Bearing Service	608618	UT04 - CVCA - Courroies \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	111.28 \$	111.28 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-7.87 \$	
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	7.87 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-9.82 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	4.91 \$	
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	4.91 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-02-06

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total	
31170	2024-01-19	GESTION JUSTIN MEUNIER INC	Janvier 2024	Contrat déneigement - ch. d'accès privé poste pompage eau brute 2023-2024 \ Enlèvement de la neige	02-330-00-443	1 820.92 \$	1 820.92 \$	
31171	2024-01-19	Guillevin International Cie/Co.	5330120	Fils pour mise à niveau lecteurs d'eau \ Machinerie, outillage.& équip. (eau potable)	23-050-01-725	110.25 \$	110.25 \$	
31172	2024-01-19	H2LAB INC	104276	Réf PO 13954; analyses d'eau puits \ Traitement des données	02-470-00-452	926.15 \$	926.15 \$	
31173	2024-01-19	INNOVATIVE SURFACE SOLUTIONS	PS-INV001712	1 palette (56 sacs) coldpatch \ 1 palette (56 sacs) coldpatch	02-330-00-625	774.56 \$	1 312.07 \$	
				Transport	02-330-00-625	537.51 \$		
31174	2024-01-19	KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC	9019236207	3 commandes - Alun / Sulfate d'aluminium 8 000Kg \ 3 commandes - Alun / Sulfate d'aluminium 8 000 kg	02-414-30-635	6 805.82 \$	6 805.82 \$	
31175	2024-01-19	LOCATION SAUVAGEAU	T309122-11	Réf PO13305; Location de véhicule infrastructures \ Location - Véhicules	02-390-00-515	778.81 \$	778.81 \$	
31176	2024-01-19	Loisir Sport Outaouais	Aréna 2024	Premier paiement entente des arénas \ Premier paiement entente des arénas	02-701-30-970	10 000.00 \$	10 000.00 \$	
31177	2024-01-19	MAXIME HOTTE	D2021-001100	Cautionnement	Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 055.00 \$	2 055.00 \$
31178	2024-01-19	MAZOUT G. BELANGER INC.	01713101	Diesel 1903.7L \ Diesel	02-220-02-631	130.20 \$	16 081.93 \$	
				Diesel	02-320-02-631	1 617.55 \$		
				Diesel	02-330-02-631	1 729.04 \$		
				Diesel	02-390-02-631	218.75 \$		
			01716711	Diesel 1149.3L \ Diesel	02-220-02-631	73.71 \$		
				Diesel	02-320-02-631	926.30 \$		
				Diesel	02-330-02-631	990.16 \$		
				Diesel	02-390-02-631	125.27 \$		
			01713102	Essence 1216.7L \ Essence	02-220-01-631	120.23 \$		
				Essence	02-320-01-631	373.52 \$		
				Essence	02-330-01-631	585.73 \$		
				Essence	02-390-01-631	891.76 \$		
				Essence	02-490-01-631	9.67 \$		
				Essence	02-610-01-631	13.86 \$		
				Essence	02-470-01-631	15.31 \$		
			01727943	Diesel 3262.7L \ Diesel	02-220-02-631	317.95 \$		
				Diesel	02-320-02-631	2 373.96 \$		
				Diesel	02-330-02-631	2 838.91 \$		
				Diesel	02-390-02-631	433.36 \$		
			01727942	Essence 1442.9L \ Essence	02-220-01-631	181.86 \$		
				Essence	02-320-01-631	451.63 \$		
				Essence	02-330-01-631	644.85 \$		

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-02-06

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Essence	02-390-01-631	932.72 \$	
				Essence	02-490-01-631	51.77 \$	
				Essence	02-610-01-631	16.93 \$	
				Essence	02-470-01-631	16.93 \$	
31179	2024-01-19	MINISTERE DES FINANCES	TR-0056137-000	Transport matériaux contaminés - Traces Québec \ Transport matériaux contaminés - Traces Québec	02-320-00-999	2 534.08 \$	2 534.08 \$
31180	2024-01-19	MUNICIPALITE DE LA PECHE	2023-000217	Location de salle Desjardins \ Location de salle Desjardins	02-701-10-511	285.00 \$	285.00 \$
31181	2024-01-19	NADEAU MONAST, CABINET JURIDIQUE INC.	N21-0399	Servitude drainage - Ponceau \ Infrastructures Ch. - Drainage/ponceaux (20 ans)	23-040-30-721	977.29 \$	5 691.27 \$
				Infrastructures Ch. - Drainage/ponceaux (20 ans)	23-040-30-721	1 149.75 \$	
			N21-0240	Servitude drainage - Ponceau \ Infrastructures Ch. - Drainage/ponceaux (20 ans)	23-040-30-721	2 127.04 \$	
			N21-0397	Servitude drainage - \ Honoraires prof. - services juridiques	02-320-00-412	1 437.19 \$	
31182	2024-01-19	Oclair Environnement inc.	1125	Inspection annuelle 2024 - Ecophyltres \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	3 876.96 \$	3 876.96 \$
31183	2024-01-19	Paradis Montpetit Beauchamp inc	242606	Lettre par huissier de justice \ Lettre par huissier de justice	02-610-00-412	73.53 \$	73.53 \$
31184	2024-01-19	PG SOLUTIONS INC	STD56045	Installation AccèsCité territoire - Poste Coordo. DG \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	235.70 \$	235.70 \$
31185	2024-01-19	PIÈCE COURCHESNE	932-787194	CAM120; Pompe à fuel \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	525.21 \$	525.21 \$
31186	2024-01-19	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	119403	CAM121; Filtres divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	70.27 \$	70.27 \$
31187	2024-01-19	Pièces de camions JMC	067795	IN/OUT; Dustshield \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-69.61 \$	119.46 \$
			067795	IN/OUT; Dustshield \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	69.61 \$	
			067976	Purge valve \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	119.46 \$	
31188	2024-01-19	PNEUS BELISLE OUTAOUAIS INC.	F0085036 00	PNEUS HIVER POUR UNITÉ 131 \ PNEUS HIVER POUR UNITÉ 131	02-220-02-525	2 402.98 \$	2 402.98 \$
31189	2024-01-19	Purolator inc	455096014	Frais d'envoi de colis \ Fret et messagerie	02-130-00-322	53.65 \$	73.60 \$
				Fret et messagerie	02-220-00-322	19.95 \$	
31190	2024-01-19	QCCANADA	0000232982	Lames de déneigement \ 3/4" X 6" X 40" BLOCK WING BLADE	02-330-04-525	732.44 \$	1 972.22 \$
				6"X0.875"X48" TALL BULLNOSE CARBIDE	02-330-03-525	1 239.78 \$	
31191	2024-01-19	Richard Palmer	24 Bois 2023	Dédommagement - Bris descente de gouttière 24 Boisé \ Autres	02-190-00-999	350.00 \$	350.00 \$
31192	2024-01-19	Riobec Securite Inc.	387251	Achat bottes saison hiver \ Achat manteau et chandail broderie	02-610-00-650	344.98 \$	633.29 \$
			382804	Achat bottes saison hiver \ Achat bottes saison hiver	02-490-00-650	288.31 \$	
31193	2024-01-19	Robert Binette	Tempête 9/01/24	Provision - Tempête hivernal 9-10 janvier 2024 \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-230-00-610	129.10 \$	129.10 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-02-06

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
31194	2024-01-19	Ryan's Garage	22439	CAM121 - Sander controler \ CAM121 - Sander controler	02-330-03-525	789.86 \$	952.55 \$
			22658	CAM121 et Stock; Pièces mécaniques Solenoid + lock Pin \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	162.69 \$	
31195	2024-01-19	SANI-TEC	218328	Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux \ Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux	02-390-00-660	1 629.72 \$	3 106.28 \$
			218365	Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux \ Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux	02-390-00-660	1 476.56 \$	
31196	2024-01-19	SEL WINDSOR LTEE	5300668706	Achat sel saison hivernale 2024 \ Achat sel saison hivernale 2024	02-330-00-635	9 467.76 \$	19 265.11 \$
			53006677358	Achat sel saison hivernale 2024 \ Achat sel saison hivernale 2024	02-330-00-635	9 797.35 \$	
31197	2024-01-19	Services de sécurité ADT CANADA INC.	33553937	Surveillance feu 9/02/24 au 8/05/24 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-20-522	140.07 \$	219.23 \$
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-20-522	-10.35 \$	
			33466145	Télésurveillance feu 28/01 au 27/04/2024 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	89.51 \$	
31198	2024-01-19	SHELLEY REID	60 MAXWELL	Remboursement programme vidange septique 22-23 60 Maxwell \ Tarification/vidange des fosses septique 2022	01-212-19-001	160.50 \$	351.00 \$
				Tarification/vidange des fosses septique 2023	01-212-19-001	190.50 \$	
31199	2024-01-19	SIGNALISATIONS PROSIGN QUEBEC INC	24705	Signaleurs 10 et 11 juin 2023 \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	952.86 \$	121 461.03 \$
				Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	2 858.56 \$	
			25118	Signaleur 17 juin au 13 aout 2023 \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	12 905.59 \$	
				Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	38 716.75 \$	
			25212	Signaleurs 19 au 27 août 2023 \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	2 410.16 \$	
				Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	7 230.49 \$	
			25354	Signaleurs 2 au 10 septembre 2023 \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	3 699.31 \$	
				Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	11 097.97 \$	
			25454	Signaleurs 16 au 30 septembre 2023 \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	4 876.38 \$	
				Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	14 629.13 \$	
25549		Signaleurs 1 au 15 octobre 2023 \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	4 596.12 \$			
		Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	13 788.38 \$			
25668		Signaleurs 21 au 28 octobre 2023 \ Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	924.84 \$			
		Services techniques autres - signaleurs	02-355-00-459	2 774.49 \$			
31200	2024-01-19	SPECIALISTE SST	106827	Bottes Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	195.40 \$	195.40 \$
31201	2024-01-19	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS	FC-332445	Barrière à sédiment pour drainage 2024 \ Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	243.70 \$	243.70 \$
31202	2024-01-19	SURGESON ELECTRIC	5965	Travaux électriques - Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	1 692.06 \$	1 692.06 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-119.79 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-02-06

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	119.79 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-149.37 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	74.68 \$	
				Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	74.69 \$	
31203	2024-01-19	The Friends of the Gatineau River	PLANTES 23	Contribution municipale - Projet d'espèces envahissantes \ Serv. tech. - services scientifiques et de génie	02-470-00-453	3 000.00 \$	3 000.00 \$
31204	2024-01-19	Thibault & Associés (l'Arsenal)	541857	RÉPARATIONS UNITÉ 231 \ RÉPARATIONS UNITÉ 231	02-220-01-525	3 168.94 \$	3 168.94 \$
31205	2024-01-19	Tonik Web Studio	7576	Hébergement web Chelsea.ca 2024 \ Publicité et information - Site Web	02-141-00-347	413.91 \$	413.91 \$
31206	2024-01-19	TRANE CANADA ULC	314236510	Contrat entretien chillers annuel 2023-2024 (janvier à septembre 2024) \ Contrat chiller annuel 2023-2024 (janv.à sept. 2024)	02-701-27-522	2 658.80 \$	2 658.80 \$
31207	2024-01-19	VAPOREL EAU PURE	89014	Bouteilles d'eau - caserne \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	239.00 \$	308.15 \$
			89015	Bouteilles d'eau garage TP + ENT \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	34.58 \$	
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	34.57 \$	
31208	2024-01-19	Ville de Gatineau	5000002123	Frais de laboratoire - FP décembre 2023 \ Services techniques - Test d'eau	02-414-20-444	257.77 \$	1 964.82 \$
			5000002109	Frais de laboratoire - FP décembre 2023 \ Services techniques - Test d'eau	02-414-20-444	257.77 \$	
			5000002122	Frais de laboratoire - Eaux usées décembre 2023 \ Services techniques	02-414-30-444	369.07 \$	
			5000002108	Frais de laboratoire - Eaux usées Novembre 2023 \ Services techniques	02-414-30-444	369.07 \$	
			5000002120	Frais de laboratoire - Eau brute décembre 2023 \ Services techniques	02-412-30-444	38.81 \$	
			5000002106	Frais de laboratoire - Eau brute novembre 2023 \ Services techniques	02-412-30-444	38.81 \$	
			5000002121	Frais de laboratoire - Eau potable décembre 2023 \ Services techniques	02-412-30-444	281.06 \$	
			5000002107	Frais de laboratoire - Eau potable novembre 2023 \ Services techniques	02-412-30-444	352.46 \$	
31209	2024-01-29	BEATRICE MAILLE		Remboursement programme pompage spetique 2022-2023 \ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	351.00 \$	351.00 \$
31210	2024-01-29	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0299419	Bague + crochet manteau \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	66.59 \$	140.86 \$
			0299355	Trie-Fond + rondelle \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	74.27 \$	
31211	2024-01-29	Bouquinart	106953	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	52.40 \$	251.32 \$
			106952	Livres num fr \ Livres num fr	02-702-30-729	198.92 \$	
31212	2024-01-29	Cima	22319492	Inspection annuelle du pont du sentier VVC \ Inspection annuelle du pont du sentier VVC	02-701-50-522	6 496.09 \$	6 496.09 \$
31213	2024-01-29	Construction DJL, Agence Wakefield	18001687	Asphalte - 20 tonnes \ Asphalte - 20 tonnes	02-330-00-625	711.47 \$	711.47 \$
31214	2024-01-29	CONSTRUCTION FGK INC	8A	Contrat pour réfection chemin de la Rivière \ Contrat pour réfection chemin de la Rivière	23-040-00-721	1 156 421.91 \$	1 086 467.75 \$
			8B	Décompte 8 - ODC 08-09 réfection chemin de la Rivière (crédits) \ Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	23-040-00-721	-4 743.53 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-02-06

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total	
			8C	Décompte 8 - Indexation - Contrat réfection chemin de la Rivière \ Infrastr. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	23-040-00-721	55 508.01 \$		
			8D	Décompte 8 - Réfection chemin de la Rivière \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	-120 718.64 \$		
31215	2024-01-29	CONSULT'EAU	25433	Échantillonnage eau potable - Juillet à décembre 2023 \ Échantillonnage eau potable - CC Farm Point janv. à déc.2022	02-701-20-444	314.25 \$	637.49 \$	
				Échantillonnage eau potable-CC Hollow Glen janv. à déc.2023	02-701-20-444	323.24 \$		
31216	2024-01-29	DAVID LEE		Remboursement - Dommages causés \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	455.43 \$	455.43 \$	
31217	2024-01-29	Douglas Morrison Ltee	7836	Graisse \ Huile, graisse	02-330-00-633	360.56 \$	360.56 \$	
31218	2024-01-29	EQUIPEMENT PRO-FIT	36182	CAM131; Ressort \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	494.58 \$	508.50 \$	
			36189	CAM123; Bouchon ventilé \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	13.92 \$		
31219	2024-01-29	Francis Canada Truck Center Inc.	X100352734:01	CAM127; Plèces mécanique diverses \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	462.52 \$	462.52 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-32.75 \$		
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	32.75 \$		
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-40.83 \$		
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	20.41 \$		
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	20.42 \$		
31220	2024-01-29	GEORGE TASCA	D2021-01087	Remboursement cautionnement construction - 1 000 \$	\ Dépôt - Nouvelle	55-136-40-000	2 055.00 \$	2 055.00 \$
31221	2024-01-29	GLS	40304061	Frais d'envoi de colis \ Fret et messagerie	02-320-00-322	33.73 \$	33.73 \$	
31222	2024-01-29	GOLIAX	F-104876	Panneaux piste multi - Ferme Hendrick \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	142.56 \$	142.56 \$	
31223	2024-01-29	Hamilton Chevrolet Pontiac Buick Gmc Ltee	75920	CAM121; Miroir \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	388.68 \$	388.68 \$	
31224	2024-01-29	INLIBRO	2024-004	Koha - soutien + hébergement annuel + certificat SSL \ Koha - soutien + hébergement annuel + certificat SSL	02-702-30-494	7 807.76 \$	7 807.76 \$	
31225	2024-01-29	INTER OUTAOUAIS	319069G	CAM127; Fleetrite \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	206.75 \$	206.75 \$	
31226	2024-01-29	KATHLEEN SCULTHORPE	D2021-01326	Remboursement cautionnement septique - 500 \$	\ Dépôt - Correctif complet	55-136-41-000	515.00 \$	515.00 \$
31227	2024-01-29	LINE CHAUVET	D2023-00606	Remboursement cautionnement 1 000 \$	\ Dépôt - Nouvelle construction -	55-136-40-000	540.00 \$	540.00 \$
31228	2024-01-29	LOCATION SAUVAGEAU	V68288-01	Dommages auto location PVFS \ Réclamations de dommages-intérêts	02-130-00-995	1 880.44 \$	1 880.44 \$	
31229	2024-01-29	Martech Inc.	201797	Enseignes - nom de chemin \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	77.61 \$	77.61 \$	
31230	2024-01-29	MAZOUT G. BELANGER INC.	01729668	Diesel 2047.7L \ Diesel	02-220-02-631	198.61 \$	7 629.08 \$	
				Diesel	02-320-02-631	1 482.89 \$		
				Diesel	02-330-02-631	1 773.32 \$		

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-02-06

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Diesel	02-390-02-631	270.70 \$	
			01729829	Diesel 1396.1L \ Diesel	02-220-02-631	134.42 \$	
				Diesel	02-320-02-631	1 003.68 \$	
				Diesel	02-330-02-631	1 200.24 \$	
				Diesel	02-390-02-631	183.22 \$	
			01729669	Essence 388.7L \ Essence	02-220-01-631	49.23 \$	
				Essence	02-320-01-631	122.32 \$	
				Essence	02-330-01-631	174.66 \$	
				Essence	02-390-01-631	252.63 \$	
				Essence	02-490-01-631	14.03 \$	
				Essence	02-610-01-631	4.59 \$	
				Essence	02-470-01-631	4.59 \$	
			01729828	Essence 475.9L \ Essence	02-220-01-631	60.16 \$	
				Essence	02-320-01-631	149.45 \$	
				Essence	02-330-01-631	213.37 \$	
				Essence	02-390-01-631	308.63 \$	
				Essence	02-490-01-631	17.14 \$	
				Essence	02-610-01-631	5.60 \$	
				Essence	02-470-01-631	5.60 \$	
31231	2024-01-29	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	760237	Installation solution LTE intégrée par Panasonic - Portable TP \ solution LTE intégrée par Panasonic - Portable TP	02-320-00-414	1 029.03 \$	1 417.08 \$
			760298	Achat de deux écrans pour employés bibliothèque \ Biens durables - ameublement, équip. de bureau	02-702-30-726	388.05 \$	
31232	2024-01-29	NADEAU MONAST, CABINET JURIDIQUE INC.	N17-0145	Servitude égout et aqueduc - \ Honoraires prof. - services juridiques	02-412-30-412	2 098.30 \$	4 246.59 \$
				Honoraires prof. - services juridiques	02-414-30-412	2 098.29 \$	
				Honoraires prof. - services juridiques	02-412-30-412	25.00 \$	
				Honoraires prof. - services juridiques	02-414-30-412	25.00 \$	
31233	2024-01-29	Pièces de camions JMC	068149	Raccord + protecteur batterie \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	116.51 \$	375.15 \$
			068072	CAM122; Pièces mécanique diverses (governor + dryer) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	258.64 \$	
31234	2024-01-29	PLOMBERIE LALONDE (4165578 CANADA INC)	70280	Dommages causés - \ Depots de garantie - autres CAM130;	55-136-31-000	1 402.71 \$	1 402.71 \$
31235	2024-01-29	PNEUS BELISLE OUTAOUAIS INC.	F0086050 00	Réparation de pneus \ Ent. et réparation véhicules - Pneus RÉPARATION	02-330-02-525	268.99 \$	268.99 \$
31236	2024-01-29	POLANE INC	006961	SENSOR - UNITÉ 231 \ RÉPARATION SENSOR - UNITÉ 231	02-220-01-525	1 245.76 \$	3 487.77 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-02-06

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			007628	INSPECTIONS DÉCEMBRE - 231-131-431-631-232-432-532-233-533 \ INSPECTIONS DÉCEMBRE VÉHICULES INCENDIE	02-220-01-525	2 242.01 \$	
31237	2024-01-29	Purolator inc	455281243	Frais d'envoi de colis \ Fret et messagerie	02-220-00-322	11.51 \$	11.51 \$
31238	2024-01-29	QCCANADA	0000233087	Plèce pour pelle à neige \ Ent. et réparation véhicules - Lames niveleuse	02-330-04-525	3 756.85 \$	3 756.85 \$
31239	2024-01-29	Regulvar	52700	Renouvellement license Entiliweb + mise à jour logiciel \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	601.32 \$	3 006.60 \$
				Frais payés d'avance (02-130-00-522)	58-291-10-000	2 405.28 \$	
31240	2024-01-29	RICHARD PALMER		Dédommagement - bris descente de gouttière \ Réclamations de dommages-intérêts	02-190-00-995	90.06 \$	90.06 \$
31241	2024-01-29	Riobec Securite Inc.	390674	Lunettes de sécurité \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	13.23 \$	26.44 \$
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	13.21 \$	
31242	2024-01-29	SANI-TEC	218328	Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux \ Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux	02-390-00-660	1 629.72 \$	3 459.44 \$
			218365 Corrigé	Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux \ Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux	02-390-00-660	1 467.56 \$	
			218621	Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux \ Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux	02-390-00-660	362.16 \$	
31243	2024-01-29	SEL WINDSOR LTEE	5300669192	Achat sel saison hivernale 2024 \ Achat sel saison hivernale 2024	02-330-00-635	4 889.38 \$	9 349.49 \$
			5300669692	Achat sel saison hivernale 2024 \ Achat sel saison hivernale 2024	02-330-00-635	4 460.11 \$	
31244	2024-01-29	SOLUTIONS EMERGENSYS INC	4535	SUPPORT ET MAINTENANCE - LICENCE PCAD - 2024 \ SUPPORT ET MAINTENANCE - LICENCE PCAD - 2024	02-220-01-339	355.27 \$	355.27 \$
31245	2024-01-29	TIR SERVICES	1910	Réparation - 2 pompes usine d'épuration \ Réparations #1 (1205)	02-414-30-522	1 870.23 \$	3 740.46 \$
				Réparations #2 (1204)	02-414-30-522	1 870.23 \$	
31246	2024-01-29	Union des Municipalités du Quebec	163221	Conseil et assistance juridique - terminaison d'emploi d'un cadre \ Honoraires prof. - services juridiques	02-120-00-412	1 632.19 \$	23 621.99 \$
			163220	Enquête harcèlement psychologique \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	14 561.42 \$	
			163185	Formation sur la civilité - Cadres \ Services de formation	02-160-00-454	5 529.08 \$	
				Services de formation	02-160-00-454	492.74 \$	
			163222	Formation sur la civilité - Employés \ Services de formation	02-160-00-454	990.97 \$	
			167130	Inscription Assisse 2023 \ Services de formation	02-110-00-454	103.48 \$	
			163566	Frais de gestion regroupement carburant 01/10 au 31/12/22 \ Diesel	02-320-02-631	104.04 \$	
				Diesel	02-330-02-631	208.07 \$	
31247	2024-02-02	7518218 CANANA INC (HKR CONSULTATION)	3273	Solde P.O. 12542/Serv. prof. ingén. projet New Chelsea \ Solde P.O. 12542/Serv. prof. ingén. projet New Chelsea	23-040-30-721	7 058.91 \$	7 058.91 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-02-06

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
31248	2024-02-02	AEBI SCHMIDT CANADA INC	0093290	CAM127 - Ensemble de chaines pour sableur \ CAM127 - Ensemble de chaines pour sableur	02-330-03-525	1 465.25 \$	1 465.25 \$
31249	2024-02-02	ALAIN LEGROS	REPAS 01/24	Repas déneigement \ Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	15.51 \$	15.51 \$
31250	2024-02-02	Albini Maingot & Abraham Roussel		Remboursement programme vidange septique 2022-23 \ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	351.00 \$	351.00 \$
31251	2024-02-02	Alejandro Jose Ponce Changeur	D2023-00630	Remboursement cautionnement septique - 500 \$ \ Dépôt - Correctif complet	55-136-41-000	540.00 \$	540.00 \$
31252	2024-02-02	Andreanne Bonhomme	D2023-00733	Remboursement cautionnement septique - 500 \$ \ Dépôt - Correctif complet	55-136-41-000	540.00 \$	540.00 \$
31253	2024-02-02	B and T Macfarlane Ottawa Limited	503408	Pièce divers pour tracateurs \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	410.11 \$	725.11 \$
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	315.00 \$	
31254	2024-02-02	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0299451	Attaches - Câbles \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	49.75 \$	222.42 \$
			0299445	TRACTEUR08; Pièce mécanique divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	172.67 \$	
31255	2024-02-02	Bouquinart	106980	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	65.99 \$	65.99 \$
31256	2024-02-02	Brian Ray		Remboursement programme vidange septique 2022-23 Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	351.00 \$	351.00 \$
31257	2024-02-02	Camille Dessureault-Lefebvre	D2023-00839	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Puits - 300 \$	55-136-44-000	325.00 \$	325.00 \$
31258	2024-02-02	Christine Feeny	D2023-00281	Remboursement cautionnement septique - 500 \$ \ Dépôt - Correctif complet	55-136-41-000	540.00 \$	540.00 \$
31259	2024-02-02	Cima	22314363	Hon. prof. / Construction piste cyclable-Mine,Notch & Kingsmere \ Hon. prof./Construction piste cyclable-Mine,Notch,Kingsme	23-040-00-721	229.95 \$	18 927.77 \$
			22314362	Hon. prof. / Construction piste cyclable-Mine,Notch & Kingsmere \ Hon. prof./Construction piste cyclable-Mine,Notch,Kingsme	23-040-00-721	114.98 \$	
			22314361	Hon. prof. / Construction piste cyclable-Mine,Notch & Kingsmere \ Hon. prof./Construction piste cyclable-Mine,Notch,Kingsme	23-040-00-721	45.99 \$	
			22314360	Hon. prof. / Réfection chemins de la Mine, Notch & Kingsmere \ Hon. prof. / Réfection chemins de la Mine, Notch & Kingsmere	23-040-00-721	1 379.70 \$	
			22314364	Hon. prof. / Réfection chemins de la Mine, Notch & Kingsmere \ Hon. prof. / Réfection chemins de la Mine, Notch & Kingsmere	23-040-00-721	804.83 \$	
			22314585	Hon. prof. / Réfection chemins de la Mine, Notch & Kingsmere \ Hon. prof. / Réfection chemins de la Mine, Notch & Kingsmere	23-040-00-721	229.95 \$	
			22312800	Réfection chemin de la Mine, Notch, Kingsmere \ Infrastr. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	23-040-00-721	16 122.37 \$	
31260	2024-02-02	CONSULTEAU	25518	Échantillonnage Effluents système septique tertiares \ Traitement des données	02-470-01-452	3 818.32 \$	3 818.32 \$
31261	2024-02-02	CYRIL CATTO	BARIL 2023	Projet fonds vert - Baril de Pluie \ Transferts autres organismes-Fonds vert municipal	02-470-01-971	130.00 \$	130.00 \$
				Affectation-Excédent Fonds Vert municipal affecté	03-510-10-002	-130.00 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-02-06

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Excédent affecté - Fonds Vert municipal	59-131-11-000	130.00 \$	
31262	2024-02-02	DAGOBERTO LOPEZ	Lunettes 2024	Remboursement lunette de sécurité spécialisées \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	93.44 \$	186.89 \$
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	93.45 \$	
31263	2024-02-02	DEREK KIDDER	REPAS 01/24A	Repas déneigement \ Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	15.48 \$	15.48 \$
31264	2024-02-02	Derick Cotnam	D2021-01338	Remboursement cautionnement	\ \ Dépôt - Puits - 300 \$	310.00 \$	310.00 \$
31265	2024-02-02	DESLAURIERS - 137269 CANADA LTEE	75597	Appel de service - Alarme Hotte de cuisine CM \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	194.02 \$	194.02 \$
31266	2024-02-02	DUPONT & DUPONT FORD	FD46925	CAM131; Parking brake cable \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	52.84 \$	52.84 \$
31267	2024-02-02	Eastern Ontario water technology LTD (CULLIGAN)	06900810	Location refroidisseurs eau - Janvier à décembre 2023 \ Location 2 refroidisseurs eau caserne #1 - Janv. à déc. 2023	02-220-00-517	155.45 \$	1 099.17 \$
				Location 3 refroidisseurs hôtel ville - Janv. à déc. 2023	02-130-00-517	233.17 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCHG - Janv. à déc. 2023	02-701-20-517	79.08 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCFP - Janv. à déc. 2023	02-701-20-517	79.10 \$	
			6989684A	Frais de retard - Location refroidisseur 2023 \ Location - Ameublement et équipement de bureau	02-130-00-517	5.57 \$	
			06989684B	Location refroidisseurs eau - Janvier à décembre 2024 \ Location 2 refroidisseurs eau caserne #1 - Janv. à déc. 2024	02-220-00-517	77.72 \$	
				Location 3 refroidisseurs hôtel ville - Janv. à déc. 2024	02-130-00-517	116.58 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCHG - Janv. à déc. 2024	02-701-20-517	39.55 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCFP - Janv. à déc. 2024	02-701-20-517	39.55 \$	
			07058624	Location refroidisseurs eau - Janvier à décembre 2024 \ Location 2 refroidisseurs eau caserne #1 - Janv. à déc. 2024	02-220-00-517	77.72 \$	
				Location 3 refroidisseurs hôtel ville - Janv. à déc. 2024	02-130-00-517	116.58 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCHG - Janv. à déc. 2024	02-701-20-517	39.55 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCFP - Janv. à déc. 2024	02-701-20-517	39.55 \$	
31268	2024-02-02	Englobe Corp.	00161086	Contrôle matériaux et évaluation géotechnique ch. Lac-Meech \ Contrôle matériaux et évaluation géotechnique ch. Lac-Meech	23-040-00-721	4 253.16 \$	4 253.16 \$
31269	2024-02-02	Formules Municipales	051928	Cartables pour procès-verbaux \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-120-00-670	182.24 \$	182.24 \$
31270	2024-02-02	Francis Canada Truck Center Inc.	X100352632:01	CAM127 - Radiateur \ CAM127 - Radiateur	02-330-03-525	1 463.35 \$	1 463.35 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-103.60 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	103.60 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-129.18 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	64.59 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	64.59 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-02-06

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
31271	2024-02-02	FYNSTONE CONSTRUCTION INC	066	Location machinerie - Terrain ch. Carman \ Location machinerie - Terrain ch. Carman	02-320-00-516	7 344.03 \$	7 344.03 \$
31272	2024-02-02	GABRIEL HOUDE BRISSON	D2022-00166	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 055.00 \$	2 055.00 \$
31273	2024-02-02	GOLIAX	F-104904	Panneau de signalisation \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	72.95 \$	72.95 \$
31274	2024-02-02	Guillevin International Cie/Co.	5373977	Fils électrique - Lecteurs d'eau \ Machinerie, outillage.& équip. (eau potable)	23-050-01-725	110.25 \$	110.25 \$
31275	2024-02-02	IGA FAMILLE CHARLES	644	Repas pour les soldats- Jour du Souvenir \ Repas pour soldat -jour du souvenir	02-702-59-610	824.13 \$	824.13 \$
31276	2024-02-02	Karl Saidla	D2023-00921	Remboursement cautionnement \ Dépôt - Puits - 300 \$	55-136-44-000	325.00 \$	325.00 \$
31277	2024-02-02	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS (COPIES)	9009718900	Copies - Décembre 2023 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	180.01 \$	1 877.17 \$
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	14.86 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	35.23 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	2.26 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-470-00-527	13.61 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	78.60 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	90.40 \$	
			9009719072	Copies 01/10 au 31/12/2023 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	420.35 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	45.21 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	134.70 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-702-30-527	274.56 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	149.27 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-120-00-527	223.91 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-320-00-527	90.64 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-330-00-527	90.66 \$	
			9009729349	Copies imprimantes réception 01/01 au 31/03/2024 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	32.90 \$	
31278	2024-02-02	Laboratoire Micro B	18275	Analyse chimique hebdomadaire siccité \ Analyse chimique hebdomadaire siccité	02-414-30-444	61.52 \$	184.56 \$
			18399	Analyse chimique hebdomadaire siccité \ Analyse chimique hebdomadaire siccité	02-414-30-444	61.52 \$	
			18377	Analyse chimique hebdomadaire siccité \ Analyse chimique hebdomadaire siccité	02-414-30-444	61.52 \$	
31279	2024-02-02	LAFARGE CANADA INC.	719134644	56 dépôts de neige \ 56 dépôts de neige	02-330-00-443	2 800.15 \$	2 800.15 \$
31280	2024-02-02	LE GRENIER DES COLLINES	Grenier 2024	Paiement pour l'entente que nous avons avec eux \ Paiement pour l'entente que nous avons avec eux	02-701-20-970	2 500.00 \$	2 500.00 \$
31281	2024-02-02	LES EQUIPEMENTS LAPIERRE	491541	10 barils - Ultrasil - EP \ 10 barils - Ultrasil - EP	02-412-30-635	25 333.59 \$	25 742.05 \$
				Transport	02-412-30-635	408.46 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-02-06

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
31282	2024-02-02	Les pavages Lafleur & Fils inc	2	Décompte 2 - Libération retenue finale 5% mise place criblure pierre VVC \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	23 568.86 \$	23 568.86 \$
31283	2024-02-02	LES SERVICES EXP INC.	735751	Avenants 6, 7, 8, 9 et 10 - Hon. prof. aménagement sentier VVC \ Avenant 9 - Surveillance 2022 remplacement ponceau #36	23-040-50-721	5 044.53 \$	22 532.23 \$
			760863A	Hon. prof. pour divers travaux d'aménagement du sentier communautaire \ Hon. prof. pour divers travaux d'aménagement du sentier comm	23-040-50-721	5 403.83 \$	
			760863B	Avenant 11 - Hon. prof. aménagement sentier VVC \ Avenant 11 - Hon. prof. aménagement sentier VVC	23-040-50-721	8 048.25 \$	
			785683	Avenants 6, 7, 8, 9 et 10 - Hon. prof. aménagement sentier VVC \ Avenant 9 - Surveillance 2022 remplacement ponceau #36	23-040-50-721	4 035.62 \$	
31284	2024-02-02	MACHINERIES FORGET	389751	TRACTEUR08; Pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	2 039.58 \$	2 039.58 \$
31285	2024-02-02	Martech Inc.	201994	enseigne \ Pièces et accessoires autres -	02-355-00-649	77.61 \$	77.61 \$
31286	2024-02-02	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	746833	Pièces et accessoires divers \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	38.49 \$	66.63 \$
			745680	Scellant + bouchon - Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	28.14 \$	
31287	2024-02-02	MAZOUT G. BELANGER INC.	01731762	Essence 301.3L \ Essence	02-220-01-631	38.36 \$	10 883.82 \$
				Essence	02-320-01-631	95.29 \$	
				Essence	02-330-01-631	136.06 \$	
				Essence	02-390-01-631	196.80 \$	
				Essence	02-490-01-631	10.93 \$	
				Essence	02-610-01-631	3.58 \$	
				Essence	02-470-01-631	3.58 \$	
			01731761	Diesel 2978.3L \ Diesel	02-220-02-631	286.13 \$	
				Diesel	02-320-02-631	2 136.37 \$	
				Diesel	02-330-02-631	2 554.77 \$	
				Diesel	02-390-02-631	389.98 \$	
			01735062	Diesel 1707.3L \ Diesel	02-220-02-631	166.76 \$	
				Diesel	02-320-02-631	1 244.97 \$	
				Diesel	02-330-02-631	1 488.80 \$	
				Diesel	02-390-02-631	227.26 \$	
			01735063	Essence 1161.9L \ Essence	02-220-01-631	150.78 \$	
				Essence	02-320-01-631	374.45 \$	
				Essence	02-330-01-631	534.64 \$	
				Essence	02-390-01-631	773.32 \$	
				Essence	02-490-01-631	42.93 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-02-06

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Essence	02-610-01-631	14.03 \$	
				Essence	02-470-01-631	14.03 \$	
31288	2024-02-02	MEDIALO INC.	249128	Publicité du budget 2024 \ Publicité et information - journaux et revues	02-141-00-341	597.87 \$	597.87 \$
31289	2024-02-02	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	759925	Installation anciens backup Cloud \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	1 276.22 \$	4 353.55 \$
			759934	Appel de service - logiciel RIMBE \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-490-00-414	588.39 \$	
			759971	Acronis - décembre 2023 \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	818.59 \$	
			760328	Support informatique - Janvier 2024 \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	1 219.65 \$	
			760187	Remplacement docking station - \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	63.24 \$	
				Biens durables - ameublement, équip. de bureau	02-130-00-726	362.17 \$	
			760348	Câble HDMI - N. Falardeau \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-610-00-670	25.29 \$	
31290	2024-02-02	PARAGRAPH	225103	Livres ang \ livre ang	02-702-30-729	257.15 \$	257.15 \$
31291	2024-02-02	Pieces D'Auto Cote	1-1481540	TRACTEUR08; Pièce pour pompe lave-glace \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	2.72 \$	2.72 \$
31292	2024-02-02	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	124593	CAM123 et 131 \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	21.95 \$	58.37 \$
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	21.93 \$	
			125313	Lampe miniature \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	14.49 \$	
31293	2024-02-02	Portes Interprovincial Inc.	31049	Porte - Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	132.22 \$	241.45 \$
			31013	Porte - Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	109.23 \$	
31294	2024-02-02	Robert Arnold		Remboursement programme vidange septique 2022-2023 des fosses septique	Tarification/vidange 01-212-19-001	351.00 \$	351.00 \$
31295	2024-02-02	Robert Atkinson	D2023-00847	Remboursement cautionnement septique - 500 \$	\ Dépôt - Correctif complet 55-136-41-000	540.00 \$	540.00 \$
31296	2024-02-02	Ryan's Garage	22722	CAM123 - Cable pour pelle avant \ CAM123 - Cable pour pelle avant	02-330-03-525	1 026.63 \$	1 026.63 \$
31297	2024-02-02	SAMUEL FRECHETTE	D2021-00594	Remboursement cautionnement construction - 1 000 \$	\ Dépôt - Nouvelle 55-136-40-000	2 055.00 \$	2 055.00 \$
31298	2024-02-02	SEGUIN MORRIS INC.	30973	Moteur eaux usées \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	373.67 \$	373.67 \$
31299	2024-02-02	SEL WINDSOR LTEE	5300672235	Achat sel saison hivernale 2024 \ Achat sel saison hivernale 2024	02-330-00-635	5 230.94 \$	25 076.86 \$
			5300672234	Achat sel saison hivernale 2024 \ Achat sel saison hivernale 2024	02-330-00-635	4 997.03 \$	
			5300671769	Achat sel saison hivernale 2024 \ Achat sel saison hivernale 2024	02-330-00-635	4 997.03 \$	
			5300672657	Achat sel saison hivernale 2024 \ Achat sel saison hivernale 2024	02-330-00-635	4 830.91 \$	
			5300673124	Achat sel saison hivernale 2024 \ Achat sel saison hivernale 2024	02-330-00-635	5 020.95 \$	
31300	2024-02-02	Services de sécurité ADT CANADA INC.	33567896	Surveillance feu 13/2 au 12/5/2024 \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	79.16 \$	79.16 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-02-06

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
31301	2024-02-02	Sheila Riordon	D2021-00481	Remboursement cautionnement septique - 500 \$	\ Dépôt - Correctif complet 55-136-41-000	515.00 \$	515.00 \$
31302	2024-02-02	Simco Communications	5972	Frais affranchissement enveloppes comptes taxes 2024 \ Frais affranchissement enveloppes comptes taxes 2024	02-130-00-321	4 623.31 \$	9 061.15 \$
			5971	Impression budget 2024, pliage et mise en enveloppe cptes taxes 2024 \ Impression budget 2024, pliage et mise enveloppe taxes 2024	02-130-00-459	3 577.15 \$	
				Enveloppes logo couleur pr mise en enveloppe	02-130-00-459	860.69 \$	
31303	2024-02-02	SNC-LAVALIN INC.	1676340	Servi. prof. ingénierie et géotechnique - Stabilisation VVC secteur Vallée \ REG1175-20	23-040-50-721	35 049.34 \$	43 895.64 \$
				Serv. prof. - Stabilisation VVC Vallée REG1154-20 Serv. prof. - Stabilisation VVC Vallée	23-040-50-721	8 846.30 \$	
31304	2024-02-02	SPECIALISTE SST	107665	Vêtements \ Vetements, chaussures et accessoires	02-390-00-650	113.72 \$	113.72 \$
31305	2024-02-02	Ssq - Groupe Financier	988562	Assurances collective - Février 2024 \ AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	02-110-00-270	18.67 \$	16 267.97 \$
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	18.71 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-120-00-280	108.66 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-130-00-280	1 257.90 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-141-00-280	543.40 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-160-00-280	162.80 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-220-00-280	472.46 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-330-00-280	3 613.81 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-390-00-280	1 635.56 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-470-00-280	250.07 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-490-00-280	218.68 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-610-00-280	1 017.19 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-701-10-280	367.03 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-702-30-280	274.94 \$	
Assurance collective a payer	55-138-12-000	6 308.09 \$					
31306	2024-02-02	STT - MUNICIPALITÉ CHELSEA CSN	Décembre 2023B	Cotisation syndicale 17 au 31 décembre 2023 \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	2 262.77 \$	7 254.95 \$
			Janvier 2024	Cotisation syndicale - Janvier 2024 \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	4 992.18 \$	
31307	2024-02-02	Tetra Tech qi inc	60849180	Services professionnels pour mise niveau station épuration C-V \ Services profes. pour mise niveau station épuration C-V	23-050-00-721	13 555.59 \$	15 714.26 \$
			60846186	Assistance technique - Diagnostique problème de colmatage membranes EP \ Assistance technique - Diagnostique problème de colmatage me	02-412-30-411	2 158.67 \$	
31308	2024-02-02	Ville de Gatineau	80044	Frais analyse de laboratoire (eau brute) - Septembre 2023 \ Services techniques	02-412-30-444	38.81 \$	38.81 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-02-06

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
31309	2024-02-02	XYLEM CANADA COMPANY	3558399739	Réparation - Poste de pompage Ruisseau Chelsea \ Réparation - Poste de pompage Ruisseau Chelsea	02-415-30-522	694.45 \$	694.45 \$
31310	2024-02-02	Yves Aubut	D2022-00474	Remboursement cautionnement septique - 500 \$	\ Dépôt - Correctif complet 55-136-41-000	515.00 \$	515.00 \$
						1 982 777.69 \$	1 982 777.69 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-02-06

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
22 JAN 2024	Maire Piere Seguin	2024-01-22	matricule : _____ remboursement	55-161-00-000	78.07 \$	78.07 \$
Janvier 2024	Postage By Phone / Pitney Bowes	2024-01-25	Recharge timbreuse - Janvier 2024 \ Fret et messagerie	02-130-00-322	2 000.00 \$	2 000.00 \$
600 001 337 542	HYDRO QUEBEC - USINE EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (735)	2024-01-17	Électricité 2024 \ Électricité 2024	02-412-30-681	2 591.26 \$	2 591.26 \$
671 202 733 936	HYDRO QUEBEC - BARRAGE HOLLOW GLEN	2024-01-17	Électricité 2024 \ Électricité 2024	02-460-00-681	11.09 \$	11.09 \$
659 503 048 663	HYDRO QUEBEC - CHALET DE SERVICE HG 12 CH. DU PARC	2024-01-18	Électricité 2024 \ Électricité 2024	02-701-50-681	303.91 \$	303.91 \$
000334322240119	BELL CANADA - CENTRE COMMUNAUTAIRE FP (459-1172)	2024-01-19	Téléphone 19/1 au 18/02/2024 \ Téléphone 2024	02-701-20-331	317.94 \$	317.94 \$
000336644240119	BELL CANADA - CHALET DE SERVICE FP (459-1499)	2024-01-19	Téléphone 19/1 au 1/2/2024 \ Téléphone 2024	02-701-30-331	38.97 \$	38.97 \$
010683957240119	BELL CANADA - STATION POMPAGE FP CH. RIVIÈRE (459-2237)	2024-01-19	Téléphone 19/1 au 18/2/2024 \ Téléphone 2024	02-415-20-331	38.97 \$	38.97 \$
010683945240119	BELL CANADA - USINE DE TRAITEMENT FP (459-3836)	2024-01-19	Téléphone 19/1 au 18/2/2024 \ Téléphone 2024	02-414-20-331	97.41 \$	97.41 \$
010683963240119	BELL CANADA - STATION DE POMPAGE FP, ST-CLEMENT (459-8654)	2024-01-19	Téléphone 19/1 au 18/02/2024 \ Téléphone 2024	02-415-20-331	38.97 \$	38.97 \$
015212420240121	BELL CANADA - INTERNET 100 OLD CHELSEA (HDV)	2024-01-21	Internet 21/01 au 20/2/2024 \ Internet 2024	02-130-00-335	99.97 \$	99.97 \$
015212422240121	BELL CANADA - INTERNET 161 ch. DE LA MONTAGNE	2024-01-21	Internet 21/1 au 20/2/2024 \ Internet 2024 - 161 chemin de la Montagne	02-220-00-335	27.57 \$	68.93 \$
			Internet 2024 - 161 chemin de la Montagne	02-702-30-335	13.79 \$	
			Internet 2024 - 161 chemin de la Montagne	02-701-20-335	27.57 \$	
014191957240122	BELL CANADA - LIGNE 269 JEAN-PAUL-LEMIEUX (827-0171)	2024-01-22	Téléphone 2024 \ Téléphone 2024	02-415-30-331	61.27 \$	61.27 \$
012990174240122	BELL CANADA - USINE D'EAU POTABLE 24CH. HUDSON (827-0624)	2024-01-22	Téléphone 22/1 au 21/2/2024 \ Téléphone 2024	02-412-30-331	49.85 \$	49.85 \$
013030180240122	BELL CANADA - TRAIT. EAUX USÉES 233 OLD CHELSEA (827-2177)	2024-01-22	Téléphone 22/1 au 21/2/2024 \ Téléphone 2024	02-415-30-331	35.07 \$	35.07 \$
012982987240122	BELL CANADA - USINE D'EAUX USÉES 28CH. HUDSON (827-5489)	2024-01-22	Téléphone 22/1 au 21/2/2024 \ Téléphone 2024	02-414-30-331	103.16 \$	103.16 \$
015067086240122	BELL CANADA - LIGNE DE FAX CASERNE 1 (5538)	2024-01-22	Ligne de fax caserne 22/1 au 21/2/2024 \ Ligne de fax caserne 2024	02-220-00-331	60.56 \$	60.56 \$
012982973240122	BELL CANDADA - USINE D'EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (827-5628)	2024-01-22	Téléphone 22/1 au 21/2/2024 \ Téléphone 2024	02-412-30-331	40.82 \$	40.82 \$
000362509240122	BELL CANADA - CASERNE 2 (827-8787)	2024-01-22	Téléphone 22/1 au 21/2/2024 \ Téléphone 2024	02-220-00-331	91.18 \$	91.18 \$
013101682240122	BELL CANADA - STAT POMPAGE EAUX USÉES 50 CH. MILL (827-8867)	2024-01-22	Téléphone 22/1 au 21/2/2024 \ Téléphone 2024	02-415-30-331	35.07 \$	35.07 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-01-16
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-02-06

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
012975899240122	BELL CANADA - SUPRESS EAU POTABLE 153 OLD CHELSEA (827-9439)	2024-01-22	Téléphone 22/1 au 21/2/2024 \ Téléphone 2024	02-413-30-331	35.07 \$	35.07 \$
014971629240122	BELL CANANDA - LIGNES RESTANTES HDV (9912)	2024-01-22	Téléphone 22/1 au 21/2/2024 \ Téléphone 2024 (827-2672)	02-130-00-331	97.41 \$	656.08 \$
			Téléphone 2024 (827-3912)	02-701-50-331	0.21 \$	
			Téléphone 2024 (827-4642)	02-130-00-331	97.41 \$	
			Téléphone 2024 (827-8653)	02-220-00-331	38.97 \$	
			Téléphone 2024 (827-8653)	02-702-30-331	19.48 \$	
			Téléphone 2024 (827-8653)	02-701-20-331	38.96 \$	
			Téléphone 2024 (827-9912)	02-220-00-331	363.64 \$	
682902669923B	HYDRO QUEBEC - SUPPRESSION POTABLE 153 OLD CHELSEA (554)	2024-01-25	Électricité 2024 \ Électricité 2024	02-413-30-681	1 356.58 \$	1 356.58 \$
682003029443B	HYDRO QUEBEC - CC + CASERNE HG 161 CH. MONTAGNE (227)	2024-01-23	Électricité - 161 chemin de la Montagne \ Électricité - Centre Communautaire	02-701-20-681	337.49 \$	674.98 \$
			Électricité - Caserne	02-220-00-681	337.49 \$	
47528171	Superieur Propane Inc.	2024-01-19	Propane - Garage municipal \ Oxygène, propane, acétylène.	02-330-01-639	2 185.55 \$	2 185.55 \$
47528172	Superieur Propane Inc.	2024-01-19	Propane - garage municipal \ Oxygène, propane, acétylène.	02-330-01-639	292.81 \$	292.81 \$
					11 363.54 \$	11 363.54 \$

Liste des paiements du 15-01-2024 au 06-02-2024

Sommaire

Chèques	1 982 777.69 \$
Chèques annulés	-3 106.28 \$
Débit direct	11 363.54 \$
	<hr/>
	1 991 034.95 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page : 1
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations du lot :

Description du lot : Factures Mastercard - Novembre 2023
 Statut du lot : En cours

Créé le : 2023-12-14 Par: Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)
 Autorisé le : Par:
 Mis à jour le : Par:

Sommaire des résultats

Sommaire général de la facturation

Nombre total de transactions : 92

Type de transaction	<u>Facturation</u>	<u>Correction</u>	<u>Renversement</u>
Nombre	92	0	0
Type de facturation	<u>Facture</u>	<u>Note de crédit</u>	
Nombre	92	0	
Montant avant taxes:	14 112.90 \$		
Montant de TPS :	533.82 \$		
Montant de TVQ :	964.35 \$		
Montant total :	<u>15 611.07 \$</u>	Montant Factures	15 611.07 \$
		Montant Retenues	0.00 \$

Sommaire comptable de la facturation

<u>Nom du fonds</u>	<u>Année</u>	<u>Période</u>
Fonds des activités financières	2023	11

<u>Numéro du poste comptable</u>	<u>Description</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
02-110-00-310	Frais de déplacement du personnel	442.41 \$	0.00 \$
02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	380.34 \$	0.00 \$
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	11.00 \$	0.00 \$
02-130-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	83.39 \$	0.00 \$
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	133.31 \$	0.00 \$
02-160-00-493	Réceptions	1 138.85 \$	0.00 \$
02-220-00-310	Frais de déplacement du personnel	7.00 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Novembre
Référence du lot : Mastercard11/23
Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 2
Date : 2024-01-23
Heure : 13:59:40
Numéro de lot : 2402
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations du lot

02-220-00-349	Publicité et information - autres	516.38 \$	0.00 \$
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	589.90 \$	0.00 \$
02-220-00-643	Petits outils	616.26 \$	0.00 \$
02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	204.72 \$	0.00 \$
02-320-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	398.46 \$	0.00 \$
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	54.13 \$	0.00 \$
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	863.86 \$	0.00 \$
02-320-00-999	Autres	1 039.61 \$	0.00 \$
02-320-01-525	Ent. et réparation véhicules	104.93 \$	0.00 \$
02-320-03-525	Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	419.07 \$	0.00 \$
02-330-00-610	Aliments, boissons	395.42 \$	0.00 \$
02-330-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	249.69 \$	0.00 \$
02-355-00-649	Pièces et accessoires autres -	131.27 \$	0.00 \$
02-390-00-516	Location - Machineries, outillage et équipement	57.72 \$	0.00 \$
02-390-00-643	Petits outils	482.89 \$	0.00 \$
02-390-00-650	Vetements, chaussures et accessoires	59.82 \$	0.00 \$
02-390-00-660	Articles de nettoyage	73.46 \$	0.00 \$
02-390-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	162.49 \$	0.00 \$
02-390-00-725	Biens durables - machineries, outillage & equip	2 183.65 \$	0.00 \$
02-390-00-726	Biens durables- ameublement, equip. bureau	27.91 \$	0.00 \$
02-390-01-639	Oxygène, propane et acétylène	288.64 \$	0.00 \$
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	216.33 \$	0.00 \$
02-460-00-649	Pièces et accessoires autres	314.94 \$	0.00 \$
02-470-00-454	Services de formation	100.00 \$	0.00 \$
02-470-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	32.94 \$	0.00 \$
02-610-00-454	Services de formation	0.00 \$	760.08 \$
02-610-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	21.73 \$	0.00 \$
02-701-20-345	Publications	12.99 \$	0.00 \$
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	204.04 \$	0.00 \$
02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & equip	195.11 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Novembre
Référence du lot : Mastercard11/23
Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 3
Date : 2024-01-23
Heure : 13:59:40
Numéro de lot : 2402
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations du lot

02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	94.66 \$	0.00 \$
02-701-50-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	2 113.10 \$	0.00 \$
02-701-70-610	Aliments, boissons	49.00 \$	0.00 \$
02-702-30-454	Services de formation	21.00 \$	0.00 \$
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	61.79 \$	0.00 \$
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	168.90 \$	0.00 \$
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	147.48 \$	0.00 \$
02-702-59-610	Aliments, boissons	331.09 \$	0.00 \$
02-702-59-690	Biens non durables - Autres équipements divers	53.80 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	519.28 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	4.51 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	484.13 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	4.51 \$	0.00 \$
54-139-92-000	Autres sommes diverses à recevoir	115.76 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	15 611.07 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	12.52 \$
Total Fonds des activités financières - Année : 2023, période : 11		16 383.67 \$	16 383.67 \$
Grand Total		16 383.67 \$	16 383.67 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 4
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 1		Description facture : Petit outil, veste de flotaison et radio					
No fournisseur : 1CAN2		Nom : CANADIAN TIRE #176					
No facture : 17		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-10-20		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		No commande :					
		Date due : 2023-10-20					
		Date due retenue :					
		Date de paiement :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
396.56 \$	19.83 \$	39.56 \$	455.95 \$	0.00 \$	455.95 \$	416.33 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-643	Petits outils	69.99	\$ 5.00	3.50	\$ 0.00	6.99	80.48 \$		73.48 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :								
	Activité :								
	OT :								
	Équip. :								
02-460-00-649	Pièces et accessoires autres	299.98	\$ 5.00	15.00	\$ 9.98	29.92	344.90 \$		314.94 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :								
	Activité :								
	OT :								
	Équip. :								
02-390-00-726	Biens durables- ameublement, équip. bureau	26.59	\$ 5.00	1.33	\$ 9.98	2.65	30.57 \$		27.91 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :								
	Activité :								
	OT :								
	Équip. :								

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-643	Petits outils	73.48 \$	0.00 \$
02-390-00-726	Biens durables- ameublement, équip. bureau	27.91 \$	0.00 \$
02-460-00-649	Pièces et accessoires autres	314.94 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	19.83 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	19.79 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	455.95 \$
Total - Année : 2023, période : 11		455.95 \$	455.95 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 5
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total

455.95 \$ 455.95 \$

No transaction : 2		Description facture : Douilles					
No fournisseur : 1CAN2		Nom : CANADIAN TIRE #176					
No facture : 29 (10/18/2023)		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-10-18		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		No commande :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
		Date due : 2023-10-18					
		Date due retenue :					
		Date de paiement :					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
209.99	\$ 10.50	\$ 20.95	\$ 241.44	\$ 0.00	\$ 241.44	\$ 220.46	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-643	Petits outils	209.99	\$ 5.00	10.50	\$ 9.98	20.95	\$ 241.44	\$	220.46
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-643	Petits outils	220.46 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	10.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	10.48 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	241.44 \$
Total - Année : 2023, période : 11		241.44 \$	241.44 \$
Grand Total		241.44 \$	241.44 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 6
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 3	Description facture : Encre	
No fournisseur : 1BUGR1	Nom : Bureau En Gros	
No facture : 43663	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-10-20	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-10-20	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
68.78 \$	3.44 \$	6.86 \$	79.08 \$	0.00 \$	79.08 \$	72.21 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	68.78	\$ 5.00	3.44	\$ 9.98	6.86	\$ 79.08	\$	72.21 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :			Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	72.21 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.44 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.43 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	79.08 \$
Total - Année : 2023, période : 11		79.08 \$	79.08 \$
Grand Total		79.08 \$	79.08 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 7
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 4		Description facture : Actircle de ménage, outils et pièces mécaniques					
No fournisseur : 1CAN2		Nom : CANADIAN TIRE #176					
No facture : 12 (10/20/2023)		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-10-20		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		No commande :					
		Date due : 2023-10-20					
		Date due retenue :					
		Date de paiement :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
525.97	\$ 26.30	\$ 52.47	\$ 604.74	\$ 0.00	\$ 604.74	\$ 552.19	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-660	Articles de nettoyage	69.97	\$ 5.00	3.50	\$ 9.98	6.98	\$ 80.45	\$	73.46
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	
02-390-01-639	Oxygène, propane et acétylène	114.95	\$ 5.00	5.75	\$ 9.98	11.47	\$ 132.17	\$	120.68
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	
02-390-00-643	Petits outils	134.99	\$ 5.00	6.75	\$ 9.98	13.47	\$ 155.21	\$	141.72
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	206.06	\$ 5.00	10.30	\$ 9.98	20.55	\$ 236.91	\$	216.33
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-643	Petits outils	141.72 \$	0.00 \$
02-390-00-660	Articles de nettoyage	73.46 \$	0.00 \$
02-390-01-639	Oxygène, propane et acétylène	120.68 \$	0.00 \$
02-390-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	216.33 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	26.30 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 8
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbobs)

54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	26.25 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	604.74 \$
Total - Année : 2023, période : 11		604.74 \$	604.74 \$
Grand Total		604.74 \$	604.74 \$

No transaction : 5	Description facture : Déchiqueteuse
No fournisseur : 1CAN2	Nom : CANADIAN TIRE #176
No facture : 47 (10/18/2023)	No adresse de paiement : 0
Date facture : 2023-10-18	Facture périodique - Numéro de référence :
Retenue sur contrat : Non	Description :
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture
Date due : 2023-10-18	No commande :
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
749.93	\$ 37.50	\$ 74.81	\$ 862.24	\$ 0.00	\$ 862.24	\$ 787.33	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-725	Biens durables - machineries, outillage & equip	749.93	\$ 5.00	37.50	\$ 9.98	74.81	\$ 862.24	\$	787.33
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-725	Biens durables - machineries, outillage & equip	787.33 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	37.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	37.41 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	862.24 \$
Total - Année : 2023, période : 11		862.24 \$	862.24 \$
Grand Total		862.24 \$	862.24 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 5
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 6	Description facture : Propane	
No fournisseur : 1depa2	Nom : Dépanneur M & R	
No facture : 582551	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-10-26	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-10-26	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
159.98 \$	8.00 \$	15.96 \$	183.94 \$	0.00 \$	183.94 \$	167.96 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-01-639	Oxygène, propane et acétylène	159.98	\$ 5.00	8.00	\$ 9.98	15.96	\$ 183.94	\$	167.96 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :			Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-01-639	Oxygène, propane et acétylène	167.96 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	8.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	7.98 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	183.94 \$
Total - Année : 2023, période : 11		183.94 \$	183.94 \$
Grand Total		183.94 \$	183.94 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 10
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 7		Description facture : Génératrice					
No fournisseur : ICAN2		Nom : CANADIAN TIRE #176					
No facture : 57		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-10-23		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
Date due : 2023-10-23		No commande : 14041					
Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
1 329.99	\$ 66.50	\$ 132.67	\$ 1 529.16	\$ 0.00	\$ 1 529.16	\$ 1 396.32	\$ 1 396.32

Détail

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Génératrice					1 329.99	\$ 66.50	\$ 132.67	\$ 1 529.16
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-725	Biens durables - machineries, outillage & équip	1 329.99	\$ 5.00	66.50	\$ 9.98	132.67	\$ 1 529.16	\$ 1 396.32	\$ 1 396.32
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj. S-proj. :		Activité :		OT : Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-725	Biens durables - machineries, outillage & équip	1 396.32 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	66.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	66.34 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	1 529.16 \$
Total - Année : 2023, période : 11		1 529.16 \$	1 529.16 \$
Grand Total		1 529.16 \$	1 529.16 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 11
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 8	Description facture : Levier, gants, ensemble de forêts						
No fournisseur : IRONA3	Nom : RONA INC						
No facture : X813850063328	No adresse de paiement : 0						
Date facture : 2023-10-25	Facture périodique - Numéro de référence :						
Retenue sur contrat : Non	Description :						
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation						
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture						
Date due : 2023-10-25	No commande :						
Date due retenue :							
Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>						
	Paiement rapide <input type="checkbox"/>						
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
281.52 \$	14.08 \$	28.08 \$	323.68 \$	0.00 \$	323.68 \$	295.55 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	179.55	\$ 5.00	8.98	\$ 9.98	17.91	\$ 206.44	\$	188.50 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :			
02-390-00-650	Vetements, chaussures et accessoires	56.98	\$ 5.00	2.85	\$ 9.98	5.68	\$ 65.51	\$	59.82 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :			
02-390-00-643	Petits outils	44.99	\$ 5.00	2.25	\$ 9.98	4.49	\$ 51.73	\$	47.23 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :			

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-643	Petits outils	47.23 \$	0.00 \$
02-390-00-650	Vetements, chaussures et accessoires	59.82 \$	0.00 \$
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	188.50 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	14.08 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	14.05 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	323.68 \$
Total - Année : 2023, période : 11		323.68 \$	323.68 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 12
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total

323.68 \$ 323.68 \$

No transaction : 9	Description facture : Recherche sur le registre foncier		
No fournisseur : 1REG2	Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC		
No facture : 202302903524	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-10-16	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-10-16	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
	Date de paiement :		
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
2.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.00 \$
		R.A.P.	C.A.P.
		0.00 \$	2.00 \$
		Dépense	Désengagement
		2.00 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	2.00 \$		2.00 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	2.00 \$
Total - Année : 2023, période : 11		2.00 \$	2.00 \$
Grand Total		2.00 \$	2.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 13
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 10	Description facture : Livre normes BNQ		
No fournisseur : 1BNQ2	Nom : Bureau de Normalisation du Québec		
No facture : 169106	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-10-16	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-10-16	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :		
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

	Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
	565.00	\$ 28.25	\$ 0.00	\$ 593.25	\$ 0.00	\$ 593.25	\$ 565.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	565.00	\$ 5.00	28.25	\$ 0.00	0.00	\$ 593.25	\$	565.00
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	565.00 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	28.25 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	593.25 \$
Total - Année : 2023, période : 11		593.25 \$	593.25 \$
Grand Total		593.25 \$	593.25 \$

No transaction : 11	Description facture : Cartes d'affaires		
No fournisseur : 1VPT2	Nom : Vistaprint Netherlands, B.V		
No facture : VP_4V3GQVN7	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-10-23	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-10-23	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :		
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 14
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
85.99	\$ 4.30	\$ 8.58	\$ 98.87	\$ 0.00	\$ 98.87	\$ 90.28	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	85.99	\$ 5.00	4.30	\$ 9.98	8.58	\$ 98.87	\$	90.28
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	90.28 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.30 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.29 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	98.87 \$
Total - Année : 2023, période : 11		98.87 \$	98.87 \$
Grand Total		98.87 \$	98.87 \$

No transaction : 12	Description facture : Crème pour café
No fournisseur : ldepa2	Nom : Dépanneur M & R
No facture : 580273	No adresse de paiement : 0
Date facture : 2023-10-20	Facture périodique - Numéro de référence :
Retenue sur contrat : Non	Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-10-20
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :
	Date de paiement :
	Description :
	Type de facturation : Facture
	No commande :
	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
12.38	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 12.38	\$ 0.00	\$ 12.38	\$ 12.38	\$ 0.00

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 15
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	12.38	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 12.38		12.38
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	12.38 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	12.38 \$
Total - Année : 2023, période : 11		12.38 \$	12.38 \$
Grand Total		12.38 \$	12.38 \$

No transaction : 13 Description facture : Crème pour café
 No fournisseur : 1depa2 Nom : Dépanneur M & R
 No facture : 250914 No adresse de paiement : 0
 Date facture : 2023-11-01 Facture périodique - Numéro de référence :
 Retenue sur contrat : Non Description :
 Modalité de paiement : Immédiatement Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Mode de paiement : Cartes de crédit No commande :
 Date due : 2023-11-01
 Date due retenue :
 Date de paiement :
 Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
12.38	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 12.38	\$ 0.00	\$ 12.38	\$ 12.38	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	12.38	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 12.38		12.38
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 16
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	12.38 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	12.38 \$
Total - Année : 2023, période : 11		12.38 \$	12.38 \$
Grand Total		12.38 \$	12.38 \$

No transaction : 14 Description facture : Repas CCUDD
 No fournisseur : IOLIVI Nom : OLIVIA
 No facture : 242 No adresse de paiement : 0
 Date facture : 2023-11-08 Facture périodique - Numéro de référence :
 Retenue sur contrat : Non Description :
 Modalité de paiement : Immédiatement Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture
 Mode de paiement : Cartes de crédit No commande :
 Date due : 2023-11-08 Autocotisation : TPS TVQ Paiement rapide
 Date due retenue :
 Date de paiement :

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
21.24	\$ 0.49	\$ 0.98	\$ 22.71	\$ 0.00	\$ 22.71	\$ 21.73	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-610-00-610	Aliments, café, eau, etc.	21.24	\$ 0.00	0.49	\$ 0.00	0.98	\$ 22.71	\$	21.73 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-610-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	21.73 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.49 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.49 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	22.71 \$
Total - Année : 2023, période : 11		22.71 \$	22.71 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 17
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total

22.71 \$ 22.71 \$

No transaction : 15		Description facture : CAM120; Achat et réparation de silencieux					
No fournisseur : 1SPEE1		Nom : SPEEDY AUTO SERVICE					
No facture : 41519577		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-10-23		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		No commande :					
		Date due : 2023-10-23					
		Date due retenue :					
		Date de paiement :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
455.02 \$	22.75 \$	45.39 \$	523.16 \$	0.00 \$	523.16 \$	477.71 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-03-525	Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	355.07	\$ 5.00	17.75	\$ 9.98	35.42	\$ 408.24	\$	372.78 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : CAM120		OT :	
								Équip. :	
02-320-01-525	Ent. et réparation véhicules	99.95	\$ 5.00	5.00	\$ 9.98	9.97	\$ 114.92	\$	104.93 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : CAM120		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-01-525	Ent. et réparation véhicules	104.93 \$	0.00 \$
02-320-03-525	Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	372.78 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	22.75 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	22.70 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	523.16 \$
Total - Année : 2023, période : 11		523.16 \$	523.16 \$
Grand Total		523.16 \$	523.16 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 18
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 16		Description facture : Disposition de matériaux contaminés	
No fournisseur : VEOL001		Nom : VEOLIA ES CANADA SERVICE INDUSTRIELS INC	
No facture : T165116		No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-10-25		Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non		Description :	
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation	
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture	
Date due : 2023-10-25		No commande :	
Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
Date de paiement :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Montant av. tx		TPS	
TVQ		Total	
R.A.P.		C.A.P.	
Dépense		Désengagement	
990.22	\$	49.51	\$
98.78	\$	1 138.51	\$
0.00	\$	1 138.51	\$
1 039.61	\$	0.00	\$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-999	Autres	990.22	\$ 5.00	49.51	\$ 9.98	98.78	\$ 1 138.51	\$	1 039.61
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :			Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-999	Autres	1 039.61 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	49.51 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	49.39 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	1 138.51 \$
Total - Année : 2023, période : 11		1 138.51 \$	1 138.51 \$
Grand Total		1 138.51 \$	1 138.51 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 19
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@hobbs.com)

No transaction : 17		Description facture : Cartouche d'encre					
No fournisseur : 1AMAZ2		Nom : Amazon Corporate					
No facture : CA315MALMKVII		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-10-30		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
Date due : 2023-10-30		No commande :					
Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
189.99	\$ 9.50	\$ 18.95	\$ 218.44	\$ 0.00	\$ 218.44	\$ 199.46	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	189.99	\$ 5.00	9.50	\$ 9.98	18.95	\$ 218.44	\$	199.46
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	199.46 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	9.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	9.48 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	218.44 \$
Total - Année : 2023, période : 11		218.44 \$	218.44 \$
Grand Total		218.44 \$	218.44 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 20
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 18		Description facture : Recherches sur le registre foncier					
No fournisseur : IREG2		Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC					
No facture : 20230290555		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-10-16		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		No commande :					
Date due : 2023-10-16		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date due retenue :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :							
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
4.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 4.00	\$ 0.00	\$ 4.00	\$ 4.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	4.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 4.00	\$	4.00
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :			Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	4.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	4.00 \$
Total - Année : 2023, période : 11		4.00 \$	4.00 \$
Grand Total		4.00 \$	4.00 \$

No transaction : 19		Description facture : Recherches sur le Registre foncier					
No fournisseur : IREG2		Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC					
No facture : 202302903719		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-10-16		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		No commande :					
Date due : 2023-10-16		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date due retenue :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :							
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 21
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs@)

Informations sur les transactions

3.00	\$	0.00	\$	0.00	\$	3.00	\$	0.00	\$	3.00	\$	3.00	\$	0.00	\$
------	----	------	----	------	----	------	----	------	----	------	----	------	----	------	----

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	3.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 3.00	\$	3.00
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	3.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	3.00 \$
Total - Année : 2023, période : 11		3.00 \$	3.00 \$
Grand Total		3.00 \$	3.00 \$

No transaction : 20	Description facture : Eau pour garage	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1depa2	Nom : Dépanneur M & R	No commande :	
No facture : 584234	No adresse de paiement : 0	Description :	
Date facture : 2023-10-30	Facture périodique - Numéro de référence :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/>	TVQ <input type="checkbox"/>
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-10-30	Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :		
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :		
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
16.99	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 16.99
	R.A.P.	C.A.P.	Dépense
	\$ 0.00	\$ 16.99	\$ 16.99
		Désengagement	\$ 0.00
			\$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	16.99	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 16.99	\$	16.99
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 22
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	16.99 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	16.99 \$
Total - Année : 2023, période : 11		16.99 \$	16.99 \$
Grand Total		16.99 \$	16.99 \$

No transaction : 21		Description facture : Repas déneigement					
No fournisseur : 1MCD2		Nom : MCDONALD RESTAURANT					
No facture : 1LNF50DBGM		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-11-10		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de facturation : Facture					
Mode de paiement : Cartes de crédit		No commande :					
		Date due : 2023-11-10					
		Date due retenue :					
		Date de paiement :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
10.81 \$	0.25 \$	0.50 \$	11.56 \$	0.00 \$	11.56 \$	11.06 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	10.81	\$ 0.00	0.25	\$ 0.00	0.50	\$ 11.56	\$	11.06 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	11.06 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.25 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 23
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.25 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	11.56 \$
Total - Année : 2023, période : 11		11.56 \$	11.56 \$
Grand Total		11.56 \$	11.56 \$

No transaction : 22 No fournisseur : IFAA2 No facture : ONOTT270902 Date facture : 2023-11-02 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Fourniture pour signalisation Nom : FASTENAL CANADA LD No adresse de paiement : 0 Facture périodique - Numéro de référence : Date due : 2023-11-02 Date due retenue : Date de paiement :	Description : Type de transaction : Facturation No commande : Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>	Type de facturation : Facture																
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">Montant av. tx</th> <th style="width: 10%;">TPS</th> <th style="width: 10%;">TVQ</th> <th style="width: 10%;">Total</th> <th style="width: 10%;">R.A.P.</th> <th style="width: 10%;">C.A.P.</th> <th style="width: 10%;">Dépense</th> <th style="width: 10%;">Désengagement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">116.18</td> <td style="text-align: right;">\$ 15.10</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> <td style="text-align: right;">\$ 131.28</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> <td style="text-align: right;">\$ 131.28</td> <td style="text-align: right;">\$ 116.18</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> </tr> </tbody> </table>	Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement	116.18	\$ 15.10	\$ 0.00	\$ 131.28	\$ 0.00	\$ 131.28	\$ 116.18	\$ 0.00			
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement												
116.18	\$ 15.10	\$ 0.00	\$ 131.28	\$ 0.00	\$ 131.28	\$ 116.18	\$ 0.00												

Détail

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-355-00-649	Pièces et accessoires autres -	116.18	\$ 13.00	15.10	\$ 0.00	0.00	\$ 131.28	\$	116.18 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes % Com. : 0.00% Proj S-proj. :			Activité :		OT :		Équip. :	
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	-9.29	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -9.29	\$	-9.29 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes % Com. : 0.00% Proj S-proj. :			Activité :		OT :		Équip. :	
02-355-00-649	Pièces et accessoires autres -	9.29	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 9.29	\$	9.29 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes % Com. : 0.00% Proj S-proj. :			Activité :		OT :		Équip. :	
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	-11.59	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -11.59	\$	-11.59 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes % Com. : 0.00% Proj S-proj. :			Activité :		OT :		Équip. :	
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	5.79	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 5.79	\$	5.79 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes % Com. : 0.00% Proj S-proj. :			Activité :		OT :		Équip. :	
02-355-00-649	Pièces et accessoires autres -	5.80	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 5.80	\$	5.80 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes % Com. : 0.00% Proj S-proj. :			Activité :		OT :		Équip. :	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 24
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-355-00-649	Pièces et accessoires autres -	131.27 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.81 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	5.79 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	131.28 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	11.59 \$
Total - Année : 2023, période : 11		142.87 \$	142.87 \$
Grand Total		142.87 \$	142.87 \$

No transaction : 23	Description facture : Cônes		
No fournisseur : IULI	Nom : ULINE		
No facture : 16160004	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-10-31	Facture périodique - Numéro de référence :	Description : Facturation	Type de facturation : Facture
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-10-31	No commande :	
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :		
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
591.13 \$	29.56 \$	50.27 \$	670.96 \$
		R.A.P.	C.A.P.
		0.00 \$	670.96 \$
		Dépense	Désengagement
		616.26 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-643	Petits outils	591.13	\$ 0.00	29.56	\$ 0.00	50.27	\$ 670.96	\$	616.26 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 25
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-643	Petits outils	616.26 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	29.56 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	25.14 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	670.96 \$
Total - Année : 2023, période : 11		670.96 \$	670.96 \$
Grand Total		670.96 \$	670.96 \$

No transaction : 24		Description facture : Sacs à dos 'firebag'					
No fournisseur : IFIRE3		Nom : FIREBAG MTL					
No facture : 13616		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-11-02		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		No commande :					
		Date due : 2023-11-02					
		Date due retenue :					
		Date de paiement :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
491.85 \$	24.59 \$	49.07 \$	565.51 \$	0.00 \$	565.51 \$	516.38 \$	0.00 \$

Détail											
Répartition directe											
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-220-00-349	Publicité et information - autres	491.85	\$ 5.00	24.59	\$ 0.00	49.07	\$ 565.51	\$	516.38	\$	
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-349	Publicité et information - autres	516.38 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	24.59 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	24.54 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	565.51 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 26
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Total - Année : 2023, période : 11

565.51 \$ 565.51 \$

Grand Total

565.51 \$ 565.51 \$

No transaction : 25	Description facture : Crème et café	
No fournisseur : 1FRES1	Nom : Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.	
No facture : 443547	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-10-31	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-10-31	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
39.37	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 39.37	\$ 0.00	\$ 39.37	\$ 39.37	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-610	Aliments, café, eau, etc.	39.37	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 39.37	\$	39.37
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-610	Aliments, café, eau, etc.	39.37 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	39.37 \$
Total - Année : 2023, période : 11		39.37 \$	39.37 \$
Grand Total		39.37 \$	39.37 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 27
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 26		Description facture : Phare avant					
No fournisseur : 1AMAZ2		Nom : Amazon Corporate					
No facture : CA3LBVW0C8I		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-10-27		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de facturation : Facture					
Mode de paiement : Cartes de crédit		No commande :					
Date due : 2023-10-27		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date due retenue :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :							
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
44.09 \$	2.20 \$	4.40 \$	50.69 \$	0.00 \$	50.69 \$	46.29 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-03-525	Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	44.09	\$ 5.00	2.20	\$ 9.98	4.40	\$ 50.69	\$	46.29 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-03-525	Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	46.29 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.20 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.20 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	50.69 \$
Total - Année : 2023, période : 11		50.69 \$	50.69 \$
Grand Total		50.69 \$	50.69 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 28
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@hobbs.com)

Informations sur les transactions

No transaction : 27	Description facture : Machine à plastifié		
No fournisseur : 1AMAZ2	Nom : Amazon Corporate		
No facture : CA3AF5RGE0I	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-10-24	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-10-24	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :		
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
37.79	\$ 1.89	\$ 3.77	\$ 43.45	\$ 0.00	\$ 43.45	\$ 39.67	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	37.79	\$ 5.00	1.89	\$ 9.98	3.77	\$ 43.45	\$	39.67
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	39.67 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.89 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.89 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	43.45 \$
Total - Année : 2023, période : 11		43.45 \$	43.45 \$
Grand Total		43.45 \$	43.45 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 25
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@hobbs.com)

Informations sur les transactions

No transaction : 28	Description facture : Feuilles pour plastifié		
No fournisseur : 1AMAZ2	Nom : Amazon Corporate		
No facture : CA342G9DWGYI	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-10-24	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-10-24	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :		
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
37.99 \$	1.90 \$	3.79 \$	43.68 \$	0.00 \$	43.68 \$	39.88 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	37.99	5.00	1.90	9.98	3.79	43.68	0.00	39.88
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :				Activité :				
									OT :
									Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	39.88 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.90 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.90 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	43.68 \$
Total - Année : 2023, période : 11		43.68 \$	43.68 \$
Grand Total		43.68 \$	43.68 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 30
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

No transaction : 29	Description facture : Ciseaux						
No fournisseur : 1AMAZ2	Nom : Amazon Corporate						
No facture : CA32O0M1UACII	No adresse de paiement : 0						
Date facture : 2023-10-24	Facture périodique - Numéro de référence :						
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-10-24	Description : Facturation	Type de facturation : Facture				
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	No commande :					
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>				
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
18.91	\$ 0.95	\$ 1.88	\$ 21.74	\$ 0.00	\$ 21.74	\$ 19.85	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	18.91	\$ 5.00	0.95	\$ 9.98	1.88	\$ 21.74	\$	19.85
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	19.85 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.95 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.94 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	21.74 \$
Total - Année : 2023, période : 11		21.74 \$	21.74 \$
Grand Total		21.74 \$	21.74 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 31
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

No transaction : 30	Description facture : CAM134; Pièces mécaniques		
No fournisseur : ITENC1	Nom : TENCO INC		
No facture : 7179977-S6	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-11-08	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-08	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :		
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
237.83 \$	11.89 \$	23.73 \$	273.45 \$
		R.A.P.	C.A.P.
		0.00 \$	273.45 \$
		Dépense	Désengagement
		249.69 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	237.83	5.00	11.89	0.00	23.73	273.45		249.69
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité : cam134	OT :	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	249.69 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	11.89 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	11.87 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	273.45 \$
Total - Année : 2023, période : 11		273.45 \$	273.45 \$
Grand Total		273.45 \$	273.45 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 32
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 31	Description facture : Brevages conseil	
No fournisseur : 1FRES1	Nom : Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.	
No facture : 940908	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-10-18	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-10-18	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
13.98 \$	0.70 \$	1.39 \$	16.07 \$	0.00 \$	16.07 \$	14.67 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	13.98	\$ 5.00	0.70	\$ 9.98	1.39	\$ 16.07	\$	14.67 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :					Activité : OT : Equip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	14.67 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.70 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.70 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	16.07 \$
Total - Année : 2023, période : 11		16.07 \$	16.07 \$
Grand Total		16.07 \$	16.07 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 33
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 32	Description facture : Collation, breuvages etc CAM631	
No fournisseur : COST001	Nom : COSTCO WHOLESALE	
No facture : 007215	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-11-02	Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-11-02	Description : Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :	No commande :
	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
229.65 \$	5.34 \$	10.65 \$	245.64 \$	0.00 \$	245.64 \$	234.97 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	229.65	\$ 0.00	5.34	\$ 0.00	10.65	\$ 245.64	\$	234.97 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	234.97 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.34 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	5.33 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	245.64 \$
Total - Année : 2023, période : 11		245.64 \$	245.64 \$
Grand Total		245.64 \$	245.64 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 34
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 33	Description facture : Repas conseil PTI
No fournisseur : IOLIVI	Nom : OLIVIA
No facture : 3371600	No adresse de paiement : 0
Date facture : 2023-10-18	Facture périodique - Numéro de référence :
Retenue sur contrat : Non	Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-10-18
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :
	Date de paiement :
	No commande :
	Description :
	Type de facturation : Facture
	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
142.97 \$	3.32 \$	6.63 \$	152.92 \$	0.00 \$	152.92 \$	146.28 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	142.97	\$ 0.00	3.32	\$ 0.00	6.63	\$ 152.92	\$	146.28 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	146.28 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.32 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.32 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	152.92 \$
Total - Année : 2023, période : 11		152.92 \$	152.92 \$
Grand Total		152.92 \$	152.92 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 35
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 34		Description facture : Repas		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture	
No fournisseur :		Nom : Thai express		No commande :			
No facture : 17433		No adresse de paiement :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Date facture : 2023-10-16		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Date due : 2023-10-16					
Modalité de paiement : Immédiatement		Date due retenue :					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Date de paiement :					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
24.43	\$ 0.49	\$ 0.97	\$ 25.89	\$ 0.00	\$ 25.89	\$ 24.91	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	24.43	\$ 0.00	0.49	\$ 0.00	0.97	\$ 25.89	\$	24.91
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	24.91 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.49 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.49 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	25.89 \$
Total - Année : 2023, période : 11		25.89 \$	25.89 \$
Grand Total		25.89 \$	25.89 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 36
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 35	Description facture : Transport		
No fournisseur : 1VIAR2	Nom : Via Rail Canada Inc		
No facture : FSL318	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-10-16	Facture périodique - Numéro de référence :		
Retenue sur contrat : Non	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture	
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-10-16	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
	Date de paiement :		

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
383.30 \$	19.17 \$	38.23 \$	440.70 \$	0.00 \$	440.70 \$	402.41 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-310	Frais de déplacement du personnel	383.30	\$ 5.00	19.17	\$ 9.98	38.23	\$ 440.70	\$	402.41 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-310	Frais de déplacement du personnel	402.41 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	19.17 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	19.12 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	440.70 \$
Total - Année : 2023, période : 11		440.70 \$	440.70 \$
Grand Total		440.70 \$	440.70 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 37
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 36		Description facture : Stationnement				Description :									
No fournisseur :		Nom : PARK INDIGO				Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture							
No facture : FDJLGTPN3D		No adresse de paiement :				No commande :									
Date facture : 2023-10-18		Facture périodique - Numéro de référence :				Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>							
Retenue sur contrat : Non		Date due : 2023-10-18													
Modalité de paiement : Immédiatement		Date due retenue :													
Mode de paiement : Cartes de crédit		Date de paiement :													
Montant av. tx		TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengagement	
40.00		\$ 0.00		\$ 0.00		\$ 40.00		\$ 0.00		\$ 40.00		\$ 40.00		\$ 0.00	

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-110-00-310	Frais de déplacement du personnel	40.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 40.00	\$	40.00		
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-310	Frais de déplacement du personnel	40.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	40.00 \$
Total - Année : 2023, période : 11		40.00 \$	40.00 \$
Grand Total		40.00 \$	40.00 \$

No transaction : 37		Description facture : Collation pour événement				Description :									
No fournisseur : IIGA1		Nom : CHARLES IGA				Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture							
No facture : 8561000		No adresse de paiement : 0				No commande :									
Date facture : 2023-11-10		Facture périodique - Numéro de référence :				Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>							
Retenue sur contrat : Non		Date due : 2023-11-10													
Modalité de paiement : Immédiatement		Date due retenue :													
Mode de paiement : Cartes de crédit		Date de paiement :													
Montant av. tx		TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengagement	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 38
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

87.39	\$	1.70	\$	3.39	\$	92.48	\$	0.00	\$	92.48	\$	89.08	\$	0.00	\$
-------	----	------	----	------	----	-------	----	------	----	-------	----	-------	----	------	----

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-59-610	Aliments, boissons	87.39	\$ 0.00	1.70	\$ 0.00	3.39	\$ 92.48	\$	89.08
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-59-610	Aliments, boissons	89.08 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.70 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.70 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	92.48 \$
Total - Année : 2023, période : 11		92.48 \$	92.48 \$
Grand Total		92.48 \$	92.48 \$

No transaction : 38	Description facture : Boissons - journée du souvenir	
No fournisseur : 1SAQ2	Nom : SAQ	
No facture : 41067414	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-11-07	Facture périodique - Numéro de référence :	Description : Facturation
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-11-07	Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :	No commande :
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
230.52	\$ 11.53	\$ 22.99	\$ 265.04	\$ 0.00	\$ 265.04	\$ 242.01	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 39
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-702-59-610	Aliments, boissons	230.52	\$ 5.00	11.53	\$ 9.98	22.99	\$ 265.04	\$ 242.01	\$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :		

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-59-610	Aliments, boissons	242.01 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	11.53 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	11.50 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	265.04 \$
Total - Année : 2023, période : 11		265.04 \$	265.04 \$
Grand Total		265.04 \$	265.04 \$

No transaction : 39	Description facture : Verre de café pour journée du souvenir						
No fournisseur : 1BOUD1	Nom : Boudreault Ltee						
No facture : 2267585	No adresse de paiement : 0						
Date facture : 2023-11-09	Facture périodique - Numéro de référence :						
Retenue sur contrat : Non	Description : Type de transaction : Facturation						
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de facturation : Facture						
Mode de paiement : Cartes de crédit	No commande :						
Date due : 2023-11-09	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>						
Date due retenue :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>						
Date de paiement :							
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
51.25	\$ 2.56	\$ 5.11	\$ 58.92	\$ 0.00	\$ 58.92	\$ 53.80	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-59-690	Biens non durables - Autres équipements divers	51.25	\$ 5.00	2.56	\$ 9.98	5.11	\$ 58.92	\$	53.80
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :		

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 40
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-59-690	Biens non durables - Autres équipements divers	53.80 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.56 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.56 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	58.92 \$
Total - Année : 2023, période : 11		58.92 \$	58.92 \$
Grand Total		58.92 \$	58.92 \$

No transaction : 40		Description facture : Collations - Grande Marche Pierre Lavoie					
No fournisseur : 1FRES1		Nom : Chelsea Freshmart 2993678 Canada Inc.					
No facture : Collations GMPL		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-10-19		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		No commande :					
		Date due : 2023-10-19					
		Date due retenue :					
		Date de paiement :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
49.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 49.00	\$ 0.00	\$ 49.00	\$ 49.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-70-610	Aliments, boissons	49.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 49.00	\$	49.00 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-70-610	Aliments, boissons	49.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	49.00 \$
Total - Année : 2023, période : 11		49.00 \$	49.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 41
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total

49.00 \$ 49.00 \$

No transaction : 41		Description facture : Guirlandes lumineuse - Noel Magique					
No fournisseur : 1AMAZ2		Nom : Amazon Corporate					
No facture : 2596228		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-10-18		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		No commande :					
		Date due : 2023-10-18					
		Date due retenue :					
		Date de paiement :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
209.99	\$ 10.50	\$ 20.95	\$ 241.44	\$ 0.00	\$ 241.44	\$ 220.46	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	209.99	\$ 5.00	10.50	\$ 9.98	20.95	\$ 241.44	\$	220.46
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	220.46 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	10.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	10.48 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	241.44 \$
Total - Année : 2023, période : 11		241.44 \$	241.44 \$
Grand Total		241.44 \$	241.44 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 43
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

2 113.10	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 2 113.10	\$ 0.00	\$ 2 113.10	\$ 2 113.10	\$ 1 483.58	\$
----------	---------	---------	-------------	---------	-------------	-------------	-------------	----

Détail

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Bâches pour terrains de baseball					2 113.10	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 2 113.10
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-50-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	2 113.10	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 2 113.10	\$ 1 483.58	\$ 2 113.10
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj. S-proj. :		Activité :		OT : Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-50-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	2 113.10 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	2 113.10 \$
Total - Année : 2023, période : 11		2 113.10 \$	2 113.10 \$
Grand Total		2 113.10 \$	2 113.10 \$

No transaction : 44	Description facture : Repas déneigement						
No fournisseur : 1meld1	Nom : Meldo Inc						
No facture : 188846	No adresse de paiement : 0						
Date facture : 2023-11-14	Facture périodique - Numéro de référence :						
Retenue sur contrat : Non	Description : Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture						
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-14 No commande :						
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue : Date de paiement :						
	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>						
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
110.08	\$ 2.20	\$ 4.40	\$ 116.68	\$ 0.00	\$ 116.68	\$ 112.28	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 44
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-330-00-610	Aliments, boissons	110.08	\$ 0.00	2.20	\$ 0.00	4.40	\$ 116.68	\$ 112.28	
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	112.28 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.20 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.20 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	116.68 \$
Total - Année : 2023, période : 11		116.68 \$	116.68 \$
Grand Total		116.68 \$	116.68 \$

No transaction : 45	Description facture : Repas déneigement	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : Imeld1	Nom : Meldo Inc	No commande : 0	
No facture : 188464	No adresse de paiement : 0	Description :	
Date facture : 2023-11-10	Facture périodique - Numéro de référence :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-11-10		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :		
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :		
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
67.62	\$ 1.35	\$ 2.70	\$ 71.67
		R.A.P.	C.A.P.
		\$ 0.00	\$ 71.67
		Dépense	Désengagement
		\$ 68.97	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	67.62	\$ 0.00	1.35	\$ 0.00	2.70	\$ 71.67	\$	68.97 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 45
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	68.97 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.35 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.35 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	71.67 \$
Total - Année : 2023, période : 11		71.67 \$	71.67 \$
Grand Total		71.67 \$	71.67 \$

No transaction : 46		Description facture : Repas déneigement					
No fournisseur : lmeld1		Nom : Meldo Inc					
No facture : 188364		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-11-09		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description : Facturation					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
Date due : 2023-11-09		No commande :					
Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
102.92	\$ 2.06	\$ 4.11	\$ 109.09	\$ 0.00	\$ 109.09	\$ 104.97	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	102.92	\$ 0.00	2.06	\$ 0.00	4.11	\$ 109.09	\$	104.97
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	104.97 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.06 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.06 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 46
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	109.09 \$
Total - Année : 2023, période : 11		109.09 \$	109.09 \$
Grand Total		109.09 \$	109.09 \$

No transaction : 47	Description facture : Repas déneigement						
No fournisseur : 1meld1	Nom : Meldo Inc						
No facture : 187600	No adresse de paiement : 0						
Date facture : 2023-11-01	Facture périodique - Numéro de référence :						
Retenue sur contrat : Non	Description : Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture						
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-01						
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :						
	Date de paiement :						
	No commande :						
	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>						
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
68.92 \$	1.38 \$	2.75 \$	73.05 \$	0.00 \$	73.05 \$	70.29 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	68.92	\$ 0.00	1.38	\$ 0.00	2.75	\$ 73.05	\$	70.29 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						Equip. :
				Proj S-proj. :					Activité : OT :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	70.29 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.38 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.38 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	73.05 \$
Total - Année : 2023, période : 11		73.05 \$	73.05 \$
Grand Total		73.05 \$	73.05 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 47
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 48	Description facture : Repas déneigement		
No fournisseur : 1SUBW2	Nom : Subway		
No facture : Repas 13/11/23	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-11-13	Facture périodique - Numéro de référence :		
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-11-13	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
27.22	\$ 0.64	\$ 1.27	\$ 29.13	\$ 0.00	\$ 29.13	\$ 27.85	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	27.22	\$ 0.00	0.64	\$ 0.00	1.27	\$ 29.13	\$	27.85
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :								
	Activité :								
	OT :								
	Équip. :								

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	27.85 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.64 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.64 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	29.13 \$
Total - Année : 2023, période : 11		29.13 \$	29.13 \$
Grand Total		29.13 \$	29.13 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 48
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 49		Description facture : Collation - Heure du conte					
No fournisseur : 1depa2		Nom : Dépanneur M & R					
No facture : 581858		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-10-24		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		No commande :					
		Date due : 2023-10-24					
		Date due retenue :					
		Date de paiement :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
26.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 26.00	\$ 0.00	\$ 26.00	\$ 26.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	26.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 26.00	\$	26.00
C. Act. : Sans gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :					
				Activité :					
				OT :					
				Équip. :					

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	26.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	26.00 \$
Total - Année : 2023, période : 11		26.00 \$	26.00 \$
Grand Total		26.00 \$	26.00 \$

No transaction : 50		Description facture : Jeux et décorations bibliothèque					
No fournisseur : 8DIECI		Nom : A L'ECHELLE DU MONDE INC					
No facture : 1318054		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-10-20		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		No commande :					
		Date due : 2023-10-20					
		Date due retenue :					
		Date de paiement :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 49
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

141.46	\$	7.07	\$	14.11	\$	162.64	\$	0.00	\$	162.64	\$	148.51	\$	0.00	\$
--------	----	------	----	-------	----	--------	----	------	----	--------	----	--------	----	------	----

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	75.48	\$ 5.00	3.77	\$ 9.98	7.53	\$ 86.78	\$	79.24
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	65.98	\$ 5.00	3.30	\$ 9.98	6.58	\$ 75.86	\$	69.27
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	69.27 \$	0.00 \$
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	79.24 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	7.07 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	7.06 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	162.64 \$
Total - Année : 2023, période : 11		162.64 \$	162.64 \$
Grand Total		162.64 \$	162.64 \$

No transaction : 51	Description facture : Diner - Salle de montre Paragraphe				
No fournisseur :	Nom : HINNAWI BROS				
No facture : 290	No adresse de paiement :				
Date facture : 2023-11-10	Facture périodique - Numéro de référence :				
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-11-10	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	No commande :			
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>		
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.
18.42	\$ 0.38	\$ 0.77	\$ 19.57	\$ 0.00	\$ 19.57
					Dépense
					Désengagement
					18.80 \$
					0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 50
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	18.42	\$ 0.00	0.38	\$ 0.00	0.77	\$ 19.57	\$	18.80
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	18.80 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.38 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.39 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	19.57 \$
Total - Année : 2023, période : 11		19.57 \$	19.57 \$
Grand Total		19.57 \$	19.57 \$

No transaction : 52	Description facture : Collation rencontre bénévoles	
No fournisseur : 2THT2	Nom : TIM HORTON	
No facture : 346	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-10-13	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-10-13	Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :	No commande :
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
16.99	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 16.99	\$ 0.00	\$ 16.99	\$ 16.99	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 51
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlebobbs)

Informations sur les transactions

02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	16.99	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 16.99	\$ 16.99	\$ 16.99	\$	
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :				

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	16.99 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	16.99 \$
Total - Année : 2023, période : 11		16.99 \$	16.99 \$
Grand Total		16.99 \$	16.99 \$

No transaction : 53	Description facture : Lecteur codes barres	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1AMAZ2	Nom : Amazon Corporate	No commande :	
No facture : 3049813	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-10-25	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-10-25	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :		
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :		
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
44.99 \$	2.25 \$	4.49 \$	51.73 \$
		R.A.P.	C.A.P.
		0.00 \$	51.73 \$
		Dépense	Désengagement
		47.23 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	44.99	\$ 5.00	2.25	\$ 9.98	4.49	\$ 51.73	\$	47.23 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :		

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 52
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	47.23 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.25 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.25 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	51.73 \$
Total - Année : 2023, période : 11		51.73 \$	51.73 \$
Grand Total		51.73 \$	51.73 \$

No transaction : 54	Description facture : Prix - semaine biblio publique QC						
No fournisseur :	Nom : PRATICO PRATIQUES						
No facture : 913689	No adresse de paiement :						
Date facture : 2023-10-25	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	Type de facturation : Facture				
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation					
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-10-25	No commande :					
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>				
	Date de paiement :						
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
34.95 \$	1.75 \$	3.49 \$	40.19 \$	0.00 \$	40.19 \$	36.69 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	34.95	\$ 5.00	1.75	\$ 9.98	3.49	\$ 40.19	\$	36.69 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :			Activité :	OT :	Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	36.69 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.75 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.75 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	40.19 \$
Total - Année : 2023, période : 11		40.19 \$	40.19 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 53
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total 40.19 \$ 40.19 \$

No transaction : 55		Description facture : Inscription journée des professionnel et Espace PRO					
No fournisseur :		Nom : SALON DU LIVRE DE MONTREAL					
No facture : U949232564		No adresse de paiement :					
Date facture : 2023-11-14		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description : Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture					
Modalité de paiement : Immédiatement		Date due : 2023-11-14					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Date due retenue :					
		Date de paiement :					
		No commande :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
20.00	\$ 1.00	\$ 2.00	\$ 23.00	\$ 0.00	\$ 23.00	\$ 21.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-454	Services de formation	20.00	\$ 5.00	1.00	\$ 9.98	2.00	\$ 23.00	\$	21.00
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-454	Services de formation	21.00 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	23.00 \$
Total - Année : 2023, période : 11		<u>23.00 \$</u>	<u>23.00 \$</u>
Grand Total		<u>23.00 \$</u>	<u>23.00 \$</u>

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 54
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 56	Description facture : Signature électronique notarius certifio -	
No fournisseur : 1SON2	Nom : Solutions Notarius	
No facture : 453680	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-11-13	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-13	No commande :
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	Type de facturation : Facture
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
195.00 \$	9.75 \$	19.45 \$	224.20 \$	0.00 \$	224.20 \$	204.72 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	195.00	\$ 5.00	9.75	\$ 9.98	19.45	\$ 224.20	\$	204.72 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	204.72 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	9.75 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	9.73 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	224.20 \$
Total - Année : 2023, période : 11		224.20 \$	224.20 \$
Grand Total		224.20 \$	224.20 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 55
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 57	Description facture : Retour - Dépot location de laveuse	
No fournisseur : ICASP1	Nom : Aspirateurs Gatineau / Vacuum Ottawa	
No facture : 103538	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-11-01	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-01	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Montant av. tx	TPS	TVQ
-200.00 \$	-10.00 \$	-19.95 \$
Total	R.A.P.	C.A.P.
-229.95 \$	0.00 \$	-229.95 \$
	Dépense	Désengagement
	-209.97 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-516	Location - Machineries, outillage et équipement	-200.00	5.00	-10.00	9.98	-19.95	-229.95		-209.97
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						Equip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-516	Location - Machineries, outillage et équipement	0.00 \$	209.97 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.00 \$	10.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.00 \$	9.98 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	229.95 \$	0.00 \$
Total - Année : 2023, période : 11		229.95 \$	229.95 \$
Grand Total		229.95 \$	229.95 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 56
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 58	Description facture : Adhésif		
No fournisseur : 1CAN2	Nom : CANADIAN TIRE #176		
No facture : 57 (11/03/2023)	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-11-03	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-03	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :		
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
46.47 \$	2.32 \$	4.64 \$	53.43 \$	0.00 \$	53.43 \$	48.79 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	46.47	5.00	2.32	9.98	4.64	53.43		48.79
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :								
	Activité :								
	OT :								
	Équip. :								

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	48.79 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.32 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.32 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	53.43 \$
Total - Année : 2023, période : 11		53.43 \$	53.43 \$
Grand Total		53.43 \$	53.43 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 57
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 59	Description facture : Collation Halloween		
No fournisseur : 11GA1	Nom : CHARLES IGA		
No facture : 555913	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-10-25	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-10-25	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
	Date de paiement :		

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
453.44 \$	10.54 \$	21.04 \$	485.02 \$	0.00 \$	485.02 \$	463.96 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-160-00-493	Réceptions	453.44	\$ 0.00	10.54	\$ 0.00	21.04	\$ 485.02	\$	463.96 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-493	Réceptions	463.96 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	10.54 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	10.52 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	485.02 \$
Total - Année : 2023, période : 11		485.02 \$	485.02 \$
Grand Total		485.02 \$	485.02 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 58
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 60		Description facture : Tuyau & manchon LCCFAP					
No fournisseur : IRONA3		Nom : RONA INC					
No facture : X813800016279		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-10-20		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
Date due : 2023-10-20		No commande :					
Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
14.80	\$ 0.74	\$ 1.48	\$ 17.02	\$ 0.00	\$ 17.02	\$ 15.54	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	14.80	\$ 5.00	0.74	\$ 9.98	1.48	\$ 17.02	\$	15.54
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	15.54 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.74 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.74 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	17.02 \$
Total - Année : 2023, période : 11		17.02 \$	17.02 \$
Grand Total		17.02 \$	17.02 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 55
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 61	Description facture : Filtres - Centre Meredith		
No fournisseur : 1DESR2	Nom : DESROSIERS DISTRIBUTEUR		
No facture : B286650	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-10-31	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-10-31	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :		
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
65.23 \$	3.26 \$	6.51 \$	75.00 \$
		R.A.P.	C.A.P.
		0.00 \$	75.00 \$
		Dépense	Désengagement
		68.48 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	65.23	5.00	3.26	9.98	6.51	75.00		68.48
C. Act. :	Centre Meredith exonéré		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :				OT : Equip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	68.48 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	3.26 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	3.26 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	75.00 \$
Total - Année : 2023, période : 11		75.00 \$	75.00 \$
Grand Total		75.00 \$	75.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 60
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 62	Description facture : Valve - Centre Meredith	
No fournisseur : 1DESR2	Nom : DESROSIERS DISTRIBUTEUR	
No facture : B314481	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-11-09	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-09	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
24.94 \$	1.25 \$	2.49 \$	28.68 \$	0.00 \$	28.68 \$	26.18 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	24.94	5.00	1.25	9.98	2.49	28.68	\$	26.18 \$
C. Act. :	Centre Meredith exonéré		% Com. : 0.00%		Activité :	OT :			Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	26.18 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	1.25 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	1.25 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	28.68 \$
Total - Année : 2023, période : 11		28.68 \$	28.68 \$
Grand Total		28.68 \$	28.68 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 61
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 63		Description facture : Lampe - garage		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture	
No fournisseur : 1LUM3		Nom : LUMEN		No commande :			
No facture : 27632024-01		No adresse de paiement : 0		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Date facture : 2023-10-23		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Date due : 2023-10-23					
Modalité de paiement : Immédiatement		Date due retenue :					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Date de paiement :					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
121.90 \$	6.10 \$	12.16 \$	140.16 \$	0.00 \$	140.16 \$	127.98 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	121.90	\$ 5.00	6.10	\$ 9.98	12.16	\$ 140.16	\$	127.98 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	127.98 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	6.10 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	6.08 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	140.16 \$
Total - Année : 2023, période : 11		140.16 \$	140.16 \$
Grand Total		140.16 \$	140.16 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 62
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 64	Description facture : Lampe Fluo - Garage		
No fournisseur : 1LUM3	Nom : LUMEN		
No facture : 27752542-00	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-11-09	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-09	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :		
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

	Montant av. tx		TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengagement	
	47.52	\$	2.38	\$	4.74	\$	54.64	\$	0.00	\$	54.64	\$	49.89	\$	0.00	\$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	%	TPS	%	TVQ	Total	Déseng.	Dépense							
02-320-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	47.52	\$	5.00		2.38	\$	9.98	4.74	\$	54.64	\$	49.89	\$	0.00	\$
C. Act. : Avec gestion de taxes				% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :				

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	49.89 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.38 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.37 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	54.64 \$
Total - Année : 2023, période : 11		54.64 \$	54.64 \$
Grand Total		54.64 \$	54.64 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 63
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 65		Description facture : Lampe halogène - garage	
No fournisseur : ILUM3		Nom : LUMEN	
No facture : 27734943-00		No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-11-07		Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de facturation : Facture	
Mode de paiement : Cartes de crédit		No commande :	
Date due : 2023-11-07		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
Date due retenue :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Date de paiement :			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
162.44	\$ 8.12	\$ 16.21	\$ 186.77	\$ 0.00	\$ 186.77	\$ 170.54	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	162.44	\$ 5.00	8.12	\$ 9.98	16.21	\$ 186.77	\$	170.54
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :			

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	170.54 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	8.12 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	8.11 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	186.77 \$
Total - Année : 2023, période : 11		186.77 \$	186.77 \$
Grand Total		186.77 \$	186.77 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 64
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 66	Description facture : Friandise - Halloween	
No fournisseur : 11GA2	Nom : IGA EXTRA FAMILLE PLANTE	
No facture : 2877	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-10-30	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-10-30	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
43.94	\$ 1.53	\$ 2.06	\$ 47.53	\$ 0.00	\$ 47.53	\$ 44.97	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-160-00-493	Réceptions	43.94	\$ 0.00	1.53	\$ 0.00	2.06	\$ 47.53	\$	44.97
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :								
	Activité :								
	OT :								
	Équip. :								

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-493	Réceptions	44.97 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.53 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.03 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	47.53 \$
Total - Année : 2023, période : 11		47.53 \$	47.53 \$
Grand Total		47.53 \$	47.53 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 65
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 67		Description facture : Abonnement mensuel - Base de données infolettres	
No fournisseur : IMAIL1		Nom : MAILCHIMP C/C ROCKET SCIENCE	
No facture : MC09090109		No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-10-13		Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non		Description :	
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation	
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture	
		No commande :	
Date due : 2023-10-13		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
Date due retenue :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Date de paiement :			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
63.35	\$ 3.17	\$ 6.32	\$ 72.84	\$ 0.00	\$ 72.84	\$ 66.51	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	63.35	\$ 5.00	3.17	\$ 9.98	6.32	\$ 72.84	\$	66.51
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	66.51 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.17 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.16 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	72.84 \$
Total - Année : 2023, période : 11		72.84 \$	72.84 \$
Grand Total		72.84 \$	72.84 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 66
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 68	Description facture : Thermostat électrique		
No fournisseur : 1LUM3	Nom : LUMEN		
No facture : 27757946-00	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-11-10	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-10	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
	Date de paiement :		

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
47.67	\$ 2.38	\$ 4.76	\$ 54.81	\$ 0.00	\$ 54.81	\$ 50.05	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	47.67	\$ 5.00	2.38	\$ 9.98	4.76	\$ 54.81	\$	50.05
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	50.05 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.38 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.38 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	54.81 \$
Total - Année : 2023, période : 11		54.81 \$	54.81 \$
Grand Total		54.81 \$	54.81 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 67
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 69	Description facture : Souper de Noel pour les employés		
No fournisseur : IFLAV1	Nom : LES FLAVOUREUX TRAITEURS		
No facture : 4510 DEPOT	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-10-31	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-10-31	No commande : 14170	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :		
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
600.00 \$	30.00 \$	59.85 \$	689.85 \$	0.00 \$	689.85 \$	629.92 \$	629.92 \$

Détail

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Souper de Noel pour les employés					600.00 \$	30.00 \$	59.85 \$	689.85 \$

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-160-00-493	Réceptions	600.00	5.00	30.00	9.98	59.85	689.85	629.92	629.92

C. Act. : Avec gestion de taxes % Com. : 0.00% Proj. S-proj. : Activité : OT : Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-493	Réceptions	629.92 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	30.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	29.93 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	689.85 \$
Total - Année : 2023, période : 11		689.85 \$	689.85 \$
Grand Total		689.85 \$	689.85 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 68
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 70	Description facture : REPAS Maire		
No fournisseur :	Nom : MATJIP		
No facture : T3	No adresse de paiement :		
Date facture : 2023-11-01	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-11-01	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
26.91 \$	0.52 \$	1.04 \$	28.47 \$	0.00 \$	28.47 \$	27.43 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	26.91	\$ 0.00	0.52	\$ 0.00	1.04	\$ 28.47	\$	27.43 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :					OT : Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	27.43 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.52 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.52 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	28.47 \$
Total - Année : 2023, période : 11		28.47 \$	28.47 \$
Grand Total		28.47 \$	28.47 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 65
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 71		Description facture : Repas Maire					
No fournisseur :		Nom : Starbucks					
No facture : 4515		No adresse de paiement :					
Date facture : 2023-11-01		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		No commande :					
		Date due : 2023-11-01					
		Date due retenue :					
		Date de paiement :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
12.01	\$ 0.60	\$ 0.00	\$ 12.61	\$ 0.00	\$ 12.61	\$ 12.01	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	12.01	\$ 0.00	0.60	\$ 0.00	0.00	\$ 12.61	\$	12.01
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	-0.74	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -0.74	\$	-0.74
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	0.74	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.74	\$	0.74
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	-0.93	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -0.93	\$	-0.93
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.46	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.46	\$	0.46
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	0.47	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.47	\$	0.47
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%						

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 70
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlebobbs)

02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	13.22 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.00 \$	0.14 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.46 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	12.61 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	0.93 \$
Total - Année : 2023, période : 11		13.68 \$	13.68 \$
Grand Total		13.68 \$	13.68 \$

No transaction : 72	Description facture : Recherches sur le Registre Foncier						
No fournisseur : 1REG2	Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC						
No facture : 202303022228	No adresse de paiement : 0						
Date facture : 2023-10-26	Facture périodique - Numéro de référence :						
Retenue sur contrat : Non	Description :						
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation						
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture						
Date due : 2023-10-26	No commande :						
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>						
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>						
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
2.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.00 \$	0.00 \$	2.00 \$	2.00 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 2.00	\$	2.00 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	2.00 \$
Total - Année : 2023, période : 11		2.00 \$	2.00 \$
Grand Total		2.00 \$	2.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 71
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehbbs)

No transaction : 73		Description facture : Sommet CREDDO -									
No fournisseur : 1CRE1		Nom : CREDDO									
No facture : 3045223000465		No adresse de paiement : 0									
Date facture : 2023-10-16		Facture périodique - Numéro de référence :		Description :							
Retenue sur contrat : Non		Date due : 2023-10-16		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture					
Modalité de paiement : Immédiatement		Date due retenue :		No commande :							
Mode de paiement : Cartes de crédit		Date de paiement :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement				
50.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 50.00	\$ 0.00	\$ 50.00	\$ 50.00	\$ 0.00				

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-470-00-454	Services de formation	50.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 50.00	\$	50.00 \$		
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-470-00-454	Services de formation	50.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	50.00 \$
Total - Année : 2023, période : 11		50.00 \$	50.00 \$
Grand Total		50.00 \$	50.00 \$

No transaction : 74		Description facture : Smooet CREDDO									
No fournisseur : 1CRE1		Nom : CREDDO									
No facture : 3045223000472		No adresse de paiement : 0									
Date facture : 2023-10-16		Facture périodique - Numéro de référence :		Description :							
Retenue sur contrat : Non		Date due : 2023-10-16		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture					
Modalité de paiement : Immédiatement		Date due retenue :		No commande :							
Mode de paiement : Cartes de crédit		Date de paiement :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement				

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 72
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

50.00	\$	0.00	\$	0.00	\$	50.00	\$	0.00	\$	50.00	\$	50.00	\$	0.00	\$
-------	----	------	----	------	----	-------	----	------	----	-------	----	-------	----	------	----

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-470-00-454	Services de formation	50.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 50.00	\$	50.00
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-470-00-454	Services de formation	50.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	50.00 \$
Total - Année : 2023, période : 11		50.00 \$	50.00 \$
Grand Total		50.00 \$	50.00 \$

No transaction : 75	Description facture : Achat perso fait en erreur - À Remboursé	
No fournisseur : 1AMAZ2	Nom : Amazon Corporate	
No facture : 5705041	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-10-26	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-10-26	Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :	No commande :
	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
115.76	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 115.76	\$ 0.00	\$ 115.76	\$ 115.76	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 73
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

54-139-92-000	Autres sommes diverses à recevoir	115.76	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 115.76	\$ 115.76	\$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :			

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
54-139-92-000	Autres sommes diverses à recevoir	115.76 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	115.76 \$
Total - Année : 2023, période : 11		115.76 \$	115.76 \$
Grand Total		115.76 \$	115.76 \$

No transaction : 76	Description facture : Agenda 2024						
No fournisseur : ISOLE1	Nom : LIBRAIRIE DU SOLEIL						
No facture : 2137573	No adresse de paiement : 0						
Date facture : 2023-10-27	Facture périodique - Numéro de référence :						
Retenue sur contrat : Non	Description : Type de transaction : Facturation						
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de facturation : Facture						
Mode de paiement : Cartes de crédit	No commande :						
Date due : 2023-10-27	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>						
Date due retenue :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>						
Date de paiement :							
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
32.94 \$	1.65 \$	0.00 \$	34.59 \$	0.00 \$	34.59 \$	32.94 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-470-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	32.94	5.00	1.65	0.00	0.00	34.59		32.94
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :			

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 74
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-470-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	32.94 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.65 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	34.59 \$
Total - Année : 2023, période : 11		34.59 \$	34.59 \$

Grand Total

34.59 \$	34.59 \$
-----------------	-----------------

No transaction : 77 No fournisseur : 1FED1 No facture : 50714 REMB Date facture : 2023-11-02 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Remboursement formation annulé 1 Nom : FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES No adresse de paiement : 0 Facture périodique - Numéro de référence :	Description : Type de transaction : Facturation No commande : Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Type de facturation : Facture Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date due : 2023-11-02 Date due retenue : Date de paiement :			

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
-125.00	\$ -6.25	\$ -12.47	\$ -143.72	\$ 0.00	\$ -143.72	\$ -131.23	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-610-00-454	Services de formation	-125.00	\$ 5.00	-6.25	\$ 9.98	-12.47	\$ -143.72	\$	-131.23 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : FORMATION		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-610-00-454	Services de formation	0.00 \$	131.23 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.00 \$	6.25 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.00 \$	6.24 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	143.72 \$	0.00 \$
Total - Année : 2023, période : 11		143.72 \$	143.72 \$
Grand Total		143.72 \$	143.72 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 75
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 78		Description facture : Remboursement formation annulée					
No fournisseur : 1FED1		Nom : FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES					
No facture : 50710 REMB		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-11-02		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		No commande :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
		Date due : 2023-11-02					
		Date due retenue :					
		Date de paiement :					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
-598.98	\$ -29.95	\$ -59.75	\$ -688.68	\$ 0.00	\$ -688.68	\$ -628.85	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-610-00-454	Services de formation	-598.98	\$ 5.00	-29.95	\$ 9.98	-59.75	\$ -688.68	\$	-628.85
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : formation		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-610-00-454	Services de formation	0.00 \$	628.85 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.00 \$	29.95 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.00 \$	29.88 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	688.68 \$	0.00 \$
Total - Année : 2023, période : 11		688.68 \$	688.68 \$
Grand Total		688.68 \$	688.68 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 76
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 79		Description facture : Crème pour café		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture	
No fournisseur : ldepa2		Nom : Dépanneur M & R		No commande :			
No facture : U726043248		No adresse de paiement : 0		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Date facture : 2023-10-24		Facture périodique - Numéro de référence :		Description :			
Retenue sur contrat : Non		Date due : 2023-10-24		No commande :			
Modalité de paiement : Immédiatement		Date due retenue :					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Date de paiement :					

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
12.38 \$	0.00 \$	0.00 \$	12.38 \$	0.00 \$	12.38 \$	12.38 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-610	Aliments, café, eau, etc.	12.38	0.00	0.00	0.00	0.00	12.38		12.38
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	12.38 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	12.38 \$
Total - Année : 2023, période : 11		12.38 \$	12.38 \$
Grand Total		12.38 \$	12.38 \$

No transaction : 80		Description facture : Repas PTI		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture	
No fournisseur : 1SHAW2		Nom : Shawarma Chelsea		No commande :			
No facture : U726041882		No adresse de paiement : 0		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Date facture : 2023-10-18		Facture périodique - Numéro de référence :		Description :			
Retenue sur contrat : Non		Date due : 2023-10-18		No commande :			
Modalité de paiement : Immédiatement		Date due retenue :					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Date de paiement :					

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
----------------	-----	-----	-------	--------	--------	---------	---------------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 77
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

109.24	\$	2.54	\$	5.07	\$	116.85	\$	0.00	\$	116.85	\$	111.77	\$	0.00	\$
--------	----	------	----	------	----	--------	----	------	----	--------	----	--------	----	------	----

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	109.24	\$ 0.00	2.54	\$ 0.00	5.07	\$ 116.85	\$	111.77
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	111.77 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.54 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.54 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	116.85 \$
Total - Année : 2023, période : 11		116.85 \$	116.85 \$
Grand Total		116.85 \$	116.85 \$

No transaction : 81	Description facture : Repas - Rencontre PTI	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1OLIV1	Nom : OLIVIA	No commande :	
No facture : U020473016	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-10-18	Facture périodique - Numéro de référence :		
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-10-18	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :		
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :		

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
41.11	\$ 0.96	\$ 1.91	\$ 43.98	\$ 0.00	\$ 43.98	\$ 42.06	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 78
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlebobbs)

Informations sur les transactions

02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	41.11	\$ 0.00	0.96	\$ 0.00	1.91	\$ 43.98	\$ 42.06	\$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :		

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-110-00-610	Aliments, café, eau, etc.	42.06 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.96 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.96 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	43.98 \$
Total - Année : 2023, période : 11		43.98 \$	43.98 \$
Grand Total		43.98 \$	43.98 \$

No transaction : 82		Description facture : Repas - St-Francois du Lac pour camion échelle	
No fournisseur :		Nom : TIM HORTONS	
No facture : U372649614		No adresse de paiement :	
Date facture : 2023-11-03		Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non		Description :	
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit		Date due : 2023-11-03	No commande :
		Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
		Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
38.09	\$ 0.88	\$ 1.77	\$ 40.74
		R.A.P.	C.A.P.
		\$ 0.00	\$ 40.74
		Dépense	Désengagement
		\$ 38.97	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-610	Aliments, café, eau, etc.	38.09	\$ 0.00	0.88	\$ 0.00	1.77	\$ 40.74	\$	38.97 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :		

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 79
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	38.97 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.88 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.89 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	40.74 \$
Total - Année : 2023, période : 11		40.74 \$	40.74 \$
Grand Total		40.74 \$	40.74 \$

No transaction : 83		Description facture : Repas - St-Francois du Lac pour camion échelle	
No fournisseur :		Nom : PROXI BEAUHARNOIS	
No facture : U726049246		No adresse de paiement :	
Date facture : 2023-11-03		Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non		Description :	
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation	
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture	
		Date due : 2023-11-03	
		No commande :	
		Date due retenue :	
		Date de paiement :	
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
176.19 \$	4.10 \$	8.17 \$	188.46 \$
			R.A.P.
			0.00 \$
			C.A.P.
			188.46 \$
			Dépense
			180.27 \$
			Désengagement
			0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	176.19	\$ 0.00	4.10	\$ 0.00	8.17	\$ 188.46	\$	180.27 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	180.27 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.10 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.09 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 80
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	188.46 \$
Total - Année : 2023, période : 11		188.46 \$	188.46 \$
Grand Total		188.46 \$	188.46 \$

No transaction : 84	Description facture : Repas - St-Francois du Lac pour camion échelle		
No fournisseur :	Nom : SUBWAY		
No facture : U949240388	No adresse de paiement :		
Date facture : 2023-11-03	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-11-03	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
94.14 \$	2.19 \$	4.37 \$	100.70 \$
			R.A.P.
			0.00 \$
			C.A.P.
			100.70 \$
			Dépense
			96.32 \$
			Désengagement
			0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	94.14	\$ 0.00	2.19	\$ 0.00	4.37	\$ 100.70	\$	96.32 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :					OT : Equip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	96.32 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.19 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.19 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	100.70 \$
Total - Année : 2023, période : 11		100.70 \$	100.70 \$
Grand Total		100.70 \$	100.70 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 81
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 85		Description facture : Frais de péage - Visit nouveau camion échelle					
No fournisseur :		Nom : A30 EXPRESS					
No facture : U726082735		No adresse de paiement :					
Date facture : 2023-11-03		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		No commande :					
Date due : 2023-11-03		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date due retenue :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :							
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
3.50	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 3.50	\$ 0.00	\$ 3.50	\$ 3.50	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-310	Frais de déplacement du personnel	3.50	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 3.50	\$	3.50 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-310	Frais de déplacement du personnel	3.50 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	3.50 \$
Total - Année : 2023, période : 11		3.50 \$	3.50 \$
Grand Total		3.50 \$	3.50 \$

No transaction : 86		Description facture : Frais de péage - Visit nouveau camion échelle					
No fournisseur :		Nom : A30 EXPRESS					
No facture : U726083406		No adresse de paiement :					
Date facture : 2023-11-03		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		No commande :					
Date due : 2023-11-03		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date due retenue :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :							
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 82
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

3.50	\$	0.00	\$	0.00	\$	3.50	\$	0.00	\$	3.50	\$	3.50	\$	0.00	\$
------	----	------	----	------	----	------	----	------	----	------	----	------	----	------	----

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-310	Frais de déplacement du personnel	3.50	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 3.50	\$	3.50
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-310	Frais de déplacement du personnel	3.50 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	3.50 \$
Total - Année : 2023, période : 11		3.50 \$	3.50 \$
Grand Total		3.50 \$	3.50 \$

No transaction : 87	Description facture : CRÉDIT; Retour de marchandise	
No fournisseur : 1AMAZ2	Nom : Amazon Corporate	
No facture : CA31B5EARIMC	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-10-18	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-10-18	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	No commande :
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
-24.15	\$ -1.21	\$ -2.41	\$ -27.77	\$ 0.00	\$ -27.77	\$ -25.35	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	-24.15	\$ 5.00	-1.21	\$ 9.98	-2.41	\$ -27.77	\$	-25.35
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 83
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlebobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	0.00 \$	25.35 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.00 \$	1.21 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.00 \$	1.21 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	27.77 \$	0.00 \$
Total - Année : 2023, période : 11		27.77 \$	27.77 \$
Grand Total		27.77 \$	27.77 \$

No transaction : 88		Description facture : Abonnement mensuel - Globe and Mail	
No fournisseur : IGLMA1		Nom : The Globe And Mail	
No facture : 63672552		No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-10-25		Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non		Description :	
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation	
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture	
		Date due : 2023-10-25	
		Date due retenue :	
		Date de paiement :	
		No commande :	
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
65.00 \$	3.25 \$	6.48 \$	74.73 \$
			R.A.P.
			0.00 \$
			C.A.P.
			74.73 \$
			Dépense
			68.24 \$
			Désengagement
			0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	65.00	5.00	3.25	9.98	6.48	74.73		68.24
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :					
				Activité :				OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 84
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	68.24 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.25 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.24 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	74.73 \$
Total - Année : 2023, période : 11		74.73 \$	74.73 \$
Grand Total		74.73 \$	74.73 \$

No transaction : 89	Description facture : Matériel pour bibliothèque	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1WMT2	Nom : WALMART	No commande :	
No facture : U036426442	No adresse de paiement : 0	Description :	
Date facture : 2023-10-28	Facture périodique - Numéro de référence :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-10-28		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :		
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :		
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
14.97 \$	0.75 \$	1.49 \$	17.21 \$
		R.A.P.	C.A.P.
		0.00 \$	17.21 \$
		Dépense	Désengagement
		15.71 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	14.97	5.00	0.75	9.98	1.49	17.21		15.71
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :								
	Activité :								
	OT :								
	Équip. :								

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	15.71 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.75 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.75 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	17.21 \$
Total - Année : 2023, période : 11		17.21 \$	17.21 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 85
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total	17.21 \$	17.21 \$
--------------------	----------	----------

No transaction : 90 No fournisseur : 1CASPI No facture : 103501 Date facture : 2023-10-31 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Location laveuse pour tapis Nom : Aspirateurs Gatineau / Vacuum Ottawa No adresse de paiement : 0 Facture périodique - Numéro de référence : Date due : 2023-10-31 Date due retenue : Date de paiement :	Description : Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No commande : Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/> Montant av. tx TPS TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement					
254.98 \$	12.75 \$	25.43 \$	293.16 \$	0.00 \$	293.16 \$	267.69 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-516	Location - Machineries, outillage et équipement	254.98	\$ 5.00	12.75	\$ 9.98	25.43	\$ 293.16	\$	267.69 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-516	Location - Machineries, outillage et équipement	267.69 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	12.75 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	12.72 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	293.16 \$
Total - Année : 2023, période : 11		293.16 \$	293.16 \$
Grand Total		293.16 \$	293.16 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 86
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlebobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 91		Description facture : Fourniture pour réaménagement bibliothèque					
No fournisseur : IRONA3		Nom : RONA INC					
No facture : 486		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-11-13		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		No commande :					
Date due : 2023-11-13		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date due retenue :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :							
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
32.96 \$	1.65 \$	3.29 \$	37.90 \$	0.00 \$	37.90 \$	34.60 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	32.96	\$ 5.00	1.65	\$ 9.98	3.29	\$ 37.90	\$	34.60 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	34.60 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.65 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.65 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	37.90 \$
Total - Année : 2023, période : 11		37.90 \$	37.90 \$
Grand Total		37.90 \$	37.90 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Novembre
 Référence du lot : Mastercard11/23
 Date du lot : 2023-11-30

Journal : Facturation achat

Page : 87
 Date : 2024-01-23
 Heure : 13:59:40
 Numéro de lot : 2402
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 92		Description facture : Abonnement mensuel - base de donnée infolettre					
No fournisseur : 1MAIL1		Nom : MAILCHIMP C/C ROCKET SCIENCE					
No facture : MC09186365		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-11-13		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		No commande :					
Date due : 2023-11-13		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date due retenue :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :							
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
63.63 \$	3.18 \$	6.35 \$	73.16 \$	0.00 \$	73.16 \$	66.80 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	63.63	\$ 5.00	3.18	\$ 9.98	6.35	\$ 73.16	\$	66.80 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 11

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	66.80 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.18 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.18 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	73.16 \$
Total - Année : 2023, période : 11		73.16 \$	73.16 \$
Grand Total		73.16 \$	73.16 \$



AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

JANVIER 2024

RECLASSIFICATIONS DES POSTES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-220-00-675		2024-01-29	Comblar achat défibrélateur centre comm. Farm Poin		265.00 \$
02-701-20-675		2024-01-29	Comblar achat défibrélateur centre comm. Farm Poin		1 798.68 \$
02-701-20-729		2024-01-29	Comblar achat défibrélateur centre comm. Farm Poin	2 063.68 \$	

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
23-040-00-721		2023-12-31	Transf. entre s-projets 7 vers 6 REG1051-18	11 722.00 \$	
23-040-00-721		2023-12-31	Transf. entre s-projets 7 vers 6 REG1051-18		11 722.00 \$
23-040-00-721		2023-12-31	Comblar manque pour servitude - Transf. s-projets		550.00 \$
23-040-30-721		2023-12-31	Comblar manque pour servitude - Transf. s-projets	550.00 \$	

01-000-00-000	Revenus	02-340-00-000	Transport - éclairage des rues
01-279-00-000	Autres revenus - autres	02-390-00-000	Transport - Autres
01-381-00-000	Autres transferts - fonctionnement	02-412-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, approvisionnement et traitement de l'eau potable
02-000-00-000	Charges	02-413-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau de distribution de l'eau potable
02-110-00-000	Conseil	02-414-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, traitement des eaux usées
02-120-00-000	Greffe et application de la loi	02-415-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau d'égout
02-130-00-000	Gestion financière et administrative	02-451-00-000	Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés
02-141-00-000	Communications	02-490-00-000	Hygiène de milieu - autres
02-160-00-000	Gestion du personnel	02-610-00-000	Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage
02-220-00-000	Sécurité incendie	02-631-00-000	Santé & bien être - biens patrimoniaux
02-320-00-000	Transport - voirie municipale	02-701-00-000	Loisirs & culture - activités récréatives
02-330-00-000	Transport - enlèvement de la neige	02-702-00-000	Loisirs & culture - activités culturelles
23-000-00-000	Investissement	03-110-00-000	Financement à long term des activités de fonctionnement
23-020-00-000	Administration générale	03-310-00-000	Affectation - activités d'investissement
23-030-00-000	Sécurité publique	21-000-00-000	Revenus
23-040-00-000	Transport	21-490-00-000	Autres revenus - autres
23-050-00-000	Hygiène de milieu	23-910-00-000	Affectation - réserves financières et fonds réservés
23-080-00-000	Loisirs & culture	23-920-00-000	Affectation - fond de roulement
23-610-00-000	Affectation - activités de fonctionnement	03-000-00-000	Conciliation à des fins fiscales
23-510-00-000	Financement à long term des activités d'investissement		



**COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2024

**PLANNING AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT ADVISORY
COMMITTEE**

Minutes of the January 10th, 2024 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Kimberly Chan, présidant cette réunion extraordinaire, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18h02.

Having noticed that there is quorum, Ms. Kimberly Chan, presiding over this extraordinary meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:02 p.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Kimberly Chan ~ Christopher Blais (conseillers / councillors)
Matthew Smith ~ Nicole Desroches ~ Benoît Delage ~ Ryan Gallant ~ David Shantz
Caroline Jean ~ Michel Beaulne (employés municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

George Claydon ~ Marc Monette

AUTRES

OTHERS

Aucun / Nil

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Benoît Delage et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IT IS PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Benoît Delage, and resolved that the agenda governing this meeting be adopted as presented.

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Réunion ordinaire du 6 décembre 2023

IL EST PROPOSÉ par M. Matthew Smith, appuyé par Mrs. Nicole Desroches et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 6 décembre 2023 soit par la présente adopté avec une modification au point 6.2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Ordinary meeting held on December 6th, 2023

IT IS PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Ms. Nicole Desroches, and resolved that the minutes of the ordinary meetings held November 8th, 2023, be adopted with a modification to item 6.2.

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS

Le requérant pour le dossier 5.1 était présent pour présenter sa demande et répondre aux questions des membres du CCUDD.

3.0 QUESTION PERIOD

Applicant for items 5.1 was present to present his request and answer questions from the members of the PSDAC.

4.0 DEMANDES MULTIPLES	4.0 MULTIPLE REQUESTS
Aucun	Nil
5.0 DÉROGATION MINEURE	5.0 MINOR EXEMPTION
<p>5.1 2023-20070 Lot 6 164 319 au cadastre du Québec 382, chemin Jean-Paul Lemieux</p>	<p>5.1 2023-20070 Lot 6 164 319 of the Québec cadastre 382 chemin Jean-Paul Lemieux</p>
<p>ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 319 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 382, chemin Jean-Paul-Lemieux, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (remise) à 18,5 m de l'emprise de l'autoroute 5 au lieu de 45 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;</p> <p>ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 20 décembre 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;</p> <p>IL EST DONC PROPOSÉ par M. Matthew Smith, appuyé par M. Ryan Gallant et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 6 164 319 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 382, chemin Jean-Paul-Lemieux.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>	<p>WHEREAS the owner of the building known as lot 6 164 319 in the cadastre of Québec, property also known as being none as 382 chemin Jean-Paul-Lemieux, presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to allow the construction of an accessory building (shed) 18.5 m from the right-of-way of Highway 5 instead of 45 m, as stipulated in zoning by-law number 1215-22;</p> <p>WHEREAS the members have read the analysis report submitted on December 20th, 2023, by the Planning and Sustainable Development Department;</p> <p>IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Mr. Ryan Gallant and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends that the municipal council grant this request for minor exemption, in favor of lot 6 164 319 in the cadastre of Québec, property also known as 382 chemin Jean-Paul-Lemieux.</p> <p>ADOPTED UNANIMOUSLY</p>
6.0 PIIA	6.0 SPAIP
<p>6.1 2023-20071 Lot 4 790 315 au cadastre du Québec 13, chemin Crossloop</p>	<p>6.1 2023-20071 Lot 4 790 315 of the Québec cadastre 13 chemin Crossloop</p>
<p>ATTENDU QUE la propriétaire du lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 13, chemin Cross Loop a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne de 0,51 m X 6,79 m pour le commerce « Pharmaprix »;</p> <p>ATTENDU QUE l'enseigne proposée doit être conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;</p> <p>ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 20 décembre 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;</p> <p>IL EST DONC PROPOSÉ par M. Ryan Gallant, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 4 790 315 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 13, chemin Cross Loop et suggère d'étudier la possibilité d'installer un éclairage par réflexion.</p>	<p>WHEREAS the owner of lot 4 790 315 of the Québec cadastre, property also known as 13, chemin Cross Loop, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to authorize the installation of a sign measuring 0.51 m x 6.79 m for the "Pharmaprix" business;</p> <p>WHEREAS the proposed sign must comply with the criteria of by-law 1218-22 on SPAIP;</p> <p>WHEREAS the members read the analysis report submitted on December 20th, 2023, by the Planning and Sustainable Development Department;</p> <p>IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Ryan Gallant, seconded by Mr. Matthew Smith and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SPAIP on lot 4 790 315 of the Québec cadastre, property also known as 13 chemin Cross Loop and suggests studying the possibility of installing reflective lighting.</p>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 2023-20072
Lots 3 666 505 au cadastre du Québec
3, chemin du Versant

ATTENDU QUE la propriétaire du lot 3 666 505 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 3, chemin Versant-Sud a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser la modification au lettrage d'une enseigne existante pour le commerce « Coiffure Studio Contraste »;

ATTENDU QUE l'enseigne proposée doit être conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 20 décembre 2023 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. David Shantz, appuyé par M. Ryan Gallant et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 3 666 505 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 3, chemin Versant-Sud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.2 2023-20072
Lot 3 666 505 of the Québec cadastre
3 chemin du Versant

WHEREAS the owner of lot 3 666 505 of the Québec cadastre, property also known as 3, chemin Versant-Sud, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to authorize the modification of the lettering of an existing sign for the "Coiffure Studio Contraste" business;

WHEREAS the proposed sign must comply with the criteria of by-law 1218-22 on SPAIP;

WHEREAS the members read the analysis report submitted on December 20th, 2023, by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. David Shantz, seconded by Mr. Ryan Gallant and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SPAIP on lot 3 666 505 of the Québec cadastre, property also known as 3 chemin Versant-Sud.

ADOPTED UNANIMOUSLY

7.0 USAGES CONDITIONNELS	7.0 CONDITIONAL USES
Aucun	None
8.0 PPCMOI	8.0 SBCMOP
Aucun	Nil
9.0 RÉGLEMENTS D'URBANISME	9.0 PLANNING BY-LAWS
10.0 INFORMATION DU CONSEIL	10.0 FEEDBACK FROM COUNCIL
10.1 Session ordinaire du 9 janvier 2024	10.1 January 9th, 2024, ordinary meeting
Présentation des dossiers soumis au CCUDD de décembre 2023 et déposés à la session ordinaire du conseil municipal du 9 janvier 2024.	Presentation of the files submitted to the PSDAC in December 2023 and tabled at the ordinary session of the municipal council on January 9 th , 2024.
11.0 AUTRE	11.0 OTHER
Aucun	Nil
12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE	12.0 ADJOURNMENT

IL EST PROPOSÉ par M. Ryan Gallant, appuyé par M. Matthew Smith et résolu que cette rencontre soit levée à 18h53.

IT IS PROPOSED by Mr. Ryan Gallant, seconded by Mr. Matthew Smith, and resolved that this meeting be adjourned at 6:53 p.m.

ADOPTED UNANIMOUSLY

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

.....
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....
Kimberly Chan, Présidente / Chair



Municipalité de Chelsea

100, chemin Old Chelsea, Chelsea, QC J9B 1C1
Tél. : 819 827-1124 Téléc. : 819 827-2672
www.chelsea.ca

Réf. 114-212

COMITÉ CONSULTATIF SUR **L'ENVIRONNEMENT, LA DURABILITÉ ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES** (CCEDCC)

ENVIRONMENT, SUSTAINABILITY AND CLIMATE CHANGE ADVISORY COMMITTEE (ESCCAC)

Minutes of the Janvier 15, 2024 meeting

Procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2024

Constatant qu'il y a quorum, Mme Rita Jain, présidente du comité, déclare la présente séance du Comité consultatif de l'environnement, la durabilité et les changements climatiques (CCEDCC) ouvert à 19h02.

Having noticed there is quorum, Ms. Rita Jain, presiding over this meeting, declares this sitting of the Environment, Sustainability and Climate Change Advisory Committee (ESCCAC) open at 7:02 pm.

PRÉSENTS

PRESENT

Conseillers / Councillors : Rita Jain (Présidente/President), Dominic Labrie

Membres / members : Nicole Lulham, Pierre Bilodeau, Jean-Denis Fréchette, Charles-Antoine Bachand, Guglielmo Tita

Employés municipaux / municipal employees : Mélanie Lacroix

ABSENTS

REGRETS

n/a

1.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Guglielmo Tita appuyé par M. Pierre Bilodeau et résolu que l'ordre du jour proposé soit par la présente adopté avec une modification dans l'ordre des sujets.

ADOPTÉ

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 15 NOVEMBRE 2023

Le procès-verbal de la réunion du 15 novembre 2023 fut révisé et approuvé par les membres en janvier 2024 par courriel.

1.0 READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

IT IS PROPOSED by Mr. Guglielmo Tita, seconded by Mr. Pierre Bilodeau, and resolved that the agenda be and is hereby adopted with a modification to the order of the subjects.

ADOPTED

2.0 APPROVAL AND SIGNING OF THE RECORDS OF THE MINUTES OF THE NOVEMBER 15, 2023 MEETING

The minutes of the meeting held on November 15, 2023 were revised and approved by the members in January 2024 by email.

3.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL

3.1 Séance extraordinaire du 27 novembre 2023

Mme Jain discute de l'entente avec la Fondation Chelsea ainsi que la nomination du nouveau directeur du Service des travaux publics et infrastructure, M. Marc-Antoine P. Biron.

3.2 Séance ordinaire du 5 décembre 2023

Mme Jain indique qu'il y a eu l'adoption de plusieurs changements au niveau du Plan d'implantation et d'intégration

3.0 FEEDBACK ARISING FROM COUNCIL

3.1 November 27, 2023 Extraordinary sitting of Council

Ms. Jain discusses the agreement with the Chelsea Foundation as well as the appointment of the new Director of Public Works and Infrastructure, Mr. Marc-Antoine P. Biron.

3.2 December 5, 2023 Ordinary sitting of Council

Ms. Jain points out that a number of changes have been made to the Site Planning and Architectural Integration Program, the

architecturale, le Plan d'urbanisme, le règlement de construction et le règlement de zonage afin d'atténuer et prévenir les îlots de chaleur. Des changements au niveau des règlements des comités municipaux ont également été adoptés. Mme Jain mentionne également l'allocution de l'aîné Gilbert Whiteduck, représentant Kitigan Zibi de la Nation Algonquine Anishinaabe.

- 3.3 1^{re} Séance extraordinaire 20 décembre 2023
- 3.4 2^e Séance extraordinaire 20 décembre 2023

Mme Jain explique que les séances extraordinaires du conseil étaient majoritairement consacrées à la planification et adoption du budget 2024 et le plan triennal d'investissement de la Municipalité.

- 3.5 Séance ordinaire du 9 janvier 2024

Mme Jain mentionne la création du Service de l'environnement ainsi que la nomination de Mme Mélanie Lacroix au poste de Responsable de l'environnement. Les résolutions de remerciements de M. Jonathan Lamarre-Régnière et Mme Michelle Comeau pour leurs participations au sein du CCEDCC ont également été adoptées. Mme Jain a également fait un retour sur la Politique du Fonds vert et son fonctionnement.

Master Plan, the construction bylaw and the zoning bylaw to mitigate and prevent heat islands. Changes to the municipal committee bylaws were also adopted. Ms. Jain also mentioned an address by Elder Gilbert Whiteduck, representing Kitigan Zibi of the Anishinaabe Algonquin Nation.

- 3.3 December 20, 2023 1st Extraordinary sitting of Council
- 3.4 December 20, 2023 2nd Extraordinary sitting of Council

Ms. Jain explains that the extraordinary council meetings were mostly devoted to planning and adopting the Municipality's 2024 budget and the triennial investment plan.

- 3.5 January 9, 2024 Ordinary sitting of Council

Ms. Jain mentions the creation of the Environment Department and the appointment of Ms. Mélanie Lacroix as Environment Manager. The resolutions to thank Mr. Jonathan Lamarre-Régnière and Ms. Michelle Comeau for their participation in the ESCCAC were also adopted. Ms. Jain also talked about the Green Fund Policy and its processes.

4.0 MISE À JOUR SUR LES NOUVEAUX PROCESSUS POUR LES COMITÉS

Mme Jain présente les points saillants des changements aux règlements des comités et explique comment les modifications affectent le fonctionnement du CCEDCC. Parmi les points saillants, citons des délais plus courts pour l'approbation et la publication des procès-verbaux et pour la procédure de pourvoi des membres pour les postes vacants, ainsi que l'enregistrement des présentations d'experts, qui seront publiées avec les procès-verbaux.

4.0 UPDATE ON THE NEW PROCEDURES FOR THE COMMITTEES

Ms. Jain presents the highlights of the changes to the committee bylaws and explains how the modifications affect the operations of the ESCCAC. Some of the highlights included faster timeframes for approval and publishing of minutes and for the process for filling empty member positions, as well as the recording of expert presentations that would be published with the minutes.

5.0 PROJETS ENVIRONNEMENT POUR 2024

Mme Mélanie Lacroix poursuit la discussion budgétaire et les changements conséquent à la planification environnementale pour 2024. Notamment, l'arrêt du programme H₂O (volet eau de puits) et certaines modifications au protocole d'échantillonnage du programme H₂O (volet eau de surface).

De plus, le Plan de réduction des gaz à effet de serre sera réalisé en régie. Mme Jain suggère la création d'un comité de travail pour aider à la rédaction de ce plan. Mme Jain souligne la nécessité d'une synergie et d'une coordination entre le plan de réduction des gaz à effet de serre et le plan d'action pour le développement durable (SDAP) (y compris la consultation publique), étant donné que leur contenu se recoupe.

5.0 ENVIRONMENT PROJECTS FOR 2024

Mélanie Lacroix continues the budget discussion and the consequent changes to the environmental planning for 2024. More specifically, the H₂O program (well water) has been discontinued, and certain changes have been made to the sampling protocol for the H₂O program (surface water).

In addition, the Greenhouse Gas Reduction Plan (GHGRP) will be carried out in-house. Ms. Jain suggests the creation of a working committee to help draft this plan. Ms. Jain expresses a need for synergy and coordination between GHGRP and the Sustainable Development Action Plan (SDAP) (including the public consultation) as there is overlap of content.

Finalement, Mme Lacroix précise également que le Service de l'environnement n'embauchera pas d'assistant-e pour cette saison estivale.

Finally, Ms. Lacroix also points out that the Environment Department will not be hiring an assistant for this summer season.

6.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2023	6.0 BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES OF NOVEMBRE 15, 2023
--	---

n/a

7.0 DIVERS	7.0 OTHER
7.1 Appel de candidatures	7.1 Call for nominations

Mme Jain fait un rappel qu'il y a deux postes à combler au sein du comité et encourage les membres à transmettre l'information à leurs contacts dans la communauté.

Ms. Jain reminds everyone that there are two vacancies on the committee and encourages members to pass on the information to their community contacts.

7.2 Gravier / sel de déglçage

7.2 Gravel / de-icing salt

Les membres discutent brièvement de la possibilité de récupérer et réutiliser le gravier / sel de déglçage appliqué sur le territoire de Chelsea. Mme Lacroix précise qu'elle aura une discussion à l'interne concernant ce sujet afin d'obtenir plus de détails.

Members briefly discussed the possibility of recovering and reuse the gravel / de-icing salt applied on Chelsea territory. Ms. Lacroix indicated that she would discuss the matter internally to obtain further details.

8.0 PROCHAINE RENCONTRE	8.0 NEXT MEETING
--------------------------------	-------------------------

La prochaine rencontre du comité est présentement prévue pour le 12 février. Les membres en prennent note.

The next meeting of the Committee is currently planned for the 12th of February. Members take note.

9.0 LEVÉE DE LA RÉUNION	9.0 ADJOURNMENT
--------------------------------	------------------------

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Bilodeau, appuyé par M. Guglielmo Tita et résolu que cette réunion soit levée à 20h36.

IT IS PROPOSED by Mr. Pierre Bilodeau, seconded by Mr. Guglielmo Tita, and resolved that this meeting be adjourned at 8:36 pm.

ADOPTÉE

ADOPTED

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES PREPARED BY

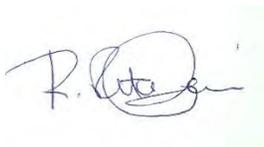


.....

Mélanie Lacroix

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ PAR

MINUTES APPROVED BY



09-02-2024

.....

Rita Jain

.....

Date



Travaux publics et infrastructures

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1
Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 www.chelsea.ca

(Code de classification 114 (200))

COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES (CCTPI)

PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURES ADVISORY COMMITTEE (PWAC)

Procès-verbal de la rencontre du 19 janvier 2024

Minutes of the January 19, 2024, meeting

Constatant qu'il y a quorum, Monsieur Enrico Valente, président de cette réunion, déclare la présente séance du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures (CCTPI) ouverte à 9h00.

Having noticed there is quorum, Mr. Enrico Valente, president over this meeting, declares this sitting of the Public Works and Infrastructures Advisory Committee (PWAC) open at 9:00 a.m.

PRÉSENCES

ATTENDANCE RECORD

Étaient présents / Were present

M. Pierre Guénard (Maire), M. Enrico Valente, M. Christopher Blais (Conseiller / Councillor),
M. Marc Antoine Biron, M. Luc Gervais (Employés municipaux / Municipal Officers)
M. Robert Arnold, M. Étienne Gaudet-Pellerin, M. Michel Hébert
Mme Evelyne Cazalais (Membres externes / External Members)

ABSENCES

ABSENTS

Étaient absents / Were absent

Mme Catherine Barrette

1.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.0 QUESTION PERIOD

Conseiller Dominic Labrie est présent et pose les questions suivantes en lien avec la période d'interdiction de stationnement de nuit:

Councillor Dominic Labrie is present and asks the following questions regarding the winter overnight parking ban:

Serait-il possible de repousser la date de début de l'interdiction de stationnement de nuit?

Would it be possible to extend the start date of the night parking ban?

Serait-il possible de donner l'autorité au chef des travaux publics de repousser la date de début de l'interdiction de stationnement de nuit en concordance avec la météo?

Would it be possible to give the public works chief the authority to postpone the start date of the overnight parking ban in accordance with the weather?

Est-ce qu'il pourrait y avoir une option de stationnement dédié au résident d'un quartier pour utilisation au besoin pendant la période hivernale?

Could there be a dedicated parking option for neighborhood residents to use as needed during the winter period?

En réponse, il est mentionné que certaines actions qui n'affecteraient pas les opérations des équipes de déneigement pourraient être prises pour essayer de réduire l'impact sur les résidents dans certains quartiers, mais que pour apporter des changements, une modification au règlement de la MRC serait nécessaire. Certains membres font part de leurs inquiétudes que certaines pistes de solutions apporteraient des coûts supplémentaires à la municipalité. Les questions seront discutées en détail au point 4.2 de cette réunion.

In response, it was mentioned that certain actions that would not affect snow removal crew operations could be taken to try to reduce the impact on residents in certain neighborhoods, but that to make changes, an amendment to the MRC's bylaw would be required. Some members expressed concern that certain solutions would involve additional costs for the municipality. These issues will be discussed in detail at item 4.2 of this meeting.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Robert Arnold appuyé par Monsieur Michel Hébert et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté avec l'ajout des points 5.2 Enjeux de l'utilisation du sel de

IT IS PROPOSED by Mr. Robert Arnold seconded by Mr. Michel Hébert, and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted with the addition of items



voirie, 5.3 Procédures de communication entre les comités et 5.4 Discussions sur le PTI.

Travaux publics et infrastructures

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1
Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 www.chelsea.ca

[Code de classification 114 2005]

5.2 Road salt issues, 5.3 Communication procedures between committees and 5.4 PTI discussions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 ADOPTION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

3.0 ADOPTION AND SIGNING OF MINUTES

- Réunion ordinaire du 17 novembre 2023

- Ordinary meeting of November 17, 2023

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Étienne Gaudet-Pellerin, appuyé par Monsieur Robert Arnold et résolu que le procès-verbal de la réunion ci-haut mentionné soit par le présent adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Étienne Gaudet-Pellerin seconded by Mr. Robert Arnold and resolved that the minutes of the above meeting be hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

4.0 SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

4.0 FOLLOW-UP OF CURRENT FILES

4.1 Guide de mesures de modération à la circulation

4.1 Traffic calming measures guide

Le sujet sera apporté à la prochaine rencontre du CMAD pour obtenir les commentaires des membres. Le concept de rue partagée et du projet pilote dans le quartier Mérédith est discuté. La demande sera faite au promoteur de fournir les commentaires des résidents dans le quartier pour alimenter la discussion sur la vision de la municipalité pour les limites de vitesse dans les quartiers résidentiels.

The subject will be brought to the next CMAD meeting for members' comments. The concept of shared streets and the pilot project in the Mérédith district were discussed. The promoter will be asked to provide feedback from residents in the neighborhood to fuel discussion on the municipality's vision for speed limits in residential neighborhoods.

4.2 Stationnement sur rue pendant la période hivernale

4.2 On-street parking in winter

Les membres discutent la possibilité de modifier la date de début de l'interdiction de stationnement de nuit ainsi que de la possibilité de donner le pouvoir au chef des travaux publics de repousser la date lorsque les conditions le permettent. Il est mentionné par un membre que la question de stationnement devrait être réglée lors de la phase de développement avec le promoteur. Un autre membre ajoute qu'il croit important d'avoir la discussion et d'envisager des solutions avec les développeurs lors de la phase de planification. Un membre mentionne que l'efficacité des travaux de déneigement devrait être une des priorités à prendre en considération. Le point sera soulevé au comité de gestion pour discussion et commentaires.

Members discussed the possibility of modifying the start date of the overnight parking ban, as well as the possibility of empowering the Chief of Public Works to push back the date when conditions permit. One member mentioned that the parking issue should be settled during the planning phase with the developer. Another member added that he felt it was important to discuss and envisage solutions with developers during the planning phase. One member mentioned that efficient snow removal should be a priority. The point will be raised with the management committee for discussion and comment.

5.0 AUTRE

5.0 OTHER

5.1 Discussion sur la fusion de comités

5.1 Discussion on committee merger

Les membres discutent de la possibilité de fusionner le CCPTI et le CMAD. Les différents avantages et contraintes sont abordés. Les différentes options seront apportées aux membres du CMAD pour commentaires lors de la prochaine de ce comité.

Members discussed the possibility of merging CCPTI and CMAD. The various advantages and constraints were discussed. The various options will be brought to CMAD members for comment at the next meeting of this committee.



Travaux publics et infrastructures

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1
Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 www.chelsea.ca

(Code de classification 114 205)

5.2 Enjeux de l'utilisation du sel de voirie

Étant donné la nature du questionnement pour cet enjeu, la demande sera faite au département de l'environnement d'évaluer le dossier et de fournir leurs commentaires avant que ce comité discute davantage le sujet. De plus, le sujet sera apporté au comité de gestion.

5.3 Procédure de communications entre les comités

Un membre mentionne que les nouvelles procédures de communication entre les divers comités ainsi qu'avec la direction générale n'ont pas été communiquées clairement et qu'il aimerait qu'un organigramme clair soit préparé pour améliorer l'efficacité et le partage d'information pour des dossiers qui touchent plusieurs comités. Le sujet sera abordé au comité de gestion.

5.4 Discussion sur le PTI

Il est mentionné que selon la nouvelle procédure pour les comités il n'y aura plus de présentation faite au comité du PTI en son entièreté et que seulement celui-ci sera seulement discuté lorsque des points qui touchent les expertises des membres sont sur la table et qu'une recommandation est demandée.

5.2 Road salt issues

Given the nature of the questioning for this issue, the Environment Department will be asked to evaluate the file and provide their comments before this committee discusses the subject further. In addition, the matter will be referred to the Management Committee.

5.3 Communication procedures between committees

A member mentioned that the new communication procedures between the various committees and with the general management had not been clearly communicated, and that he would like to see a clear organization chart prepared to improve efficiency and information sharing for files that affect several committees. The subject will be discussed by the Management Committee.

5.4 Discussion of the PTI

It was pointed out that, under the new committee procedure, the entire ITP will no longer be presented to the committee, and that it will only be discussed when points affecting members' expertise are on the table and a recommendation is requested.

6.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Hébert, appuyé par Monsieur Robert Arnold et résolu que cette rencontre soit levée à 10h40.

6.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Mr. Michel Hébert, seconded by Mr. Robert Arnold, and resolved that this meeting be adjourned at 10:40 a.m.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

Luc Gervais, secrétaire

MINUTES SUBMITTED BY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Enrico Valente, Président

MINUTES APPROVED BY

**6) SERVICES ADMINISTRATIFS /
ADMINISTRATIVE SERVICES**

6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1300-24 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À DES FONCTIONNAIRES DE LA
MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE
PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1300-24 intitulé « Règlement déléguant à des fonctionnaires de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence » sera présenté pour adoption.

L'objectif est de modifier le règlement afin de mettre à jour la liste des fonctionnaires autorisés.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1300-24

RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À DES FONCTIONNAIRES DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE

ATTENDU QUE le conseil, en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec (L.R.C.c.C-27.1)* peut adopter un règlement pour déléguer à un ou des fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité;

ATTENDU QU'UN tel règlement doit indiquer obligatoirement, pour être valide, le champ de compétence auquel s'applique la délégation, les montants dont le ou les fonctionnaires peuvent autoriser la dépense ainsi que toutes autres conditions auxquelles est faite ladite délégation;

ATTENDU QUE le conseil désire se prévaloir de ce pouvoir de déléguer;

ATTENDU QU'IL y a lieu de mettre à jour la liste des fonctionnaires autorisés;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session ordinaire du 12 mars 2024 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, le présent règlement ordonne, statue et décrète comme suit :

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

1.1 Dans le règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots et expressions suivants signifient :

Dépense: signifie le montant effectivement déboursé par la municipalité en tenant compte de la taxe sur les produits et services, de la taxe de vente du Québec, des ristournes, des crédits de taxes sur intrants et des remboursements de taxes sur intrants.

Contrat : signifie une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent envers la Municipalité de Chelsea à donner ou à faire quelque chose. La présente définition comprend également des protocoles d'ententes.

ARTICLE 2. CHAMP DE COMPÉTENCE

2.1 Le conseil délègue à tous les fonctionnaires mentionnés au premier alinéa de l'article 3 le pouvoir d'autoriser des dépenses, de signer des contrats et d'en autoriser le paiement en conformité avec les budgets et financements approuvés par le conseil municipal.

2.2 Malgré la généralité de ce qui précède, les dépenses indiquées ci-dessous sont exclues du champ de compétence des fonctionnaires et doivent faire l'objet d'une autorisation par le conseil :

a) ententes intermunicipales et toute autre entente avec un palier gouvernemental;

- b) ententes avec des promoteurs ou développeurs qui engagent des dépenses pour la Municipalité;
- c) contrats de location d'une durée supérieure à cinq ans (incluant les renouvellements) de bâtisses ou de terrains appartenant à un tiers ou à la municipalité ainsi que tout tel contrat de location pour un montant supérieur à cinq mille dollars (5 000,00) \$ annuellement;
- d) subventions à des organismes sans but lucratif supérieur à cinq mille dollars (5 000,00) \$;
- e) réclamation pour dommage supérieur à dix mille dollars (10 000,00 \$);
- f) pour tout contrat déjà accordé par les autorités municipales compétentes dont l'ensemble cumulatif de travaux supplémentaires ou contingences excède le moindre de dix pourcent (10 %) du contrat accordé ou cinquante mille dollars (50 000,00 \$); advenant l'octroi d'un contrat majeur, le conseil peut par résolution et pour ce contrat seulement augmenter le maximum de cinquante mille dollars (50 000,00 \$);
- g) contrats ou dépenses pouvant engager la responsabilité ou les finances de la municipalité au-delà des simples montants apparaissant audit contrat et étant supérieurs aux limites de délégation autorisée;
- h) acquisition, servitude et autres droits fonciers.

ARTICLE 3. FONCTIONNAIRES AUTORISÉS

- 3.1 Les fonctionnaires (ou leurs intérimaires ou remplaçants) occupant les postes identifiés ci-dessous peuvent autoriser les dépenses visées au premier alinéa de l'article 2, sous réserve des montants maximums indiqués ci-après et sous réserve des alinéas ci-après :

Directeur général et greffier-trésorier	25 000,00 \$
Directeur général et greffier-trésorier adjoint	25 000,00 \$
Directeur du service des finances et de la taxation	25 000,00 \$
Directeurs de service	15 000,00 \$
Responsable des communications	7 500,00 \$
Coordonnateurs - travaux publics et infrastructures	7 500,00 \$
Chef de division - travaux publics	5 000,00 \$
Chef de division - infrastructures	5 000,00 \$
Chef de division - inspections et permis	5 000,00 \$
Bibliothécaire en chef	2 500,00 \$
Coordonnateur – urbanisme et développement durable	2 500,00 \$
Chef d'équipe – travaux publics	2 500,00 \$
Chef d'équipe - infrastructures	2 500,00 \$
Directeur des finances adjoint	2 500,00 \$
Responsable des ressources humaines	2 500,00 \$
Greffier adjoint	2 500,00 \$
Technicien responsable budgétaire et contractuel	2 500,00 \$

- 3.2 Seul le Directeur général et greffier-trésorier, ou Directeur général et greffier-trésorier adjoint, peut engager, sans égard à la limite prescrite, tout employé régulier dont l'objectif est de combler de façon permanente un poste prévu au plan d'effectifs qui est vacant, à l'exception d'un employé qui n'est pas un salarié au sens du Code du travail du Québec.
- 3.3 Seule l'autorisation d'un Directeur (ou intérimaire) est requise pour engager, sans égard à la limite prescrite, tout employé dont l'objectif est de combler un poste prévu au plan d'effectifs qui est vacant de façon temporaire suite à un mouvement de personnel, absence maladie, ou toute autre raison qui empêche le titulaire régulier d'occuper le poste.

Cette exception s'applique également pour un poste normalement occupé par un employé qui n'est pas un salarié au sens du Code du travail du Québec.

- 3.3.1 L'embauche de personnel cadre, professionnel, col blanc, pompier pour du surcroît nécessite au minimum l'autorisation d'un Directeur (ou intérim) dans les limites prescrites dans le présent règlement.

Cependant, dans la mesure où les fonds sont autorisés au budget et disponibles, le Directeur général et greffier-trésorier, ou le Directeur général et greffier-trésorier adjoint, peut engager, sans égard à la limite prescrite dans le présent règlement :

- Tout employé temporaire du groupe cols bleus
- Tout employé temporaire du groupe de l'entretien
- Tout salarié de bibliothèque à horaire variable
- Tout employé étudiant pour période estivale

- 3.3.2 Lors de l'absence du Directeur (ou intérim ou remplaçant) d'un service, les pouvoirs conférés en vertu du règlement sont délégués à la personne cadre désignée par ce dernier.

- 3.4 Le Directeur général et greffier-trésorier de même que le Directeur général et greffier-trésorier adjoint sont autorisés à procéder aux paiements des jugements, des réclamations pour dommages ou à accepter une entente hors cour pour laquelle la perte financière ou la dépense n'excède pas dix mille dollars (10 000,00 \$). Ils sont également autorisés à procéder au paiement des réclamations provenant de la cour des petites créances. De plus, ils sont autorisés à procéder aux paiements des jugements issus d'un tribunal administratif ou judiciaire ou à accepter une entente hors cour pour laquelle la perte financière ou la dépense n'excède pas dix mille dollars (10 000,00 \$).

- 3.5 Pour les contrats octroyés par les fonctionnaires municipaux, ceux-ci sont autorisés à approuver des contrats ainsi que des travaux supplémentaires, et ce, jusqu'à l'intérieur des limites prévues au premier alinéa. Pour déterminer le niveau d'autorisation requis, les fonctionnaires doivent considérer le montant initial du contrat ainsi que l'ensemble des travaux supplémentaires reliés au contrat.

- 3.5.1 Tous travaux supplémentaires cumulatifs qui n'excèdent pas le moindre de dix pourcent (10 %) du coût du contrat octroyé par l'autorité compétente ou de cinquante mille dollars (50 000,00 \$) nécessitent, dans les cas indiqués ci-dessous, l'approbation des fonctionnaires suivants :

- 1° lorsque, pour chaque avenant ou modification reliés au contrat, le montant ne dépasse pas dix mille dollars (10 000,00 \$) : le Directeur du Service;
- 2° lorsque, pour chaque avenant ou modification reliés au contrat, le montant dépasse dix mille dollars (10 000,00 \$) : le Directeur du Service et le Directeur général et greffier-trésorier ou le Directeur général et greffier-trésorier adjoint.

- 3.6 Lorsque les travaux supplémentaires reliés à un contrat ont fait l'objet d'une résolution de la part des autorités municipales compétentes, la base de calcul du dix pourcent (10 %) doit considérer l'ensemble des montants ayant fait l'objet d'une résolution. De plus, toute résolution reliée à l'acceptation de travaux supplémentaires permet de bénéficier d'un nouveau dix pourcent (10 %) ou d'un cinquante mille dollars (50 000,00 \$) équivalent à la base de calcul redressée telle que mentionnée précédemment.

- 3.7 Pour les paiements résultant d'une résolution pour des contrats d'honoraires, d'infrastructures, l'autorisation du Directeur du service ou du Directeur général et greffier-trésorier ou encore du Directeur général et greffier-trésorier adjoint est obligatoire sur la pièce de compte à payer préparée par le service concerné.

- 3.8 En situation de sinistre, ou en cas de bris majeurs d'équipements ou d'infrastructures desservant la population, ou pour des fins de sécurité publique, le Directeur général et greffier-trésorier, le Directeur général et greffier-trésorier adjoint, ainsi que le Directeur du service des incendies sont autorisés à effectuer toute dépense utile à la préservation de la vie, la protection des biens publics et privés, ainsi que pour la lutte contre toute action criminelle ou méfait d'ordre public.
- 3.9 Les paiements effectués à la Croix-Rouge suite à l'intervention de cette dernière dans le cadre d'un événement ne nécessitant pas une déclaration des mesures d'urgence ne sont pas sujets aux limites prévues au premier alinéa. Cependant, les paiements doivent être autorisés par le Directeur général et greffier-trésorier ou le Directeur général et greffier-trésorier adjoint.
- 3.10 Le Directeur général et greffier-trésorier possède l'autorité nécessaire à former un comité de sélection lorsqu'un système de pondération et d'évaluation des offres est utilisé.
- 3.11 En ce qui concerne les recouvrables de tiers reliés à des dommages à la propriété, le Directeur général et greffier-trésorier, ou le Directeur général et greffier-trésorier adjoint, est autorisé à négocier toutes modifications de factures pour un montant de quinze pourcent (15 %) avec un maximum de mille cinq cents dollars (1 500,00 \$).

ARTICLE 4. CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Toute dépense de cinq cents dollars (500,00 \$) et plus nécessite au préalable un bon de commande approuvé par le Directeur du service et autorisé par le Directeur des finances ou le Directeur général et greffier-trésorier attestant qu'il y a des fonds suffisants à l'appropriation budgétaire concernée. Toute dépense inférieure à cinq cents dollars (500,00 \$) doit avoir fait l'objet d'une vérification de la disponibilité des crédits nécessaires par le responsable de l'activité budgétaire avant d'être effectuée.

ARTICLE 5. AUTORISATIONS DÉLÉGUÉES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

- 5.1 Malgré les montants maximums autorisés en vertu du premier alinéa de l'article 3, le Directeur des général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement des factures, remboursements ou transactions bancaires suivants :
- a) la rémunération et toutes indemnités aux membres du conseil et aux employés (incluant les contributions de l'employeur);
 - b) les obligations créées par le service de la dette tel que prévu au budget de l'année en cours et tous les autres frais bancaires;
 - c) le paiement des factures mensuelles de compagnies fournissant l'énergie et le combustible pour l'éclairage et le chauffage;
 - d) le paiement des factures pour l'achat de carburant pour les véhicules-moteurs;
 - e) les paiements des factures pour les frais téléphoniques;
 - f) les remises des taxes de vente provinciale et fédérale perçues par la Municipalité;
 - g) l'achat des licences et permis pour les véhicules de la Municipalité, incluant l'assurance automobile du Québec;
 - h) l'achat de timbres-poste et des lettres certifiées ainsi que l'envoi de courrier en lot par le bureau de poste;
 - i) les paiements des frais remboursables au conseiller juridique pour la perception des comptes de taxes foncières en arrérages;

- j) les versements périodiques ou progressifs aux compagnies, conformément aux documents d'appel d'offres ou demande de prix, à la soumission, au contrat, à l'entente ou à la résolution;
- k) les commandes, leurs divergences, s'il y a lieu, ainsi que les éléments apparaissant sur les listes de biens non durables;
- l) les paiements reliés aux demandes d'informations à divers paliers gouvernementaux;
- m) les renouvellements des permis de la Régie des alcools du Québec;
- n) le remboursement de la quote-part à la Municipalité Régionale de Comté et Société de transport des Collines;
- o) tous les paiements concernant les remboursements de sommes d'argent n'appartenant pas à la Municipalité (ex. : remboursement d'annulation de cours, remboursement de sommes perçues en trop, remboursement aux promoteurs, remboursement de dépôt sur travaux, plans et autres);
- p) les remboursements aux victimes sur ordonnance de probation;
- q) l'achat de licences, droits ou permis et cotisations obligatoires par une législation fédérale, provinciale ou professionnelle;
- r) les achats de livres, de périodiques et de cédéroms pour les bibliothèques municipales.
- s) les paiements relatifs à tous les décrets gouvernementaux.
- t) le paiement de toutes dépenses déjà autorisées par résolution du conseil.

5.2 De plus, le Directeur général et greffier-trésorier, ou le Directeur général et greffier-trésorier adjoint, est autorisé à disposer de biens meubles étant la propriété de la municipalité dont la valeur marchande n'excède pas vingt mille dollars (20 000,00 \$). Dans le cas de biens disposés par enchère, ceux-ci sont autorisés à procéder à la disposition de biens meubles peu importe le montant.

ARTICLE 6. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 6.1 Les fonctionnaires ayant reçu un pouvoir délégué doivent respecter la politique d'approvisionnement en vigueur en ce qui concerne les acquisitions ou locations de biens et de services et l'exécution de travaux, les dispositions du Code Municipal relatives aux règles d'adjudication des contrats.
- 6.2 Les délégataires sont responsables de s'assurer que les dépenses qu'ils autorisent respectent les modalités énoncées dans le règlement ainsi que les pratiques administratives en vigueur à la municipalité.
- 6.3 Le paiement associé aux dépenses et aux contrats conclus conformément au règlement peut être effectué par le Directeur des finances sans autre autorisation, à même les fonds de la municipalité. À chaque séance régulière du conseil, la liste des dépenses payées doit être déposée.
- 6.4 Le Directeur des finances est responsable de l'application et du contrôle du règlement ainsi que de la fermeture des projets en immobilisations et l'annulation des engagements budgétaires.
- 6.5 Le Directeur général et greffier-trésorier ou le Directeur des finances approuve, le cas échéant, toute demande de virement de fonds provenant du Directeur du service concerné ayant pour objet de modifier les crédits votés par le conseil dans les limites des budgets directement sous l'autorité de celui-ci, et ce, sans limite de montant.

6.6 Durant la période d'un scrutin référendaire ou d'une élection, le président d'élection peut en vertu des dispositions de l'article 70.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LRQ c E-2.2)* accorder tout contrat qui comporte une dépense de 25 000 \$ ou plus après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, ou selon le cas, deux fournisseurs.

6.6.1 Toutefois, dans le cas où une situation exceptionnelle pouvant mettre en péril la tenue de l'élection survient durant cette période, le président d'élection peut accorder tout contrat sans être tenu de demander des soumissions.

6.6.2 Lors de la période référendaire ou électorale, le secrétaire-trésorier est d'office le président d'élection par le biais d'une délégation de pouvoirs accordée par le Directeur général des élections du Québec et en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Le présent règlement abroge le règlement numéro 1256-23 et remplace toutes les dispositions, résolutions ou directives du conseil inconciliables.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ À CHELSEA (QUÉBEC) ce 12^e jour du mois de mars 2024.

Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :

12 mars 2024

DATE DE L'ADOPTION :

2 avril 2024

N° DE RÉOLUTION :

DATE DE PUBLICATION DU RÈGLEMENT :

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1294-24 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX
DISTRICTS ÉLECTORAUX**

La conseillère/le conseiller _____ présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1294-24 intitulé « Règlement concernant la division de la municipalité en six districts électoraux » sera présenté pour adoption.

L'objectif est de mettre à jour le nombre d'électeurs par district selon les dispositions de l'article 9 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1294-24

RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX

ATTENDU QUE selon les dispositions de l'article 9 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la Municipalité de Chelsea doit être d'au moins six (6) et d'au plus huit (8);

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea doit procéder à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de quinze (15 %) ou de vingt-cinq (25 %) pourcent, selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale.

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE il est par le présent règlement ordonné et statué que la division de la municipalité soit la suivante :

ARTICLE 1 – DIVISON EN DISTRICTS

Le territoire de la Municipalité de Chelsea est, par le présent règlement, divisé en six (6) districts électoraux, tels que décrits ci-après et identifiés à la carte jointe aux présentes comme Annexe A, et tels que décrits et délimités comme suit :

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 1 – 999 électeurs

En partant d'un point situé à la rencontre de l'autoroute de la Gatineau (5) et du ruisseau Chelsea, ce ruisseau jusqu'à son intersection avec le chemin Fleury, la ligne arrière de ce chemin (côté nord), la ligne arrière du chemin Olmstead (côté ouest – incluant le chemin Monhaffey – et nord), son prolongement, la route 105, le prolongement de la limite nord de la propriété sise au 623, route 105, la limite municipale est (rivière Gatineau) et sud, l'autoroute de la Gatineau (5) jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 2 – 846 électeurs

En partant d'un point situé à la rencontre de l'autoroute de la Gatineau (5) et du prolongement de la limite nord de la propriété sise au 623 route 105, ce prolongement et cette limite, la route 105, le prolongement de la ligne arrière du chemin Olmstead (côté nord), cette ligne arrière, la ligne arrière du chemin Olmstead (côté ouest – incluant le chemin Monhaffey), la ligne arrière du chemin Fleury (côté nord), le ruisseau Chelsea, et l'autoroute de la Gatineau (5) jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 3 – 1163 électeurs

En partant d'un point situé à la rencontre de l'autoroute de la Gatineau (5) et du prolongement de la ligne arrière des emplacements ayant front sur le chemin du Roc Est (côté nord), ce prolongement et cette ligne arrière, le prolongement du chemin Doucette-Landing, ce chemin, la route 105, le chemin Journeaux et son prolongement, la limite municipale à l'est (rivière Gatineau), le prolongement de la limite nord de la propriété sise au 623 route 105, cette limite et son prolongement, l'autoroute de la Gatineau (5), le chemin Old Chelsea (côté nord), le chemin Scott (côté est), l'autoroute Gatineau jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 4 – 997 électeurs

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et du chemin Pine, l'autoroute de la Gatineau (5), le prolongement de la ligne arrière du chemin Ditchfield (côté sud), cette ligne arrière (côté sud), la route 105, le chemin Burnett et son prolongement, la limite municipale est (rivière Gatineau), le prolongement du chemin Journeaux, ce chemin, la route 105, le chemin Doucette-Landing et son prolongement, la ligne arrière des emplacements ayant front sur le chemin du Roc Est (côté nord), son prolongement, l'autoroute de la Gatineau (5), le chemin Scott, le chemin du Lac-Meech, la promenade de la Gatineau et la limite municipale ouest jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 5 – 993 électeurs

En partant d'un point situé à la rencontre du chemin Pine et de la limite municipale ouest, la limite municipale ouest, nord et est, le prolongement du chemin Burnett, ce chemin, la route 105, la ligne arrière du chemin Ditchfield (côté sud), le prolongement de cette ligne arrière (côté sud), l'autoroute de la Gatineau, son prolongement et le chemin Pine jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 6 – 1267 électeurs

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et de la promenade de la Gatineau, cette promenade, le chemin du Lac-Meech, le chemin d'Old Chelsea, l'autoroute de la Gatineau (5) et la limite municipale au sud et à l'ouest jusqu'au point de départ.

Le tout en référence au cadastre officiel du district de Gatineau.

ARTICLE 2 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 12^e jour du mois de mars 2024.

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :

12 mars 2024

2 avril 2024

DATE DE L'ADOPTION :

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

DATE DE PUBLICATION DU RÈGLEMENT :

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT
D'HABITS DE COMBAT POUR LES POMPIERS À MÊME LE FONDS DE
ROULEMENT**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'habits de combat pour les pompiers a été approuvé et un montant net de 15 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie CMP Mayer inc. pour l'achat de cinq (5) habits de combat;

ATTENDU QUE la compagnie CMP Mayer inc. a soumis un prix de 18 453,49 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie CMP Mayer inc est conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie CMP Mayer inc. au montant de 18 453,49 \$, incluant les taxes, pour l'achat de cinq (5) habits de combat représente un montant net de 16 850,49 \$, soit un dépassement budgétaire de 1 850,49 \$;

ATTENDU QUE l'achat des habits de combat incluant le dépassement budgétaire sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de cinq (5) habits de combat pour les pompiers pour un montant de 18 453,49 \$, incluant les taxes, à la compagnie CMP Mayer inc. et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 16 850,49 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Sécurité publique).

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT DE CASQUES DE POMPIER À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat de casques de pompier a été approuvé et un montant net de 8 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie CMP Mayer inc. pour l'achat de onze (11) casques de pompier;

ATTENDU QUE la compagnie CMP Mayer inc. a soumis un prix de 8 370,18 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie CMP Mayer inc est conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie CMP Mayer inc. au montant de 8 370,18 \$, incluant les taxes, pour l'achat de onze (11) casques de pompier représente un montant net de 7 643,09 \$;

ATTENDU QUE l'achat de casques de pompier sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de onze (11) casques de pompiers pour un montant de 8 370,18 \$, incluant les taxes, à la compagnie CMP Mayer inc. et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 7 643,09 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Sécurité publique).

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT DE
LANCES DE COMBAT POUR LES POMPIERS À MÊME LE FONDS DE
ROULEMENT**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat de lances de combat pour les pompiers a été approuvé et un montant net de 10 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie CMP Mayer inc. pour l'achat de sept (7) lances de combat;

ATTENDU QUE la compagnie CMP Mayer inc. a soumis un prix de 9 997,08 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie CMP Mayer inc est conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie CMP Mayer inc. au montant de 9 997,08 \$, incluant les taxes, pour l'achat de sept (7) lances de combat représente un montant net de 9 128,66 \$;

ATTENDU QUE l'achat des lances de combat sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de sept (7) lances de combat pour les pompiers pour un montant de 9 997,08 \$, incluant les taxes, à la compagnie CMP Mayer inc. et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 9 128,66 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Sécurité publique).

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT DE BOYAUX D'INCENDIE À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat de boyaux d'incendie a été approuvé et un montant net de 16 500,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie CMP Mayer inc. pour l'achat de divers boyaux d'incendie;

ATTENDU QUE la compagnie CMP Mayer inc. a soumis un prix de 16 766,80 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie CMP Mayer inc est conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie CMP Mayer inc. au montant de 16 766,80 \$, incluant les taxes, pour l'achat de divers boyaux d'incendie représente un montant net de 15 310,33 \$;

ATTENDU QUE l'achat de divers boyaux d'incendie sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de divers boyaux d'incendie pour un montant de 16 766,80 \$, incluant les taxes, à la compagnie CMP Mayer inc. et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 15 310,33 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Sécurité publique).

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT DE
RADIO PORTATIVES POUR LES POMPIERS À MÊME LE FONDS DE
ROULEMENT**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat de radios portatives pour les pompiers a été approuvé et un montant net de 7 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Groupe CLR Exel Radio inc. pour l'achat de quatre (4) radios portatives;

ATTENDU QUE la compagnie Groupe CLR Exel Radio inc. a soumis un prix de 6 844,47 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Groupe CLR Exel Radio inc est conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Groupe CLR Exel Radio inc. au montant de 6 844,47 \$, incluant les taxes, pour l'achat de quatre (4) radios portatives représente un montant net de 6 249,91 \$;

ATTENDU QUE l'achat des radios portative sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de quatre (4) radios portatives pour les pompiers pour un montant de 6 844,47 \$, incluant les taxes, à la compagnie Groupe CLR Radio Exel inc. et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 6 249,91 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-726 (Ameublement, équipements bureaux, informatiques et communication – Sécurité publique).

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT
D'UNE BOÎTE DE TRANCHÉE À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'une boîte de tranchée a été approuvé et un montant net de 23 500,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à une demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs pour la boîte de tranchée;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, trois (3) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 19 février 2024 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Industries Toromont Ltée (Location d'Équipements Battlefield)	19 217,24 \$	17 547,90 \$
United Rentals of Canada inc.	20 111,74 \$	18 364,70 \$
Équipements Leïko inc.	21 921,48 \$	20 017,23 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Industries Toromont Ltée (Location d'Équipements Battlefield) est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Industries Toromont Ltée (Location d'Équipements Battlefield) au montant de 19 217,24 \$, incluant les taxes, pour l'achat de la boîte de tranchée avec équipements représente un montant net de 17 547,90 \$;

ATTENDU QUE l'achat de la boîte de tranchée sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de la boîte de tranchée pour un montant de 19 217,24 \$, incluant les taxes, à la compagnie Industries Toromont Ltée (Location d'Équipements Battlefield) et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 17 547,90 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Transports).

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE ÉLECTRIQUE

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'une camionnette électrique a été approuvé et un montant net de 110 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) concessionnaires pour l'achat de la camionnette électrique;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 28 février 2024 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Carle Ford inc.	116 674,33 \$	106 539,22 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Carle Ford inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Carle Ford inc. au montant de 116 674,33 \$, incluant les taxes, pour l'achat de la camionnette électrique représente un montant net de 106 539,22 \$;

ATTENDU QUE l'achat de la camionnette sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1293-24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une camionnette électrique au montant de 116 674,33 \$, incluant les taxes, à la compagnie Carle Ford inc., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1293-24 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-724 (Véhicules – Transport), règlement d'emprunt numéro 1293-24.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT
D'UN ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ POUR ASSÉCHER LES TERRAINS DE
JEUX À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'un équipement spécialisé pour assécher les terrains de jeux, dont le terrain multisports du secteur Farm Point, a été approuvé et un montant net de 8 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie VAPTR LLC pour cet équipement spécialisé;

ATTENDU QUE la compagnie VAPTR LLC a soumis un prix net de 5 133,15 \$;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie VAPTR LLC est conforme et recommandée par le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE l'achat d'un équipement spécialisé pour assécher les terrains de jeux sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'un équipement spécialisé pour assécher les terrains de jeux pour un montant net de 5 133,15 \$, incluant les taxes, à la compagnie VAPTR LLC et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 5 133,15 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-080-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Loisirs).

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN ÉPANDEUR D'ABRASIF

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'un épandeur d'abrasif a été approuvé et un montant net de 72 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour l'achat de l'épandeur d'abrasif;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 28 février 2024 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
AEBI Schmidt Canada inc.	65 765,70 \$	60 052,85 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie AEBI Schmidt Canada inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie AEBI Schmidt Canada inc. au montant de 65 765,70 \$, incluant les taxes, pour l'achat de l'épandeur d'abrasif représente un montant net de 60 052,85 \$;

ATTENDU QUE l'achat de l'épandeur d'abrasif sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1293-24;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a également demandé un prix optionnel pour la galvanisation à chaud de l'épandeur à abrasif par immersion dans un bain de zinc liquide et la compagnie AEBI Schmidt Canada inc. a soumis le prix suivant:

ITEMS	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Galvanisation à chaud	8 968,05 \$	8 189,03 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable recommande l'achat de la galvanisation à chaud de l'épandeur à abrasif par immersion dans un bain de zinc liquide pour un montant de 8 968,05 \$, incluant les taxes, ce qui représente un montant net de 8 189,03 \$ et que ce montant sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1293-24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de l'épandeur d'abrasif au montant de 65 765,70 \$, incluant les taxes, ainsi que l'achat de la galvanisation à chaud de l'épandeur à abrasif par immersion dans un bain de zinc liquide au montant de 8 968,05 \$, incluant les taxes, à la compagnie AEBI Schmidt Canada inc., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1293-24 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Transport), règlement d'emprunt numéro 1293-24.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR
L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER COMPLET
POUR LE CIMETIÈRE PROTESTANT D'OLD CHELSEA**

ATTENDU QUE le 15 juin 2020, la municipalité a reçu un don au montant de 245 043,78 \$ pour le Cimetière protestant d'Old Chelsea;

ATTENDU QU'AU 31 décembre 2023, des dépenses au montant net de 10 062,83 \$ ont été réalisées et il reste un solde de 234 980,95 \$;

ATTENDU QUE suite aux recommandations du comité de gestion du Cimetière protestant d'Old Chelsea, des services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'aménagement paysager complet pour le Cimetière protestant d'Old Chelsea ont été proposés;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) firmes pour ces services professionnels;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 5 février 2024:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Denis Massie, Architecte Paysagiste inc.	33 055,31 \$	30 183,91 \$
CSW Landscape Architects Limited	40 847,74 \$	37 299,43 \$

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme Denis Massie, Architecte Paysagiste inc. est conforme et recommandée par le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme Denis Massie, Architecte Paysagiste inc. au montant de 33 055,31 \$, incluant les taxes, pour les services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'aménagement paysager complet représente un montant net de 30 183,91 \$;

ATTENDU QUE les services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'aménagement paysager complet pour le Cimetière protestant d'Old Chelsea seront remboursés par le don offert à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'aménagement paysager complet pour le Cimetière protestant d'Old Chelsea au montant de 33 055,31 \$, incluant les taxes, à la firme Denis Massie, Architecte Paysagiste inc., conditionnel à l'approbation du projet par le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) et le conseil en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 30 183,91 \$ du poste budgétaire 55-169-50-000 (Revenus reportés – Cimetière protestant) au poste budgétaire d'affectation 01-279-00-008 (Autres revenus - Dons).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-631-01-522 (Entretien et réparation – Cimetière protestant).

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR LA MISE À
JOUR DE L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE POUR LE SENTIER OUEST DE
L'AUTOROUTE 5 À MÊME LE FONDS VERT**

ATTENDU QUE plusieurs traverses de cours d'eau et de milieux humides sont nécessaires pour l'aménagement du sentier ouest de l'autoroute 5 situé dans le district 6;

ATTENDU QU'EN 2020, la municipalité a mandaté la firme WSP Canada inc. pour une étude écologique pour le sentier ouest de l'autoroute 5 afin d'identifier l'ensemble des contraintes naturelles présentes sur celui-ci;

ATTENDU QUE depuis 2020, les exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ont été modifiées;

ATTENDU QU'IL y a lieu de mettre à jour l'étude écologique du sentier ouest de l'autoroute 5 afin de répondre aux nouvelles exigences;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à une demande de prix auprès de la firme WSP Canada inc. pour la mise à jour de l'étude écologique de 2020;

ATTENDU QUE la firme WSP Canada inc. a soumis un prix de 4 484,03 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme WSP Canada inc est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme WSP Canada inc. au montant de 4 484,03 \$, incluant les taxes, pour la mise à jour de l'étude écologique pour le sentier ouest de l'autoroute 5 représente un montant net de 4 094,51 \$;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 269-21, le conseil a approuvé le projet numéro 2021-06 au montant de 13 700,00 \$ pour le sentier ouest de l'autoroute 5 dans le cadre des projets pour le Fonds vert;

ATTENDU QUE la mise à jour de l'étude écologique sera remboursée à même le Fonds vert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour la mise à jour de l'étude écologique pour le sentier ouest de l'autoroute 5 pour un montant de 4 484,03 \$, incluant les taxes, à la firme WSP Canada inc. et autorise le paiement par le Fonds vert.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 4 094,51 \$ du poste budgétaire 59-131-11-000 (Excédent affecté – Fonds Vert municipal) au poste budgétaire d'affectation 03-510-10-002 (Affectations – Excédent Fonds Vert municipal affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-50-411 (Honoraires professionnels – Services scientifiques et génie - Sentiers).

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT L'ACHAT DE CYLINDRES D'AIR RESPIRABLE
POUR LES POMPIERS**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat de cylindres d'air respirable pour les pompiers a été approuvé et un montant net de 27 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie CMP Mayer inc. pour l'achat de seize (16) cylindres d'air respirable;

ATTENDU QUE la compagnie CMP Mayer inc. a soumis un prix de 28 812,74 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie CMP Mayer inc est conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie CMP Mayer inc. au montant de 28 812,74 \$, incluant les taxes, pour l'achat de seize (16) cylindres d'air respirable pour les pompiers représente un montant net de 26 309,87 \$;

ATTENDU QUE l'achat des cylindres d'air respirable sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1293-24 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de seize (16) cylindres d'air respirable pour un montant de 28 812,74 \$, incluant les taxes, à la compagnie CMP Mayer inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Sécurité publique), règlement d'emprunt numéro 1293-24.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT
D'UN BALAI ROTATIF À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'un balai rotatif a été approuvé et un montant net de 7 800,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le balai rotatif servira à l'année, soit à l'entretien des patinoires ainsi qu'au nettoyage des surfaces pavées ou de béton;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Acklands - Grainger inc. pour le balai rotatif;

ATTENDU QUE la compagnie Acklands Grainger inc. a soumis un prix de 8 352,60 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Acklands – Grainger inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Acklands - Grainger inc. au montant de 8 352,60 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'un balai rotatif représente un montant net de 7 627,04 \$;

ATTENDU QUE l'achat du balai rotatif sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat du balai rotatif pour un montant de 8 352,60 \$, incluant les taxes, à la compagnie Acklands – Grainger inc. et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 7 627,04 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Transports).

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**PAIEMENT DES DÉPENSES 2023 POUR LE CIMETIÈRE PROTESTANT
D'OLD CHELSEA**

ATTENDU QUE le 15 juin 2020, la Municipalité a reçu un don au montant de 245 043,78 \$ pour le Cimetière protestant d'Old Chelsea;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 167-22 un contrat au montant net de 24 619,57 \$ avait été octroyé en 2022 pour le remplacement de murets de pierre et que ce dernier a été annulé;

ATTENDU QUE suite à ce changement, les dépenses réalisées au 31 décembre 2022 s'élèvent plutôt à 7 062,83 \$ et il reste un solde de 237 980,95 \$;

ATTENDU QU'AU courant de l'année 2023, une seule dépense a été réalisée pour le Cimetière protestant d'Old Chelsea pour un montant net de 3 000,00 \$ et il reste un solde 234 980,95 \$;

ATTENDU QUE ces dépenses seront payées par le don offert à la Municipalité pour le Cimetière protestant d'Old Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise le paiement de la dépense 2023 pour le Cimetière protestant d'Old Chelsea au montant net de 3 000,00 \$ à même le don offert à la Municipalité pour ce Cimetière.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 3 000,00 \$ du poste budgétaire 55-169-50-000 (Revenus reportés – Cimetière protestant) au poste budgétaire d'affectation 01-279-00-008 (Autres revenus - Dons).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-631-01-522 (Entretien et réparation – Cimetière protestant (don)).

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**AUTORISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE
SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME CIMA+ S.E.N.C. NÉCESSAIRES À LA
RÉFECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 267-19, le conseil a octroyé un contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c. au montant de 616 266,00 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis ainsi que la surveillance pour la réfection du chemin de la Rivière;

ATTENDU QU'À ce jour, un montant de 71 186,20 \$, incluant les taxes, a été autorisé par résolution pour les avenants 401 à 408;

ATTENDU QU'UN montant de 23 988,96 \$, incluant les taxes, a été autorisé par délégation de pouvoir pour les honoraires professionnels supplémentaires suivants :

AVENANT	DESCRIPTION	HONORAIRES
Avenant 409	Demandes additionnelles au processus d'approbation du MELCCFP	15 751,00 \$
Avenant 411	Demandes additionnelles au processus d'approbation du MELCCFP	5 113,50 \$
Total services professionnels d'ingénierie non prévus		20 864,50 \$
	TPS (5 %)	1 043,23 \$
	TVQ (9,975 %)	2 081,23 \$
	TOTAL	23 988,96 \$

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à la firme CIMA+ s.e.n.c. de modifier la conception d'un tronçon du chemin de la Rivière entre les chaînages 12+700 et 12+860 afin de diminuer l'empiètement sur des terrains privés;

ATTENDU QUE le mandat initial prévoyait une surveillance des travaux sur une durée de 65 jours, mais qu'il y a un dépassement;

ATTENDU QUE la firme CIMA+ s.e.n.c. a soumis les honoraires professionnels supplémentaires suivants:

AVENANT	DESCRIPTION	HONORAIRES
Avenant 410	Reprise de la conception du chemin entre les chaînages 12+700 et 12+860	4 750,00 \$
Avenant 412	Surveillance additionnelle du 16 août au 29 septembre 2023	37 780,77 \$
Avenant 413	Surveillance additionnelle du 30 septembre au 3 novembre 2023	38 178,48 \$

AVENANT	DESCRIPTION	HONORAIRES
Avenant 414	Surveillance additionnelle du 4 novembre au 6 décembre 2023	34 996,94 \$
Total services professionnels d'ingénierie non prévus		115 706,19 \$
TPS (5 %)		5 785,31 \$
TVQ (9,975 %)		11 541,69 \$
TOTAL		133 033,19 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable recommande ces honoraires professionnels supplémentaires qui s'élèvent à 133 033,19 \$, incluant les taxes, pour les avenants 410 et 412 à 414;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels d'ingénierie supplémentaires pour la réfection du chemin de la Rivière seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1115-19 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil autorise les services professionnels d'ingénierie supplémentaires pour les avenants numéro 410 et 412 à 414 pour la réfection du chemin de la Rivière à la firme CIMA+ s.e.n.c. pour un montant de 133 033,19 \$, incluant les taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil entérine les avenants numéro 409 et 411 au montant de 23 988,96 \$, incluant les taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemins – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1115-19.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**PAIEMENT DES DÉPENSES RELATIVES À L'ACHAT DE PRODUITS
CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES À L'USINE
D'ÉPURATION DU SECTEUR CENTRE-VILLAGE**

ATTENDU QUE la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. est responsable de l'opération et l'entretien de l'usine de traitement et des postes de pompage des eaux usées pour le secteur centre-village;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable doit procéder à l'achat de produits chimiques pour le traitement des eaux usées à l'usine d'épuration du secteur centre-village;

ATTENDU QUE la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. recommande l'achat de ces produits auprès de la compagnie Kemira Water Solutions Canada inc.;

ATTENDU QUE les achats de produits chimiques pour le traitement des eaux usées à l'usine d'épuration sont payés à même le budget de fonctionnement et qu'un montant net de 81 600,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE ces dépenses sont remboursées par le secteur desservi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise le paiement des achats de produits chimiques pour le traitement des eaux usées à l'usine d'épuration du centre-village à la compagnie Kemira Water Solutions Canada inc. pour un montant net maximum de 81 600,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-414-30-635 (Produits chimiques – Usine eaux usées centre-village).

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**PAIEMENT DES DÉPENSES RELATIVES À L'ACHAT DE PRODUITS
CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À L'USINE DE
FILTRATION DU SECTEUR CENTRE-VILLAGE**

ATTENDU QUE la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. est responsable de l'opération et l'entretien du réseau de production et de distribution d'eau potable du secteur centre-village;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable doit procéder à l'achat de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable à l'usine de filtration du secteur centre-village;

ATTENDU QUE la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. recommande l'achat de ces produits auprès de la compagnie Les Équipements Lapierre inc.;

ATTENDU QUE les achats de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable à l'usine de filtration sont payés à même le budget de fonctionnement et qu'un montant net de 42 300,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE ces dépenses sont remboursées par le secteur desservi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise le paiement des achats de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable à l'usine de filtration du centre-village à la compagnie Les Équipements Lapierre inc. pour un montant net maximum de 42 300,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-412-30-635 (Produits chimiques – Usine eau potable centre-village).

6.6) DIVERS / VARIOUS

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET
LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2024-2028 – NÉGOCIATIONS ENTRE LES
GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FQM) a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement pour assurer sa mise en œuvre et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget actuel et futur;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que la Municipalité de Chelsea demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5% de l'enveloppe pour la durée de l'entente;

- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, Monsieur Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Madame Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au député à l'Assemblée nationale pour la circonscription de Gatineau, Monsieur Robert Bussière, à la députée à la Chambre des communes pour la circonscription de Pontiac, l'honorable Sophie Chatel, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**SESSIONS DU CONSEIL, AUX COMITÉS MUNICIPAUX ET AUTRES
RENCONTRES POUR 2023**

ATTENDU QUE par les membres du conseil actuel siègent depuis le mois de novembre 2021;

ATTENDU QUE les élus représentent la population et prennent des décisions sur les orientations et priorités de la Municipalité à divers niveaux;

ATTENDU QUE les élus prennent des décisions dans l'intérêt des citoyennes et citoyens qu'ils représentent, pour faire valoir les intérêts de la communauté, en assistant aux sessions du conseil et en participant à divers comités et autres rencontres;

ATTENDU QUE la présente résolution se veut un outil de transparence à l'égard des rencontres tenues pour l'année 2023 :

MEMBRE	CONSEIL (21)	CCUDD (12)	CDD (3)	CCF (8)	cclscvc (3)	CCEDCC (9)	Cimetières (5)	CMAD (3)	CCTPI (10)	CCSIC (X)	CRH (4)	150e (1)
P.GUÉNARD	X (21)	X (6)	X (3)	X (6)		X (1)		X (3)	X (4)	X (1)	X (4)	X (1)
E.VALENTE	X (16)			X (4)	X (1)				X (10)			
D.LABRIE	X (21)		X (3)			X (9)						
C.WILSON	X (21)				X (3)		X (5)			X (1)		X (1)
C.BLAIS	X (19)	X (12)		X (5)				X (3)	X (7)		X (4)	
R.JAIN	X (19)					X (8)						
K.CHAN	X (18)	X (11)	X (3)					X (3)				

X = membre () nombre de présence en 2023

Note : liste sommaire

ATTENDU QUE les membres du conseil et certains membres du personnel ont également participé à diverses rencontres en 2023 comme suit :

- 11 rencontres du comité de travail du conseil (élus et membres du personnel);
- 9 rencontres pour la préparation du budget et du programme triennal d'immobilisation (élus et membres du personnel);
- 20 rencontres diverses (rencontres virtuelles de breffage) (élus, membres du personnel et parties externes), entre autres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu de reconnaître la participation essentielle et l'engagement des membres du conseil pour le bien de la communauté en siégeant aux différentes rencontres.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

EXEMPTION DE LA TAXE FONCIÈRE – FONDATION CHELSEA

ATTENDU QUE la Fondation Chelsea gère le centre Meredith, édifice appartenant à la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QU'UN protocole d'entente a été signé entre la Fondation Chelsea et la Municipalité de Chelsea pour la gestion et les opérations du centre Meredith couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028;

ATTENDU QUE la Fondation Chelsea a obtenu en 2014 une reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe foncière pour l'immeuble situé au 23 chemin Cecil;

ATTENDU QUE la Fondation Chelsea a produit une nouvelle demande de reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe foncière cette année, dans le cadre de la révision périodique de sa reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil informe la Commission municipale du Québec que la Municipalité de Chelsea n'entend pas s'objecter à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe foncière présentée par la Fondation Chelsea, et qu'elle s'en remet à la décision à être rendue par la commission.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**DEMANDE À LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE ET À LA
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS CONCERNANT LA PLAGE
BLANCHET AU LAC MEECH**

ATTENDU QUE la Commission de la capitale nationale (CCN) a instauré, à l'été 2021, un projet pilote de corridor désigné pour la nage au Lac Meech, à partir des Plages Blanchet et O'Brien;

ATTENDU QUE ce projet pilote avait pour objectif d'atténuer les conflits entre les usagers du Lac Meech;

ATTENDU QUE la CCN a déposé, en avril 2023, un rapport final d'évaluation du projet pilote de nage en eau libre, notamment par rapport au corridor de la Plage Blanchet;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a également soulevé des problématiques en lien avec le non-respect du corridor de nage de la Plage Blanchet au Lac Meech;

ATTENDU QUE l'utilisation de l'aire désignée de nage en eau libre et le respect des mesures entourant l'activité ne sont pas uniformément respectées par les nageurs, alors que 40% d'entre eux ne partent pas du point de départ désigné, qu'ils n'ont pas tous les équipements permettant de les repérer facilement, et ce, principalement en milieu de journée et en milieu d'après-midi;

ATTENDU QUE l'aire désignée est située de telle façon que des embarcations doivent la traverser pour rejoindre la rive sud-ouest du lac, causant des enjeux de sécurité;

ATTENDU QUE le conseil souhaite assurer la paix et le bon ordre de la population du secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil demande à la Commission de la capitale nationale de maintenir les corridors de nage ouverts, de mieux encadrer la pratique de cette activité et de mieux suivre les mesures en place pour renforcer la sécurité de tous les utilisateurs et veiller au respect des consignes, soit :

- d'implanter les recommandations du rapport final, telles qu'identifiées aux pages 17 et 18, plus particulièrement :
 - d'améliorer et mettre à niveau la signalisation réglementaire;
 - d'augmenter la présence de supervision des agents;
 - d'améliorer la sensibilisation auprès des utilisateurs des enjeux de sécurité;
 - d'augmenter le nombre d'interventions;
 - de faire respecter la réglementation en vigueur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de demander à la MRC des Collines-de-l'Outaouais d'assurer une présence accrue de la police de la MRC.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de demander à tous les utilisateurs de respecter les consignes établies pour le corridor de nage.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**APPUI À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE DANS SES DÉMARCHES
D'OPPOSITION À LA FERMETURE DE L'URGENCE DU CENTRE
MULTISERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX
DE RIVIÈRE-ROUGE**

ATTENDU QUE le Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) a décidé de fermer l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1^{er} février 2024, telle qu'elle a été communiquée de presse du 7 décembre 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge s'est prononcée à plusieurs reprises contre toute réduction de service à l'hôpital de Rivière-Rouge, notamment par ses résolutions numéro 234/03-08-2022, 242/05-07-2023 et 426/06-12-2023;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge défend les intérêts de ces citoyennes et citoyens dans le but que ceux-ci conservent un service d'urgence 24 heures par jour, mais aussi ceux des citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides qui sont aussi, directement ou indirectement, impactés par toute réduction de services à Rivière-Rouge;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge sollicite l'appui des municipalités du Québec dans ses démarches par l'adoption d'une résolution de support;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil appuie la Ville de Rivière-Rouge à l'égard de ses démarches d'opposition à la fermeture de l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN EN BORDURE DU CHEMIN
BLACKBURN**

ATTENDU QUE le propriétaire du 32, chemin Blackburn a présenté une demande pour acquérir une petite parcelle de terrain qui lui permettra d'avoir un accès direct au chemin Blackburn;

ATTENDU QUE cette parcelle porte le numéro de lot 3 265 308 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable approuve la demande;

ATTENDU QUE le propriétaire doit mandater un évaluateur agréé pour déterminer la valeur marchande de cette parcelle;

ATTENDU QUE suite au résultat de l'évaluation, la Directrice générale et greffière-trésorière pourra s'entendre sur les modalités de la vente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu d'autoriser la vente d'une parcelle de terrain identifiée comme étant le lot 3 265 308 au cadastre du Québec, parcelle située devant le 32, chemin Blackburn aux conditions établies et acceptées par les parties.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tous les frais inhérents à la vente sont à la charge du propriétaire.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

Session ordinaire du 12 mars janvier 2024 / March 12, 2024 ordinary sitting

**PERMANENCE DE MADAME CLAUDINE PARÉ-LÉPINE AU POSTE
DE COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA
CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE par le biais de la résolution 294-23, la municipalité embauchait Madame Claudine Paré-Lépine au poste de Coordinnatrice au Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, et ce, à compter du 2 octobre 2023;

ATTENDU QUE l'évaluation déposée par la Directrice du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire Madame Roxanne Laframboise-Larose est favorable et qu'elle recommande la permanence de Claudine Paré-Lépine;

ATTENDU QUE la Directrice générale et greffière-trésorière recommande au conseil d'octroyer le statut d'employé permanent à Madame Paré-Lépine en date du 1^{er} avril 2024 puisqu'elle rencontre les exigences de son poste avec compétence et professionnalisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que Madame Claudine Paré-Lépine soit confirmée à titre d'employée permanente au poste de Coordinnatrice au service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire et qu'elle jouisse de tous les bénéfices consentis aux employés cadres de la Municipalité en date du 1^{er} avril 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024 ordinary sitting

**NOMINATION DE MONSIEUR ROBERT BINETTE AU POSTE DE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES ET DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT**

ATTENDU QUE le 14 février 2024 la Municipalité a affiché un poste de Directeur(trice) général(e) adjoint(e);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la candidature interne de Monsieur Robert Binette, et qu'elle correspond en tout point au poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que, sur la recommandation de la Directrice générale et greffière-trésorière, Me Sheena Ngalle Miano, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Monsieur Robert Binette soit nommé au poste de Directeur du service des finances et Directeur général adjoint à compter du 11 mars 2024, et rémunéré selon la grille salariale DG et DGA, avec une période de probation de trois (3) mois..

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024 ordinary sitting

**EMBAUCHE DE [REDACTED] AU POSTE DE DIRECTEUR
DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE**

ATTENDU QUE le 14 février 2024, la Municipalité affichait un poste permanent de Directeur(trice) des affaires juridiques et du greffe;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de [REDACTED] pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller [REDACTED], appuyé par la conseillère/le conseiller [REDACTED] et résolu que, sur la recommandation de la Directrice générale et greffière-trésorière, Me Sheena Ngalle Miano, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, [REDACTED] soit embauché à titre **Directeur(trice)** des affaires juridiques et du greffe à compter du [REDACTED] avril 2024, et **rémunéré(e)** selon la grille salariale des employés cadres avec une période de probation de six (6) mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12 2024, ordinary sitting

**RÉSOLUTION POUR 'ENTÉRINER L'ENTENTE DE TRAVAIL DES
POMPIERS ET POMPIÈRES DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

ATTENDU QU'UNE entente de principe a été conclue avec l'Association des pompiers et pompières de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues sur les termes de la nouvelle entente et que celle-ci a été acceptée lors de l'Assemblée générale des pompiers et pompières;

ATTENDU QU'IL est dans l'intérêt de la Municipalité de conclure cette entente jusqu'au 31 décembre 2027;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que, sur la recommandation de la Directrice générale et greffière-trésorière, Me Sheena Ngalle Miano, le conseil entérine l'entente de principe selon les conditions négociées et entendues entre les parties, couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – DISTANCE ENTRE L'EMPRISE DE
L'AUTOROUTE 5 ET UN BÂTIMENT ACCESSOIRE – 386, CHEMIN JEAN-
PAUL-LEMIEUX – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 318 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 386, chemin Jean-Paul-Lemieux, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (gazebo) à 30 m de l'emprise de l'autoroute 5 au lieu de 45 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 7 février 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 12 février 2024, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 164 318 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 386, chemin Jean-Paul-Lemieux, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (gazebo) à 30 m de l'emprise de l'autoroute 5 au lieu de 45 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – MARGE LATÉRALE – BÂTIMENT ACCESSOIRE
– 31, CHEMIN MONTROSE – DISTRICT ÉLECTORAL 3**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 030 268 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 31, chemin Montrose, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 0,3 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 janvier 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 16 février 2023, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

ATTENDU QUE la résolution 91-23 fut adoptée pour accorder la dérogation mineure le 14 mars 2023;

ATTENDU QUE le conseil a été informé récemment que des voisins s'opposent à la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil réitère son accord à la demande de dérogation mineure sur le lot 3 030 268 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 31, chemin Montrose, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 0,3 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE /
SITE PLANNING AND
ARCHITECTURAL INTEGRATION
PROGRAMS**

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – DEUX
ENSEIGNES RATTACHÉES ET UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE – 87, CHEMIN
D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE la propriétaire du lot 6 357 710 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 87, chemin d'Old Chelsea a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation de deux enseignes attachées et une enseigne détachée pour le commerce « Maisons Pro-Fab »;

ATTENDU QUE les dimensions, la localisation, la forme, le design, le format du message, la couleur, et les matériaux des enseignes s'harmonisent à aux enseignes existantes;

ATTENDU QUE les enseignes proposées doivent être conformes aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 7 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA, au 87, chemin d'Old Chelsea, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes rattachées et une enseigne détachée, et conformément :

- à la demande numéro 2024-20003;
- aux détails de l'enseigne préparés par Effigi Art, datés du 22 décembre 2023 et soumis par courriel le 25 janvier 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 5
BÂTIMENTS MULTIFAMILIAUX DE 20 LOGEMENTS – INTERSECTION DES
CHEMINS LONERGAN ET D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 964 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant située à l'intersection sud-est des chemins d'Old Chelsea et Lonergan, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale dans le but d'approuver cinq (5) bâtiments de 20 logements dans un projet intégré;

ATTENDU QUE le gabarit (hauteur, volume) du bâtiment proposé a été modulé afin de briser la monotonie des façades, grâce à jeu d'orientation diverse de pentes de toit et de retrait partiel des murs là où il y a un balcon;

ATTENDU QUE les composantes architecturales du modèle proposé s'inspirent de celles que l'on retrouve sur les autres bâtiments du centre-village;

ATTENDU QUE le projet est le dernier ayant bénéficié du règlement établissant le paiement d'une contribution de croissance pour les réseaux des eaux usées et de l'eau potable du centre-village lors de l'émission d'un permis de construction, de lotissement, lors de l'émission d'un certificat d'autorisation ou d'occupation pour changement d'usage ou lors de l'émission d'un permis de branchement aux réseaux non prévus dans les règlements d'emprunt initiaux;

ATTENDU QUE le bâtiment proposé doit être conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 6 décembre 2023 et a recommandé le projet conditionnellement à :

- la démonstration de la localisation de l'empilement de la neige;
- la justification de l'aménagement des sentiers en diagonale à l'intérieur de l'espace vert central;
- l'ajout d'articulation dans les façades les plus étroites le long du chemin d'Old Chelsea;
- la démonstration de l'éclairage sur le bâtiment le soir;

ATTENDU QUE des plans ont été soumis pour répondre aux conditions du CCUDD;

ATTENDU QUE le conseil suggère fortement au promoteur de tenir une séance d'information publique à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA, à l'intersection des chemins

Lonergan et d'Old Chelsea, afin d'autoriser la construction de 5 bâtiments multifamiliaux de 20 logements, et conformément :

- à la demande numéro 2023-20056;
- à la présentation du projet intitulé « Projet résidentiel – Chemin d'Old Chelsea, Présentation à la ville – 23 novembre 2023 », projet No 124823B, daté du 24 novembre 2023 et reçu par courriel le 1^{er} décembre 2023;
- à la présentation du projet intitulé « Projet résidentiel – Chemin d'Old Chelsea, Présentation à la ville – Révision 1 - 15 décembre 2023 », projet No 124823B, daté du 15 décembre 2023 et reçu par courriel le 15 décembre 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1295-24 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – SUPPRIMER LA ZONE REC-6, LA
REMPLENER PAR LA ZONE CON-9 ET L'AGRANDIR À MEME UNE PARTIE
DES ZONES RUC-C-8 ET RUR-C-6**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le premier projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Règlement numéro 1295-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Supprimer la zone REC-6, la remplacer par la zone CON-9 et l'agrandir à même une partie des zones RUC-C-8 et RUR-C-6 » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier le règlement de zonage numéro 1215-22 afin de créer la zone CON-9 en remplacement de la zone REC-6 et d'y inclure une partie des zones RUC-C-8 et RUR-C-6, de façon que les terrains appartenant à ACRE soient inclus dans une zone de conservation.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1295-24

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – SUPPRIMER LA ZONE REC-6, LA REMPLACER PAR LA ZONE CON-9 ET L'AGRANDIR À MEME UNE PARTIE DES ZONES RUC-C-8 ET RUR-C-6

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE l'organisme ACRE a acquis des terrains pour fins de conservation et désire que ceux-ci soient inclus dans une zone de conservation et que des usages de conservation soient affectés à ces lots;

ATTENDU QUE la demande de modification du règlement de zonage est conforme au plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea et au schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage « P-20-010 1F » en annexe 1 du règlement de zonage numéro 1215-22 est modifié par le remplacement de la zone REC-6 par la zone CON-9 et son agrandissement à même une partie des zones RUC-C-8 et RUR-C-6, tel qu'apparaissant au plan ci-joint en tant qu'annexe « A » au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

La grille des spécifications REC-6 de l'annexe 2 intitulée « Grilles des spécifications », est abrogée.

ARTICLE 4

La grille des spécifications CON-9, telle que démontrée à l'annexe B du présent règlement, est créée et ajoutée à l'annexe 2 intitulée « Grilles des spécifications ».

ARTICLE 5

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 12^e jour du mois de mars 2024.

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 12 mars 2024

DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 12 mars 2024

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :.....

DATE DE L'ADOPTION :.....

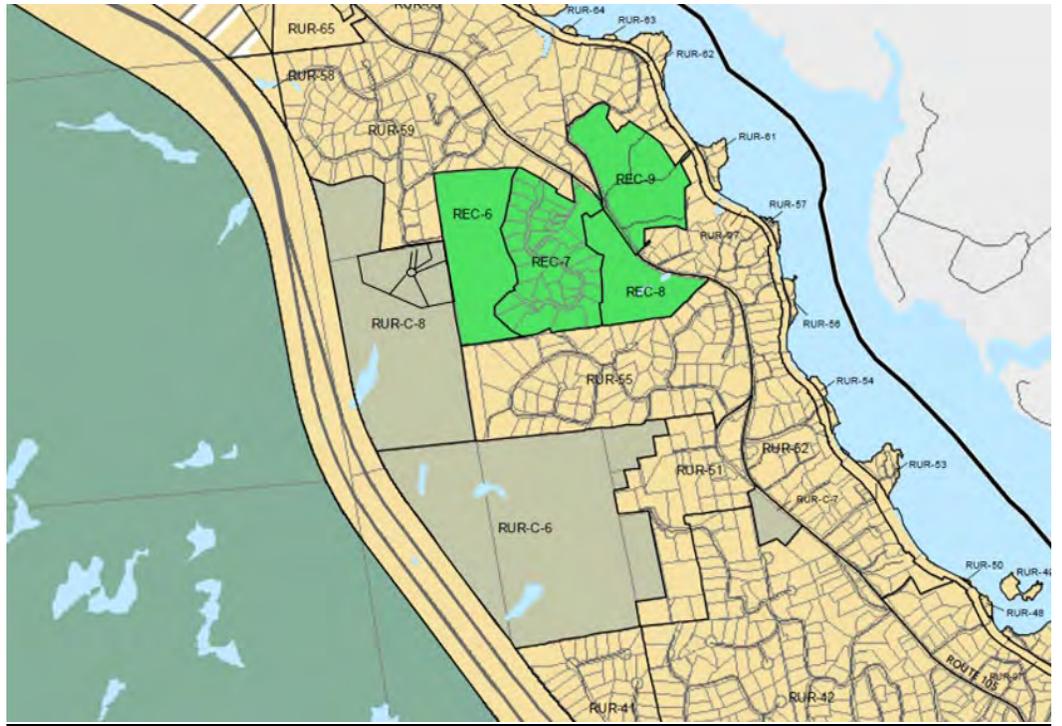
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....

DATE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC :. ...

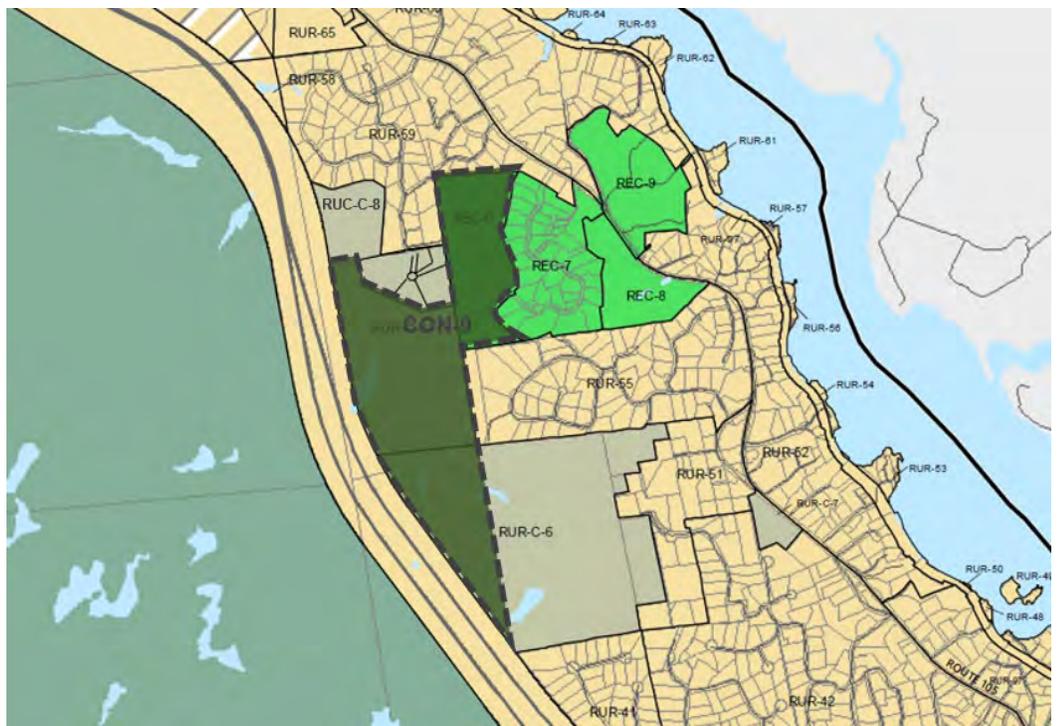
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :.....

Annexe A
Premier projet de règlement numéro 1295-24

Zonage actuel



Zonage proposé



Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

Annexe B
Premier projet de règlement numéro 1295-24

CON-9	
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	CLASSES D'USAGES AUTORISÉES
	H HABITATION
	C COMMERCE
	I INDUSTRIE
	R RÉCRÉATIF
	Co CONSERVATION
	Co1 Conservation des milieux naturels
	A AGRICULTURE
	P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE
	USAGES SPÉCIFIQUES
	Usages spécifiquement permis
	Usages spécifiquement exclus
	Usages mixtes
	NORMES
	STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL
	Isolée
	Jumelée
	En rangée
	HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL
	En étages (min. / max.)
En mètres (min. / max.)	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	
Latérales (min.)	
Arrière (min.)	
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	
Largeur du terrain (min.)	
Profondeur du terrain (min.)	
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

 Me Sheena Ngalle Miano,
 Directrice générale et greffière-trésorière

 Pierre Guénard,
 Maire

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1295-24 –
RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – SUPPRIMER LA ZONE REC-6, LA
REPLACER PAR LA ZONE CON-9 ET L'AGRANDIR À MEME UNE PARTIE
DES ZONES RUC-C-8 ET RUR-C-6**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE l'organisme ACRE a acquis des terrains pour fins de conservation et désire que ceux-ci soient inclus dans une zone de conservation et que des usages de conservation soient affectés à ces lots;

ATTENDU QUE la demande de modification du règlement de zonage est conforme au plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea au schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Premier projet de règlement numéro 1295-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Supprimer la zone REC-6, la remplacer par la zone CON-9 et l'agrandir à même une partie des zones RUC-C-8 et RUR-C-6 », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation, tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1296-24 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – AJOUTER LA SOUS-CLASSE D’USAGE
« C1-9 ÉCOLES D’ENSEIGNEMENT PRIVÉ ET CENTRES DE FORMATION
TEL QUE : MUSIQUE, DANSE, ARTS MARTIAUX (ET AUTRES ACTIVITÉS
SPORTIVES ET PHYSIQUES NE NÉCESSITANT PAS D’APPAREILS DE
CONDITIONNEMENT PHYSIQUE), CROISSANCE PERSONNELLE, YOGA,
ARTISANAT, ÉCOLE DE CONDUITE » À LA ZONE MIX-FP-9**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le premier projet de règlement et donne avis de motion que lors d’une séance du conseil, le règlement intitulé, « Règlement numéro 1296-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Ajouter la sous-classe d’usage « C1-9 Écoles d’enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d’appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, yoga, artisanat, école de conduite » à la zone MIX-FP-9 » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier le règlement de zonage numéro 1215-22 afin d’ajouter la sous-classe d’usage « C1-9 Écoles d’enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d’appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, yoga, artisanat, école de conduite », comme usage spécifiquement permis à la zone MIX-FP-9.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1296-24

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – AJOUTER LA SOUS-CLASSE D'USAGE « C1-9 ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ ET CENTRES DE FORMATION TEL QUE : MUSIQUE, DANSE, ARTS MARTIAUX (ET AUTRES ACTIVITÉS SPORTIVES ET PHYSIQUES NE NÉCESSITANT PAS D'APPAREILS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE), CROISSANCE PERSONNELLE, YOGA, ARTISANAT, ÉCOLE DE CONDUITE » À LA ZONE MIX-FP-9

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajouter la sous-classe d'usage « C1-9 Écoles d'enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d'appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, yoga, artisanat, école de conduite » comme usage spécifiquement permis à la zone MIX-FP-9, afin d'y diversifier les commerces autorisés;

ATTENDU QUE la modification du règlement de zonage proposée est conforme au plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea et au schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

La grille des spécifications MIX-FP-9 de l'annexe 2 intitulée « Grilles des spécifications », est abrogée et remplacée par la grille des spécifications MIX-FP-9 en annexe A du présent règlement.

ARTICLE 3

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 12^e jour du mois de mars 2024.

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 12 mars 2024

DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 12 mars 2024

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :.....

DATE DE L'ADOPTION :.....

NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....

DATE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC :. ...

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN ...
VIGUEUR :.....

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1296-24 –
RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – AJOUTER LA SOUS-CLASSE D’USAGE
« C1-9 ÉCOLES D’ENSEIGNEMENT PRIVÉ ET CENTRES DE FORMATION
TEL QUE : MUSIQUE, DANSE, ARTS MARTIAUX (ET AUTRES ACTIVITÉS
SPORTIVES ET PHYSIQUES NE NÉCESSITANT PAS D’APPAREILS DE
CONDITIONNEMENT PHYSIQUE), CROISSANCE PERSONNELLE, YOGA,
ARTISANAT, ÉCOLE DE CONDUITE » À LA ZONE MIX-FP-9**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d’y contrôler l’usage des terrains et des bâtiments ainsi que l’implantation, la forme et l’apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU’il y a lieu d’ajouter la sous-classe d’usage « C1-9 Écoles d’enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d’appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, yoga, artisanat, école de conduite » comme usage spécifiquement permis à la zone MIX-FP-9, afin d’y diversifier les commerces autorisés;

ATTENDU QUE la modification du règlement de zonage proposée est conforme au plan d’urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea et au schéma d’aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l’Outaouais;

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU’UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Premier projet de règlement numéro 1296-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Ajouter la sous-classe d’usage « C1-9 Écoles d’enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d’appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, yoga, artisanat, école de conduite » a la zone MIX-FP-9 », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l’heure et le lieu de l’assemblée de consultation, tel que prévue par la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*.

QU’il soit et est par la présente soumis à la procédure d’adoption prévue par la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1297-24 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN
D'URBANISME NUMÉRO 1214-22 – MODIFICATIONS REQUISES AFIN
D'ASSURER LA CONCORDANCE DU PLAN D'URBANISME AU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS**

La conseillère/le conseiller _____ présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement numéro 1297-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du plan d'urbanisme numéro 1214-22 – Modifications requises afin d'assurer la concordance du plan d'urbanisme au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier le plan d'urbanisme numéro 1214-22 afin d'en assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, suite à des modifications apportées à ce dernier. Les modifications apportées sont les suivantes :

- Remplacer les cartes démontrant le périmètre d'urbanisation de Farm Point par de nouvelles cartes démontrant les nouvelles limites de ce périmètre;
- Remplacer les cartes démontrant les zones de mouvements de masses et les remplacer par de nouvelles cartes démontrant les nouvelles zones;
- Modifier la grille de compatibilité des usages afin de ne plus permettre l'activité agriculture dans l'aire d'affectation « Parc »;
- Modifier les conditions 5 et 9 pour l'exercice des activités afin de refléter les modifications apportées à ces conditions dans le schéma d'aménagement.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1297-24

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1214-22 – MODIFICATIONS REQUISES AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE DU PLAN D'URBANISME AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement sur le plan d'urbanisme portant le numéro 1214-22 le 4 octobre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE les règlements 313-22 et 319-22 modifiant le règlement n° 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais sont entrés en vigueur les 12 et 11 septembre respectivement, suite à la réception de l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE, suite à l'entrée en vigueur des modifications au schéma d'aménagement et de développement, la Municipalité de Chelsea a l'obligation d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme afin d'en assurer la concordance au schéma;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

La carte présentée à la « Figure 1 – Mise en contexte », intitulée « Plan de localisation », dessin P-20-010 1 0J, est modifiée afin de démontrer les nouvelles limites du périmètre d'urbanisation de Farm Point, tel que démontré à l'annexe A.

ARTICLE 3

La carte présentée à la « Figure 8 – Environnement et milieux naturels », intitulée « Environnement et milieux naturels », dessin P-20-010 2 0J, est modifiée afin de démontrer les nouvelles limites du périmètre d'urbanisation de Farm Point, tel que démontré à l'annexe A, de même que les zones de mouvements de masse tel qu'apparaissant à l'annexe B.

ARTICLE 4

La carte présentée à la « Figure 9 – Milieux habités », intitulée « Milieux habités », dessin P-20-010 3 0J, est modifiée afin de démontrer les nouvelles limites du périmètre d'urbanisation de Farm Point, tel que démontré à l'annexe A.

ARTICLE 5

La carte présentée à la « Figure 10 – Principales composantes urbaines », intitulée « Services municipaux et espaces publics », dessin P-20-010 4 0J, est modifiée afin de démontrer les nouvelles limites du périmètre d'urbanisation de Farm Point, tel que démontré à l'annexe A.

ARTICLE 6

La carte présentée à la « Figure 12 – Développement économique », intitulée « Développement économique », dessin P-20-010 5 0J, est modifiée afin de démontrer les nouvelles limites du périmètre d'urbanisation de Farm Point, tel que démontré à l'annexe A.

ARTICLE 7

La carte présentée à la « Figure 13 – Culture et patrimoine », intitulée « Culture et patrimoine », dessin P-20-010 6 0J, est modifiée afin de démontrer les nouvelles limites du périmètre d'urbanisation de Farm Point, tel que démontré à l'annexe A.

ARTICLE 8

La carte présentée à la « Figure 14 – Concept d'organisation spatiale », intitulée « Concept d'organisation spatiale », dessin P-20-010 7 0J, est modifiée afin de démontrer les nouvelles limites du périmètre d'urbanisation de Farm Point, tel que démontré à l'annexe A.

ARTICLE 9

La carte présentée à la « Figure 15 – Découpage du territoire en aires d'affectation », intitulée « Affectations du sol », dessin P-20-010 8 0J, est modifiée afin de démontrer les nouvelles limites du périmètre d'urbanisation de Farm Point, tel que démontré à l'annexe A.

ARTICLE 10

Le tableau 6 intitulé « Activités compatibles avec l'affectation Parc » de l'article 8.2.3 intitulé « L'affectation Parc (PAR) » de la section 8.2 « Description des affectations », est abrogé et remplacé le tableau suivant :

Tableau 1 - Activités compatibles avec l'affectation Parc

Activités compatibles	Activités compatibles sous condition(s)
<ul style="list-style-type: none">• Récréation intensive• Récréation extensive	<ul style="list-style-type: none">• Résidentiel de faible densité (voir densité d'occupation du sol)• Publique et institutionnelle• Villégiature privée• Villégiature commerciale• Villégiature communautaire• Abris sommaires• Exploitation des substances minérales
Condition(s) d'implantation des activités	Selon les conditions énoncées à la sous-section 8.3.2
Cible de densité (log./ha.)	<ul style="list-style-type: none">▪ 1 log./0,4 ha. soit 2,5 log./ha. ou 1 log./ac.

Densité maximale prescrite dans les zones de protection de l'aquifère	▪ Densité maximale prescrite dans les zones de protection de l'aquifère : 1 log. / 0,8 hectare
Hauteur en étage (min./max.)	1 / 3 étages (ou plus dans le cadre d'un PPCMOI)

ARTICLE 11

Le tableau 18 intitulé « Grille de compatibilité des activités », de l'article 8.3.1 intitulé « Grille de compatibilité et principe d'interprétation », de la section 8.3 « Grille de compatibilité des activités », est modifié afin de prohiber les activités agricoles dans les aires d'affectation Parc, tel que démontré en annexe C du présent règlement.

ARTICLE 12

Le cinquième paragraphe (condition 5) du premier alinéa de l'article 8.3.2 intitulé « Conditions de compatibilité des activités principales », de la section 8.3 « Grille de compatibilité des activités », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

5. Dans l'affectation rurale, seuls les commerces et services suivants sont autorisés :
- Les camionneurs artisans;
 - Les cimetières d'automobiles, cour de ferraille, entreposage de ferraille, ferrailleurs et autres activités similaires;
 - Les stations-services et postes d'essence;
 - Les centres équestres, chenils et autres activités similaires reliées au domaine animalier;
 - Les entreprises horticoles, pépinières et autres activités similaires;
 - Les commerces d'appoint tels qu'un « débit de tabac » ou un « dépanneur »;
 - Les commerces d'hébergement de type auberge et gîte du passant;
 - Les commerces de services récréotouristiques et de vente d'équipements et d'accessoires de sport et de location d'équipements de récréotourisme.;
 - La vente et la transformation de produits agroalimentaires lorsque l'usage s'exerce sur une ferme;
 - Les tables champêtres et casse-croûte.

Dans l'affectation multifonctionnelle, seuls les commerces et services à rayonnement local, desservant principalement l'aire d'affectation multifonctionnelle et les secteurs ruraux environnants, sont autorisés. Ces commerces ne peuvent excéder une superficie de 300 mètres carrés.

Toutefois, dans l'affectation multifonctionnelle, les commerces compatibles à l'industrie sont autorisés à l'intérieur de toute zone industrielle conformément à l'annotation (1) et ce, sans restriction à l'égard de la superficie du bâtiment principal, ni restrictions relatives à leur aire de rayonnement.

ARTICLE 13

Le neuvième paragraphe (condition 9) du premier alinéa de l'article 8.3.2 intitulé « Conditions de compatibilité des activités principales », de la section 8.3 « Grille de compatibilité des activités », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

9. En matière d'activités commerciales, seuls les établissements d'hébergement, la restauration/bar/café, la location/vente au détail d'articles/produits associés à l'opération d'une entreprise récréotouristique et les services s'y rattachant (ex. salle de réunion, école de sport, etc.), les commerces de services personnels (ex. spa, massothérapie, gym, soins de beauté, etc.), les dépanneurs et les bureaux de vente immobilière sont autorisés dans l'affectation récréotouristique. La superficie de plancher de chaque commerce autorisé dans l'affectation récréotouristique ne peut excéder 300 mètres carrés.

ARTICLE 14

La carte présentée à la « Figure 16 – Contraintes naturelles », intitulée « Contraintes naturelles », dessin P-20-010 9 0J, est modifiée afin de démontrer les nouvelles limites du périmètre d’urbanisation de Farm Point, tel que démontré à l’annexe A, de même que les zones de mouvements de masse tel qu’apparaissant à l’annexe B.

ARTICLE 15

La carte présentée à la « Figure 17 – Contraintes anthropiques », intitulée « Contraintes anthropiques », dessin P-20-010 10 0J, est modifiée afin de démontrer les nouvelles limites du périmètre d’urbanisation de Farm Point, tel que démontré à l’annexe A.

ARTICLE 18

Ce règlement entrera en vigueur après l’accomplissement des formalités prévues par la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 12^e jour du mois de mars 2024.

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

DATE DE L’AVIS DE MOTION :..... 12 mars 2024

DATE DE L’ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 12 mars 2024

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :.....

DATE DE L’ADOPTION :.....

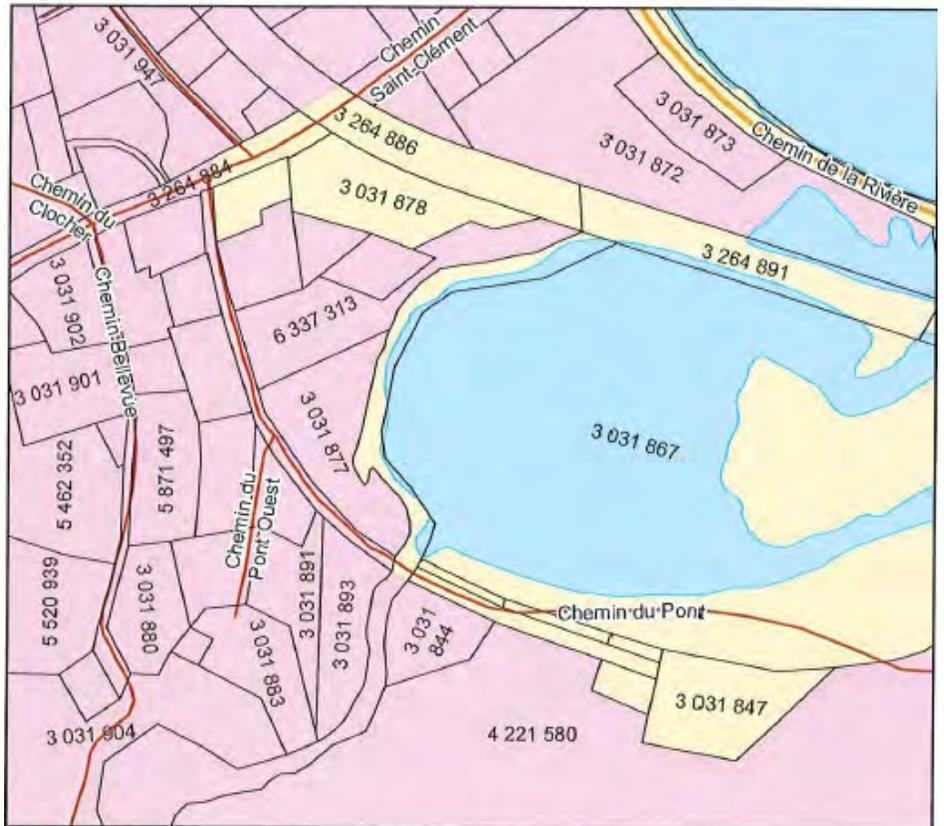
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....

DATE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC :. ...

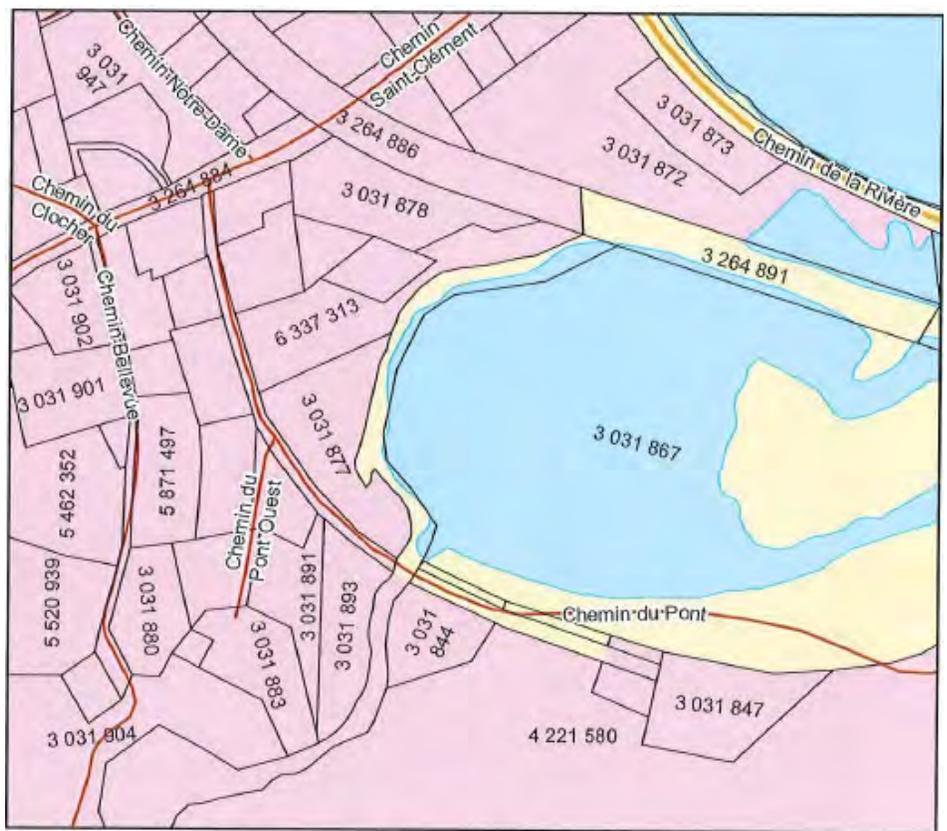
DATE DE PUBLICATION DE L’AVIS D’ENTRÉE EN
VIGUEUR :.....

Annexe A
Projet de règlement numéro 1297-24

Modification aux limites du périmètre d'urbanisation de Farm Point



AVANT



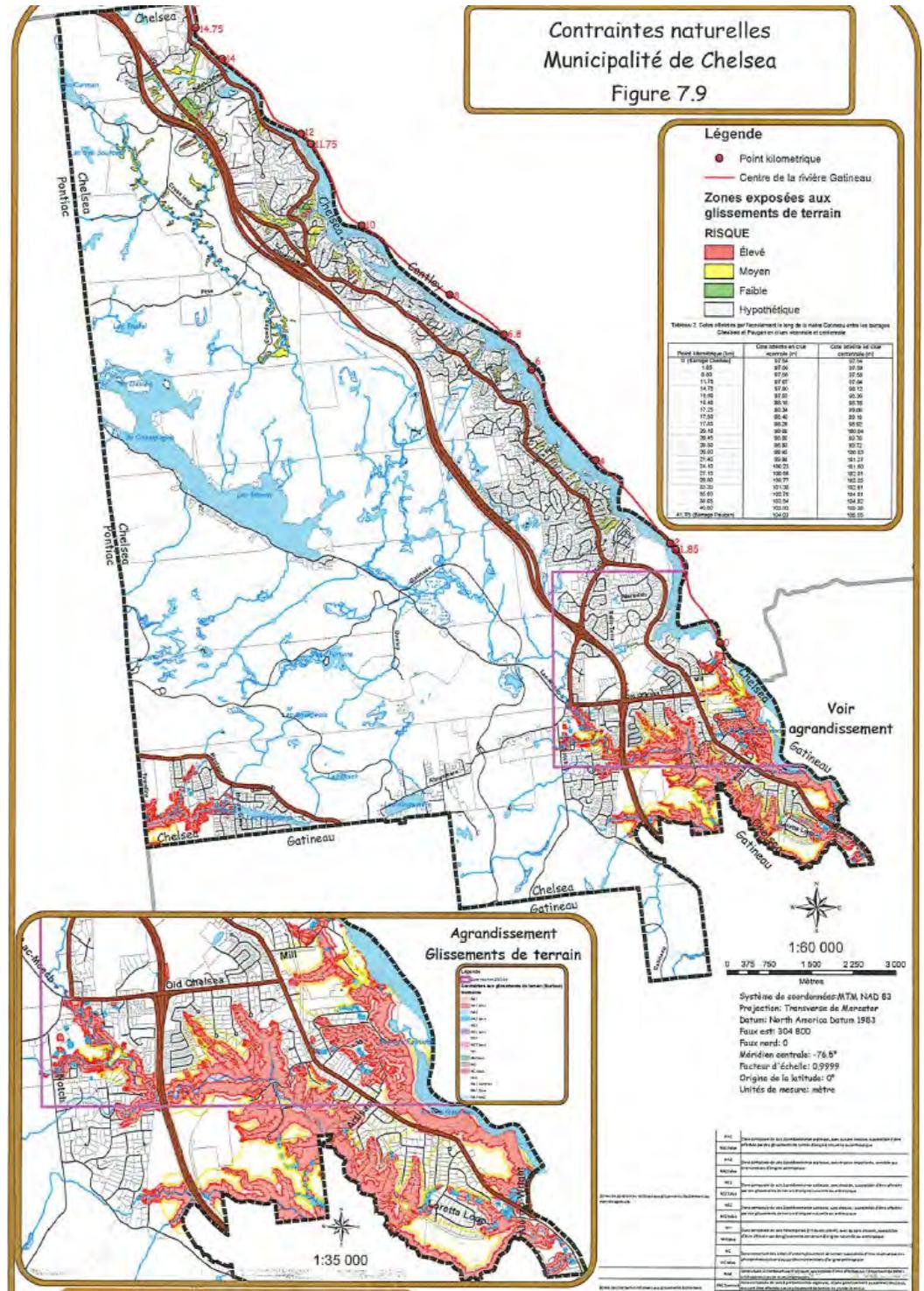
APRÈS

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

Annexe B
Projet de règlement numéro 1297-24

Modification des zones de mouvements de masse



Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

Tableau 18 - Grille de compatibilité des activités

ACTIVITÉS	GRANDES AFFECTATIONS DU SOL													
	À L'EXTÉRIEUR DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION							À L'INTÉRIEUR DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION						
	Agricole	Parc	Récréotouristique	Rurale ⁽²⁾	Rurale de consolidation	Réserve Foncière ⁽²⁾	Multifonctionnelle	Parc de conservation	Mixte à point ⁽¹⁾	Résidentiel au Centre-Village	Mixte 1 au Centre-Village ⁽¹⁾	Mixte 2 au Centre-Village ⁽¹⁾	Publique et institutionnelle	
Résidentielle	● ^(4 et 7)	● ^(4 et 16)	● ^(3 et 4)	● ^(3 et 4)	● ^(3 et 4)	● ^(3 et 4)	●		● ⁽¹³⁾	● ⁽²⁰⁾	● ⁽²⁰⁾	● ⁽²⁰⁾		
Commerces et de services	● ⁽⁷⁾		● ⁽⁹⁾	● ^(3, 5 et 14)	● ^(3 et 5)	● ^(3, 5 et 14)	● ⁽⁵⁾		● ⁽¹⁸⁾	●	●	●		
Industrielle	● ⁽⁷⁾			● ⁽¹⁷⁾	● ⁽¹⁷⁾	● ⁽¹⁷⁾	● ⁽¹⁾			● ⁽¹⁾	● ⁽¹⁾	● ⁽¹⁾		
Publique et institutionnelle	● ⁽⁶⁾	● ⁽¹¹⁾		● ^(6 et 14)	● ⁽⁶⁾	● ^(6 et 14)	● ⁽⁶⁾	●		●	●	●	●	
Villégiature privé	● ⁽⁷⁾	● ⁽¹⁶⁾	● ⁽⁹⁾	● ⁽³⁾	● ⁽³⁾	● ⁽³⁾			●	●	●	●		
Villégiature commerciale		● ⁽¹⁰⁾	●	● ^(3 et 14)	● ⁽³⁾	● ^(3 et 14)	● ⁽²⁾							
Villégiature communautaire		● ⁽¹⁰⁾	● ⁽⁹⁾	● ^(3 et 14)	● ⁽³⁾	● ^(3 et 14)								
Abris sommaires	●	● ⁽¹⁰⁾		● ⁽¹⁴⁾	●	● ⁽¹⁴⁾								
Récréation intensive		●	● ⁽⁹⁾				●		●				●	
Récréation extensive	● ⁽¹²⁾	●	●	●	●	●	●	● ⁽¹²⁾	●	●	●	●	●	
Agriculture	●		●	●	●	●								
Exploitation des ressources forestières	●		● ⁽¹³⁾	● ⁽¹⁴⁾	●	● ⁽¹⁴⁾								
Exploitation des substances minérales	● ⁽⁸⁾	● ⁽¹⁵⁾	● ⁽¹⁵⁾	● ⁽⁸⁾	● ⁽⁸⁾	● ⁽⁸⁾	● ⁽¹⁵⁾							

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1297-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1214-22 – MODIFICATIONS REQUISES AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE DU PLAN D'URBANISME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement sur le plan d'urbanisme portant le numéro 1214-22 le 4 octobre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE les règlements 313-22 et 319-22 modifiant le règlement n° 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais sont entrés en vigueur les 12 et 11 septembre respectivement, suite à la réception de l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE, suite à l'entrée en vigueur des modifications au schéma d'aménagement et de développement, la Municipalité de Chelsea a l'obligation d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme afin d'en assurer la concordance au schéma;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Projet de règlement numéro 1297-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du plan d'urbanisme numéro 1214-22 – Modifications requises afin d'assurer la concordance du plan d'urbanisme au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation, tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1298-24 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – MODIFICATIONS REQUISES AFIN
D’ASSURER LA CONCORDANCE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AU
SCHÉMA D’AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES COLLINES-DE-
L’OUTAOUAIS**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d’une séance du conseil, le règlement intitulé, « Règlement numéro 1298-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 1215-22 – Modifications requises afin d’assurer la concordance du règlement de zonage au schéma d’aménagement de la MRC des Collines-de-l’Outaouais » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier le règlement de zonage numéro 1215-22 afin d’en assurer la concordance au schéma d’aménagement de la MRC des Collines-de-l’Outaouais, suite à des modifications apportées à ce dernier. Les modifications apportées sont les suivantes :

- Sur le plan de zonage, remplacer les limites du périmètre d’urbanisation de Farm Point par les nouvelles limites de ce périmètre;
- Remplacer la carte des zones de mouvements de masse de l’annexe 6 par la nouvelle carte adoptée par la MRC des Collines-de-l’Outaouais;
- Modifier l’article 3.1.7 afin d’ajouter les précisions correspondant aux modifications de la condition 5 incluse au schéma d’aménagement et au plan d’urbanisme.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1298-24

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – MODIFICATIONS REQUISES AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 le 4 octobre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE les règlements 313-22 et 319-22 modifiant le règlement n° 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais sont entrés en vigueur les 12 et 11 septembre respectivement, suite à la réception de l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE, suite à l'entrée en vigueur des modifications au schéma d'aménagement et de développement, la municipalité de Chelsea a l'obligation d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme afin d'en assurer la concordance au schéma;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage « P-20-010 1F » en annexe 1 du règlement de zonage numéro 1215-22 est modifié afin de démontrer les nouvelles limites du périmètre d'urbanisation de Farm Point, tel que démontré à l'annexe A.

ARTICLE 3

Le plan nommé « Contraintes naturelles – Municipalité de Chelsea » préparé par le Service de géomatique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en annexe 6 du règlement de zonage numéro 1215-22 est abrogé et remplacé par le plan nommé, « Contraintes naturelles – Municipalité de Chelsea » se trouvant à l'annexe B du présent règlement.

ARTICLE 4

L'article 3.1.7 intitulé « Superficie maximale des bâtiments commerciaux », de la section 3.1 « Implantation des bâtiments principaux », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Article 3.1.7 : Superficie maximale des bâtiments commerciaux

La superficie maximale d'implantation de tout nouveau bâtiment commercial est déterminée à la grille des spécifications. Toutefois, cette superficie maximale d'implantation ne peut excéder 1 500 mètres carrés pour un terrain desservi et 1 400 mètres carrés pour un terrain partiellement desservi.

Dans l'affectation multifonctionnelle, seuls les commerces et services à rayonnement local, desservant principalement l'aire d'affectation multifonctionnelle et les secteurs ruraux environnants sont autorisés et ces commerces ne peuvent excéder une superficie de 300 mètres carrés.

Toutefois, dans l'affectation multifonctionnelle, les commerces compatibles à l'industrie sont autorisés à l'intérieur de toute zone industrielle conformément à l'annotation (1) de la grille de compatibilité du plan d'urbanisme, et ce, sans restriction à l'égard de la superficie du bâtiment principal, ni restrictions relatives à leur aire de rayonnement.

ARTICLE 5

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 12^e jour du mois de mars 2024.

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 12 mars 2024

DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 12 mars 2024

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :.....

DATE DE L'ADOPTION :.....

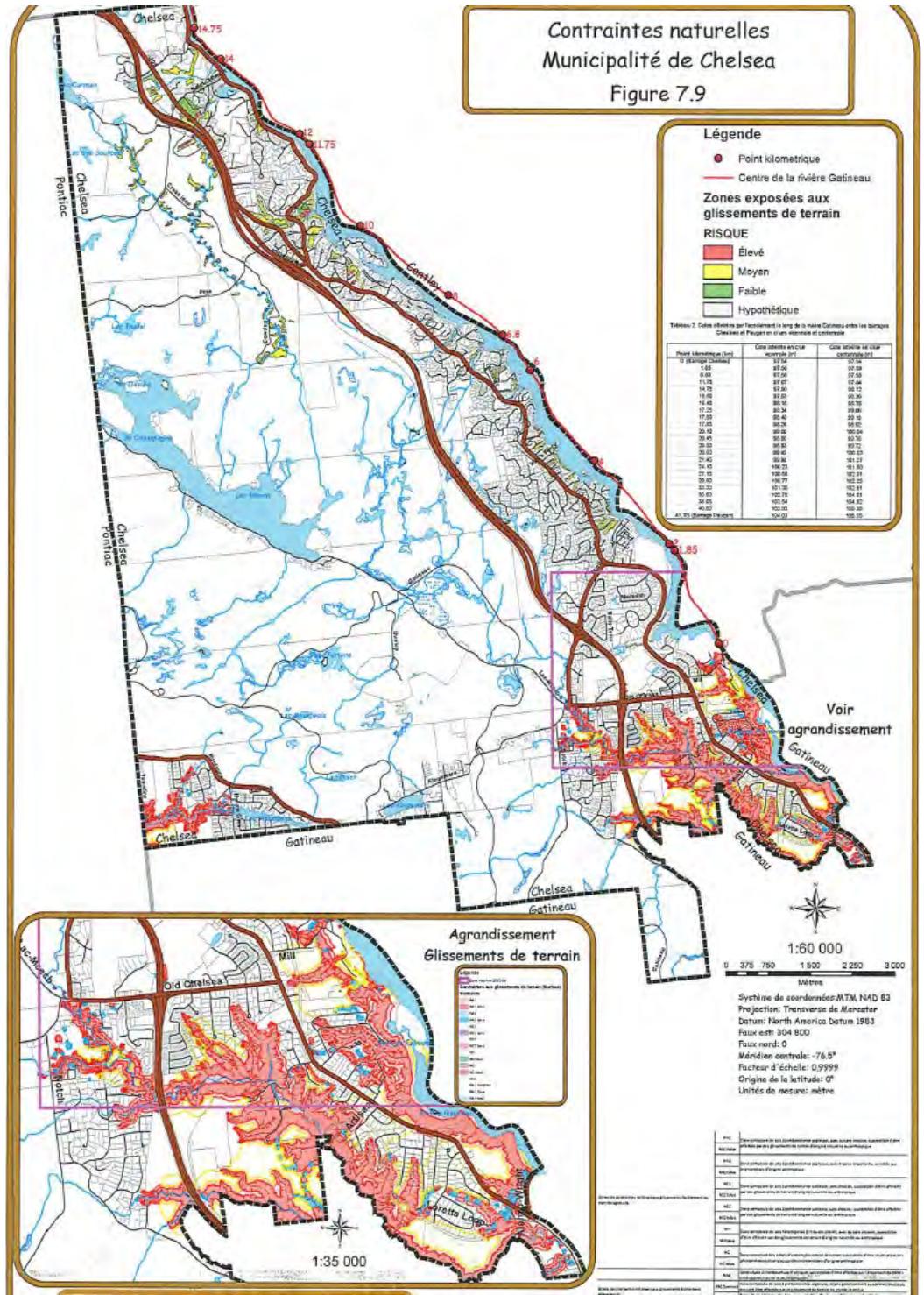
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....

DATE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC :. ...

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :.....

Annexe B
Projet de règlement numéro 1298-24

Modification de l'annexe 6



Me Sheena Ngalle Miano,
 Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
 Maire

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1298-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – MODIFICATIONS REQUISES AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 le 4 octobre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE les règlements 313-22 et 319-22 modifiant le règlement n° 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais sont entrés en vigueur les 12 et 11 septembre respectivement, suite à la réception de l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE, suite à l'entrée en vigueur des modifications au schéma d'aménagement et de développement, la Municipalité de Chelsea a l'obligation d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme afin d'en assurer la concordance au schéma;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Projet de règlement numéro 1298-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Modifications requises afin d'assurer la concordance du règlement de zonage au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation, tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1289-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT
CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22
– DISPOSITIONS VISANT À RÉDUIRE ET CONTRÔLER LES ÎLOTS DE
CHALEUR**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 le 4 octobre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a sanctionné le projet de loi 67 le 25 mars 2021, obligeant les municipalités à apporter, au plus tard le 25 mars 2024, toute modification à leur plan d'urbanisme afin d'y intégrer l'identification de toute partie du territoire municipal peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

ATTENDU QU'UN contrat a été octroyé à la firme Infrastructel et que cette dernière a compilé les cartes disponibles concernant les îlots de chaleur sur le territoire de la Municipalité de Chelsea ainsi que procédé à l'analyse de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QUE la firme a proposé des modifications réglementaires au plan d'urbanisme et aux règlements de zonage, construction, plan d'implantation et d'intégration architecturale et permis et certificats;

ATTENDU QUE, selon ce rapport, le règlement de zonage doit être modifié afin d'y inclure de nouveaux termes, d'introduire un nombre maximal de case de stationnement selon les usages, de revoir les normes d'aménagement minimales des aires de stationnement, de prohiber l'utilisation de gazon synthétique et de maximiser le nombre d'arbres plantés par terrain;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a aussi proposé des modifications afin de permettre une plus grande possibilité dans l'aménagement d'aires de stationnement intérieures et d'augmenter les coûts de compensation pour une case de stationnement;

ATTENDU QUE le comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 16 octobre 2023;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 8 novembre 2023;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 5 décembre 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 17 janvier 2024;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté le 6 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1289-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Dispositions visant à réduire et contrôler les îlots de chaleur », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1289-23

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – DISPOSITIONS VISANT À RÉDUIRE ET
CONTRÔLER LES ÎLOTS DE CHALEUR**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 le 4 octobre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a sanctionné le projet de loi 67 le 25 mars 2021, obligeant les municipalités à apporter, au plus tard le 25 mars 2024, toute modification à leur plan d'urbanisme afin d'y intégrer l'identification de toute partie du territoire municipal peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

ATTENDU QU'UN contrat a été octroyé à la firme Infrastructel et que cette dernière a compilé les cartes disponibles concernant les îlots de chaleur sur le territoire de la Municipalité de Chelsea ainsi que procédé à l'analyse de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QUE, selon ce rapport, le règlement de zonage doit être modifié afin d'y inclure de nouveaux termes, d'introduire un nombre maximal de case de stationnement selon les usages, de revoir les normes d'aménagement minimales des aires de stationnement, de prohiber l'utilisation de gazon synthétique et de maximiser le nombre d'arbres plantés par terrain;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a aussi proposé des modifications afin de permettre une plus grande possibilité dans l'aménagement d'aires de stationnement intérieures et d'augmenter les coûts de compensation pour une case de stationnement;

ATTENDU QUE le comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 16 octobre 2023;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 8 novembre 2023;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 5 décembre 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 17 janvier 2024;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté le 6 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Le terme « AIRE DE STATIONNEMENT INTÉRIEURE » est ajouté à l'article 1.3.1 intitulé « Terminologie », de la section 1.3 « Dispositions interprétatives », sous le terme « AIRE DE STATIONNEMENT » pour se lire comme suit :

AIRE DE STATIONNEMENT INTÉRIEURE

Il s'agit d'une aire de stationnement aménagée dans une structure bâtie, qu'elle soit étagée ou souterraine. En souterrain, un tel stationnement peut être situé au sous-sol (cave) d'un bâtiment ou sous sa cour, ou encore sous un espace public. Un stationnement étagé peut être intégré au bâtiment qu'il dessert ou alors occuper la totalité d'un bâtiment.

ARTICLE 3

Le terme « ARBRE MATURE » est ajouté à l'article 1.3.1 intitulé « Terminologie », de la section 1.3 « Dispositions interprétatives », sous le terme « ARBRE INDIGÈNE » pour se lire comme suit :

ARBRE MATURE

Arbre dont le développement est suffisamment avancé pour lui permettre de produire des semences et qui est en voie d'atteindre sa hauteur maximale.

ARTICLE 4

Le terme « INDICE DE CANOPÉE » est ajouté à l'article 1.3.1 intitulé « Terminologie », de la section 1.3 « Dispositions interprétatives », sous le terme « IMMUNISATION » pour se lire comme suit :

INDICE DE CANOPÉE :

Ratio entre la superficie d'une aire donnée couverte par la couronne des arbres et la superficie totale de l'aire donnée.

ARTICLE 5

Les dispositions numéro 2 applicables aux garages d'auto intégrés ou attenants du tableau 20 intitulé « Saillies ou éléments architecturaux autorisés ou prohibés dans les marges égales ou supérieures à 4,5 mètres », de l'article 3.9.2 intitulé « Saillies et éléments architecturaux dans une marge ou une cour », de la section 3.9 « Les marges et les cours », sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

2. Garage, remise ou abri d'auto intégré ou attenant	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----

ARTICLE 6

Le tableau 21 intitulé « Saillies ou éléments architecturaux autorisés ou prohibés dans les marges inférieures à 4,5 mètres », de l'article 3.9.2 intitulé « Saillies et éléments architecturaux dans une marge ou une cour », de la section 3.9 « Les marges et les cours », est abrogé et remplacé par le tableau suivant :

Tableau 11 - Saillies ou éléments architecturaux autorisés dans les marges inférieures à 4,5 mètres

Saillies ou élément architectural	Avant		Latérales		Arrière	
	Cour	Marge	Cour	Marge	Cour	Marge
1. Escaliers extérieurs découverts donnant accès au rez-de-chaussée ou au sous-sol (incluant les rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite) <i>* Aucun empiètement autorisé dans une marge de recul minimale de 1,50 m.</i>	Oui *	Oui *	Oui *	Oui *	Oui *	Oui *
Empiètement maximal autorisé	-	0,6 m	-	0,6 m	-	0,6 m
2. Garage, remise ou abri d'auto intégré ou attenant	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
3. Marquise, corniche, auvent, avant-toit (sans balcon)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Empiètement maximal autorisé	-	0,6 m	-	0,6 m	-	0,6 m
4. Cheminée d'une largeur maximale de 2 mètres faisant corps avec le bâtiment	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Empiètement maximal autorisé	-	0,6 m	-	0,6 m	-	0,6 m
5. Fenêtre en baie <i>* Aucun empiètement autorisé dans une marge de recul minimale de 1,50 m.</i>	Oui *	Oui *	Oui *	Oui *	Oui *	Oui *
Empiètement maximal autorisé	-	0,6 m	-	0,6 m	-	0,6 m
6. Balcon, galerie ou perron	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Empiètement maximal autorisé	-	0,6 m	-	0,6 m	-	0,6 m
7. Patio	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
8. Véranda	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non

ARTICLE 7

L'article 3.3.1 intitulé « Aménagement d'un garage privé intégré ou attenant », de la section 3.3 « Dispositions relatives à l'architecture des habitations », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Article 3.3.1 : Aménagement d'un garage privé intégré ou attenant

Lorsqu'un garage privé est intégré ou attenant au bâtiment principal, celui-ci fait partie intégrante du bâtiment principal. Pour être considérés comme attenants, l'un ou plusieurs des murs du garage privé doivent faire corps avec le bâtiment principal, soit être attenant sur une distance minimale de trois (3) mètres d'un ou des murs du bâtiment principal.

Le garage privé intégré ou attenant est autorisé aux conditions suivantes :

1. La hauteur du garage privé ne peut excéder celle du bâtiment principal (au faite du toit) sauf dans le cas où une ou des pièces habitables se retrouvent au-dessus;
2. La hauteur maximale d'une porte d'un garage privé est de trois mètres et dix (3,10) centimètres;
3. Dans les périmètres d'urbanisation, l'avancée maximale d'un garage d'auto intégré ou attenant par rapport à la façade principale du bâtiment principal est limitée à 1.5 mètre;
4. Un garage privé peut être converti en pièce habitable. La porte de garage doit être enlevée et remplacée par des fenêtres ou portes d'accès;

5. Lorsque la superficie du terrain est inférieure à 4 000 mètres carrés, la superficie d'implantation du garage intégré ou attenant ne doit pas excéder 40% de la superficie d'implantation du bâtiment principal;
6. Malgré le paragraphe 5, lorsque la superficie d'implantation du bâtiment principal est inférieure à 125 m², le garage intégré peut avoir une superficie d'implantation allant jusqu'à 50 m²;
7. Aucune superficie maximale n'est applicable lorsque la superficie du terrain est de 4 000 mètres carrés et plus;
8. Aucune superficie maximale n'est applicable pour les bâtiments multilogements ou mixtes avec un garage souterrain ou intégré au bâtiment;
9. Les marges de reculs sont les mêmes que celles applicables au bâtiment principal, sauf pour un garage souterrain entièrement aménagé sous le niveau du sol naturel.

ARTICLE 8

L'article 3.3.2 intitulé « Aménagement d'autres bâtiments accessoires intégrés ou attenants », de la section 3.3 « Dispositions relatives à l'architecture des habitations », est inséré à la suite de l'article 3.3.1 pour se lire comme suit :

Article 3.3.2 : Aménagement d'autres bâtiments accessoires intégrés ou attenants

Lorsqu'un bâtiment accessoire intégré ou attenant au bâtiment principal, autre qu'un garage privé, est intégré ou attenant, celui-ci fait partie intégrante du bâtiment principal. Pour être considérés comme attenants, l'un ou plusieurs des murs du bâtiment accessoire doivent faire corps avec le bâtiment principal, soit être attenant sur une distance minimale de trois (3) mètres d'un ou des murs du bâtiment principal.

Le bâtiment accessoire intégré ou attenant est autorisé aux conditions suivantes :

1. La hauteur du bâtiment accessoire ne peut excéder celle du bâtiment principal (au faite du toit) sauf dans le cas où une ou des pièces habitables se retrouvent au-dessus;
2. Dans les périmètres d'urbanisation, l'avancée maximale d'un bâtiment accessoire intégré ou attenant par rapport à la façade principale du bâtiment principal est limitée à 1.5 mètre;
3. Lorsque la superficie du terrain est inférieure à 4 000 mètres carrés, la superficie d'implantation du bâtiment accessoire intégré ou attenant ne doit pas excéder 40% de la superficie d'implantation du bâtiment principal;
4. Malgré le paragraphe 3, lorsque la superficie d'implantation du bâtiment principal est inférieure à 125 m², le bâtiment accessoire intégré ou attenant peut avoir une superficie d'implantation allant jusqu'à 50 m²;
5. Pour le calcul des superficies spécifiées aux paragraphes 3 et 4, il faut inclure tout bâtiment accessoire attenant, incluant les garages privés intégrés ou attenants de l'article 3.3.1, mais en excluant les abris d'autos;
6. Aucune superficie maximale n'est applicable lorsque la superficie du terrain est de 4 000 mètres carrés et plus;
7. Aucune superficie maximale n'est applicable pour les bâtiments multilogements ou mixtes avec un bâtiment accessoire intégré ou attenant au bâtiment;
8. Les marges de reculs sont les mêmes que celles applicables au bâtiment principal.

ARTICLE 9

L'article 5.1.8 actuel intitulé « Espaces de stationnement pour les personnes handicapées », de la section 5.1 « Obligation de fournir des aires de stationnement pour véhicules automobiles » est remplacé par l'article 5.1.8 suivant :

Article 5.1.8 : Nombre maximal de cases de stationnement

Pour les usages autres que résidentiel et agricole, le nombre maximal de cases de stationnement aménagées doit être limité à 150% du nombre minimal de cases de stationnement requis à l'article 5.1.6.

Pour classes d'usage « H4 » et « H5 » du groupe « Habitation (H) », le nombre maximal de cases de stationnement aménagées doit être limité à 175% du nombre minimal de cases de stationnement requis à l'article 5.1.6.

ARTICLE 10

L'article 5.1.8 intitulé « Espaces de stationnement pour les personnes handicapées », de la section 5.1 « Obligation de fournir des aires de stationnement pour véhicules automobiles » devient l'article 5.1.9.

ARTICLE 11

L'article 5.1.9 intitulé « Entreposage de la neige », de la section 5.1 « Obligation de fournir des aires de stationnement pour véhicules automobiles » devient l'article 5.1.10.

ARTICLE 12

L'article 5.1.10 intitulé « Fonds de compensation pour cases de stationnement », de la section 5.1 « Obligation de fournir des aires de stationnement pour véhicules automobiles » devient l'article 5.1.11 et se lira désormais comme suit :

Article 5.1.11 Fonds de compensation pour cases de stationnement

Malgré le caractère obligatoire des dispositions du présent règlement, lorsqu'il est physiquement impossible d'aménager le nombre suffisant de cases de stationnement, conformément aux dispositions du présent règlement, une compensation financière peut être versée à la Municipalité selon le nombre de cases de stationnement manquant afin de se conformer à la présente réglementation.

Une demande doit être présentée au comité consultatif d'urbanisme et de développement durable pour fin de recommandation au conseil municipal. Après étude, le conseil municipal peut décider d'accepter ou de refuser la demande.

Une demande de compensation pour cases de stationnement doit être accompagnée des plans et documents suivants :

1. Un plan qui démontre l'impossibilité physique de fournir le nombre de cases de stationnement exigé;
2. La somme à payer est calculée en multipliant le nombre de cases de stationnement manquant, par la somme de 5 000,00 \$.

Cette compensation ne soustrait pas de l'obligation d'aménager les cases de stationnement qu'il est physiquement possible de construire, conformément aux dispositions du présent règlement.

Si cette demande est acceptée, avec ou sans modification, la résolution doit mentionner la somme correspondante au paiement moyennant lequel cette compensation a été évaluée.

Les montants versés en guise de compensation seront déposés dans un fonds réservé à améliorer l'offre de stationnement sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 13

Le troisième paragraphe du premier alinéa de l'article 5.2.4 intitulé « Aménagement des aires de stationnement », de la section 5.2 « Dispositions relatives à l'aménagement des aires de stationnement pour véhicules automobiles », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

3. Dans la bande gazonnée ou autrement paysagée bordant toute aire de stationnement hors rue, un arbre feuillu à essence indigène d'un DHP d'au moins 60 mm au moment de leur plantation, doit être planté à chaque 10 mètres linéaire;

ARTICLE 14

Le troisième paragraphe du premier alinéa de l'article 5.2.6 intitulé « Dispositions applicables aux aires de stationnement de 5 cases et plus », de la section 5.2 « Dispositions relatives à l'aménagement des aires de stationnement pour véhicules automobiles », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

3. L'aire de stationnement doit prévoir des plantations d'arbres feuillus à essence indigènes de façon à respecter, à l'intérieur de l'aire de stationnement, un indice de canopée d'au moins 15 % lorsque les arbres auront atteint leur maturité. Le DHP minimal de chaque arbre au moment de la plantation est fixé à 60 mm.

ARTICLE 15

Le septième paragraphe du premier alinéa de l'article 5.2.7 intitulé « Dispositions applicables aux aires de stationnement de 10 cases et plus », de la section 5.2 « Dispositions relatives à l'aménagement des aires de stationnement pour véhicules automobiles », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

7. Un arbre feuillu à essence indigène d'un DHP d'au moins 60 mm ou un conifère d'une hauteur minimale de 2 mètres, au moment de la plantation, doit être planté à chaque 10 mètres linéaire dans l'îlot de verdure;

ARTICLE 16

L'article 5.2.8 intitulé « Dispositions applicables aux aires de stationnement intérieures », de la section 5.2 « Dispositions relatives à l'aménagement des aires de stationnement pour véhicules automobiles », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Article 5.2.8 Dispositions applicables aux aires de stationnement intérieures

Une aire de stationnement intérieure est autorisée pour tous les usages.

Une aire de stationnement souterraine doit respecter les dispositions suivantes :

1. Lorsque l'aire de stationnement souterraine n'est pas entièrement aménagée sous le niveau du sol naturel, le plancher du rez-de-chaussée du bâtiment sous lequel elle est aménagée ne peut être plus élevé que ceux des bâtiments environnants;
2. Aucun remblai n'est autorisé afin de permettre une aire de stationnement souterraine sauf si un tel remblai est requis pour ajuster le niveau du sol avec celui des terrains voisins;
3. L'aménagement d'une rampe d'accès à une aire de stationnement souterraine doit être réalisé conformément aux dispositions suivantes :
 - a) Aucune rampe d'accès ne doit débiter dans l'emprise de la rue;
 - b) Toute rampe comportant une pente supérieure à 10 % doit être recouverte d'un revêtement en béton strié ou une surface de béton pourvue d'un système de serpentins chauffants pour assurer l'absence de neige et de glace;

- c) Toute rampe ne peut avoir une pente de plus de 3 % à moins de 1,5 mètre des cases de stationnement;
- d) Toute rampe doit être pourvue d'un système de captation des eaux de ruissellement situé à la base de la rampe ou de l'allée d'accès et être entièrement localisée sur la propriété privée.

Une aire de stationnement étagée doit respecter les dispositions suivantes :

1. L'aire de stationnement ne peut être aménagée qu'au rez-de-chaussée du bâtiment;
2. L'aire de stationnement étagée ne peut être visible du chemin et doit être localisée derrière une ou des pièces dans lesquels sont exercés un usage principal;
3. L'aménagement d'une rampe d'accès à une aire de stationnement étagée doit être réalisée conformément aux dispositions suivantes :
 - a) Aucune rampe d'accès ne doit débiter dans l'emprise de la rue;
 - b) Toute rampe comportant une pente supérieure à 10 % doit être recouverte d'un revêtement en béton strié ou une surface de béton pourvue d'un système de serpentins chauffants pour assurer l'absence de neige et de glace;
 - c) Toute rampe ne peut avoir une pente de plus de 3 % à moins de 1,5 mètre des cases de stationnement;
 - d) Toute rampe doit être pourvue d'un système de captation des eaux de ruissellement situé à la base de la rampe ou de l'allée d'accès et être entièrement localisée sur la propriété privée.

ARTICLE 17

L'article 7.1.1 intitulé « Dispositions relatives à l'aménagement des espaces libres », de la section 7.1 « Dispositions générales », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Article 7.1.1 : Dispositions relatives à l'aménagement des espaces libres

Tout espace libre sur un terrain, c'est-à-dire les espaces non occupés par les bâtiments, les entrées charretières, le stationnement, les espaces naturels, la rive, les aires de services, etc. doit être végétalisé, entretenu et couvert soit de gazon, herbacées, de haies, arbustes, arbres, fleurs, rocailles, trottoirs ou allées en dalles de pierre japonaises ou autres matériaux similaires perméables.

L'utilisation de gazon synthétique est prohibée comme couvre-sol des espaces libres, sauf pour l'aménagement d'une aire de jeu ou d'un terrain de sport.

Tout trottoir ou allée privée pour piétons doit être composé d'un matériel perméable et ne doit pas excéder une largeur d'un 1 mètre. Les dalles de pierre espacées, dites aménagées en pas japonais, sont autorisés.

ARTICLE 18

L'article 7.3.1 intitulé « Quantité d'arbres à conserver et à planter », de la section 7.3 « Dispositions relatives à la plantation et à l'abattage d'arbres », ainsi que le tableau 50 intitulé « Nombre d'arbres à conserver ou, le cas échéant, à planter par classe d'usage », sont abrogés et remplacés par le texte et le tableau suivants :

Article 7.3.1 : Quantité d'arbres à conserver et à planter

Quiconque obtient un permis de construction pour un terrain vacant ou pour des travaux d'agrandissement ou de transformation d'un bâtiment existant doit conserver ou planter des arbres de façon à satisfaire les normes du présent article. Le propriétaire doit respecter cette obligation dans les 18 mois suivant la fin de la construction du bâtiment.

Pour l'application du présent article, les arbres sont définis comme suit :

1. Un arbre à conserver : une tige de 10 centimètres de diamètre minimum mesuré au DHP. Dans ce cas, les arbres à conserver devront être protégés lors des travaux de construction;
2. Un arbre à planter : une tige avec un DHP d'au moins 60 mm au moment de la plantation et pouvant atteindre une hauteur minimale de 10 mètres à maturité.

Tableau 50 - Nombre d'arbres à conserver ou, le cas échéant, à planter par classe d'usage

Groupe d'usage	Nombre d'arbres à conserver ou, le cas échéant, à planter	
Habitation, incluant les bâtiments mixtes « commercial-résidentiel »	Nombre minimal par superficie de terrain (excluant la superficie au sol des bâtiments principaux et accessoires) :	1 / 80 mètres carrés jusqu'à concurrence de 6 arbres par terrain.
	Nombre minimal en cour avant ⁽¹⁾⁽²⁾ :	1
	Nombre minimal en cour arrière :	2
	Total – nombre minimal :	3
Commerce	Nombre minimal par superficie de terrain (excluant la superficie au sol des bâtiments principaux et accessoires) :	1 / 80 mètres carrés
	Nombre minimal en cour avant ⁽¹⁾ :	1
	Total – nombre minimal :	3
Industrie	Nombre minimal par superficie de terrain (excluant la superficie au sol des bâtiments principaux et accessoires) :	8 / 1 000 mètres carrés
	Nombre minimal en cour avant ⁽¹⁾ :	3
	Total – nombre minimal :	6
Public et institutionnel	Nombre minimal par superficie de terrain (excluant la superficie au sol des bâtiments principaux et accessoires) :	8 / 1 000 mètres carrés
	Nombre minimal en cour avant ⁽¹⁾ :	3
	Total – nombre minimal :	3
Récréatif	Nombre minimal par superficie de terrain :	8 / 1 000 mètres carrés
	Nombre minimal en cour avant ⁽¹⁾ :	3
	Total – nombre minimal :	6

⁽¹⁾ Ne s'applique pas lorsque la profondeur de la cour adjacente à la rue est de moins de 2 mètres. Dans ce cas, les plantations d'arbres exigés doivent être remplacées par la plantation d'arbustes.

⁽²⁾ Pour les habitations unifamiliales en structure contiguë ou jumelée, le nombre d'arbres en cour avant peut être réduit à un arbre pour deux unités mitoyennes

ARTICLE 19

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 12^e jour du mois de mars 2024.

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 5 décembre 2023

DATE DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 5 décembre 2023

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :..... 17 janvier 2024

DATE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 6 février 2024

DATE DE L'ADOPTION :..... 12 mars 2024

NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....

DATE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC :

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :.....

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1290-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT
CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION
NUMÉRO 1217-22 – DISPOSITIONS VISANT À RÉDUIRE ET CONTRÔLER
LES ÎLOTS DE CHALEUR**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de construction portant le numéro 1217-22 le 31 août 2022 et qu'il est entré en vigueur le 25 octobre 2022;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a sanctionné le projet de loi 67 le 25 mars 2021, obligeant les municipalités à apporter, au plus tard le 25 mars 2024, toute modification à leur plan d'urbanisme afin d'y intégrer l'identification de toute partie du territoire municipal peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

ATTENDU QU'UN contrat a été octroyé à la firme Infrastructel et que cette dernière a compilé les cartes disponibles concernant les îlots de chaleur sur le territoire de la Municipalité de Chelsea ainsi que procédé à l'analyse de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QUE la firme a proposé des modifications réglementaires au plan d'urbanisme et aux règlements de zonage, construction, plan d'implantation et d'intégration architecturale et permis et certificats;

ATTENDU QUE, selon ce rapport, le règlement de construction doit être modifié afin d'y spécifier les revêtements de toits autorisés et les conditions pour la construction de toits verts;

ATTENDU QUE le comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 16 octobre 2023;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 8 novembre 2023;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 5 décembre 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 17 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1290-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de construction numéro 1217-22 – Dispositions visant à réduire et contrôler les îlots de chaleur », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1290-23

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1217-22 – DISPOSITIONS VISANT À
RÉDUIRE ET CONTRÔLER LES ÎLOTS DE CHALEUR**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de construction portant le numéro 1217-22 le 31 août 2022 et qu'il est entré en vigueur le 25 octobre 2022;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a sanctionné le projet de loi 67 le 25 mars 2021, obligeant les municipalités à apporter, au plus tard le 25 mars 2024, toute modification à leur plan d'urbanisme afin d'y intégrer l'identification de toute partie du territoire municipal peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

ATTENDU QU'UN contrat a été octroyé à la firme Infrastructel et que cette dernière a compilé les cartes disponibles concernant les îlots de chaleur sur le territoire de la Municipalité de Chelsea ainsi que procédé à l'analyse de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QUE la firme a proposé des modifications réglementaires au plan d'urbanisme et aux règlements de zonage, construction, plan d'implantation et d'intégration architecturale et permis et certificats;

ATTENDU QUE, selon ce rapport, le règlement de construction doit être modifié afin d'y spécifier les revêtements de toits autorisés et les conditions pour la construction de toits verts;

ATTENDU QUE le comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 16 octobre 2023;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 8 novembre 2023;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 5 décembre 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 17 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

L'article 2.2.3 actuel intitulé « Traitement des surfaces extérieures », de la section 2.2 « Dispositions relatives à l'architecture d'un bâtiment » est remplacé par l'article 2.2.3 suivant :

Article 2.2.3 : Matériaux de revêtement extérieur autorisés pour les toits

Seuls les matériaux de revêtement de toiture suivants sont autorisés :

1. Pour les toits en pente :
 - a) les bardeaux d'asphalte et de cèdre;
 - b) les toitures multicouches;
 - c) les tuiles de terre cuite et imitation fabriquée de béton, d'acier ou d'aluminium;
 - d) la tôle à toiture galvanisée et non émaillée;
 - e) les métaux émaillés;
 - f) les toitures végétalisées.
2. Pour les toits plats ou les toits dont la pente est inférieure à 10 % :
 - a) les toitures végétalisées;
 - b) un matériau de couleur blanche, un matériau peint de couleur blanche ou recouvert d'un enduit réfléchissant ou d'un ballast, de couleur blanche;
 - c) un matériau dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 82, attesté par les spécifications du fabricant ou par un avis d'un professionnel;
 - d) une combinaison de revêtements identifiés au présent paragraphe.
3. Pour toute toiture d'un balcon, d'une galerie ou d'un avant-toit :
 - a) l'ensemble des matériaux autorisés aux paragraphes 1. et 2. du présent article;
 - b) les feuilles thermodurcissables de plastique polyester renforcées, non colorées ou blanches translucides;
 - c) les matériaux de vinyle de polymère et de toile conçus spécifiquement à cet effet.

ARTICLE 3

L'article 2.2.4 actuel intitulé « Murs ignifuges », de la section 2.2 « Dispositions relatives à l'architecture d'un bâtiment » est remplacé par l'article 2.2.4 suivant :

Article 2.2.4 : Dispositions relatives aux toitures végétalisées

Une toiture végétalisée doit respecter les conditions suivantes :

1. le bâtiment est de construction incombustible;
2. la pente du toit n'excède pas 17 %;
3. la construction de la toiture végétalisée est réalisée selon les règles de l'art, en respectant la mise à jour la plus récente des Critères techniques visant la construction de toits végétalisés, produit par le Gouvernement du Québec. ».

ARTICLE 4

L'article 2.2.3 intitulé « Traitement des surfaces extérieures », de la section 2.2 « Dispositions relatives à l'architecture d'un bâtiment » devient l'article 2.2.5.

ARTICLE 5

L'article 2.2.4 intitulé « Murs ignifuges », de la section 2.2 « Dispositions relatives à l'architecture d'un bâtiment » devient l'article 2.2.6.

ARTICLE 6

L'article 2.2.5 intitulé « Forme des bâtiments », de la section 2.2 « Dispositions relatives à l'architecture d'un bâtiment » devient l'article 2.2.7.

ARTICLE 7

L'article 2.2.6 intitulé « Bâtiment en forme de demi-cylindre », de la section 2.2 « Dispositions relatives à l'architecture d'un bâtiment » devient l'article 2.2.8.

ARTICLE 8

L'article 2.2.7 intitulé « Obstruction du trottoir ou de la voie publique », de la section 2.2 « Dispositions relatives à l'architecture d'un bâtiment » devient l'article 2.2.9.

ARTICLE 9

L'article 2.2.8 intitulé « Bâtiments mixtes », de la section 2.2 « Dispositions relatives à l'architecture d'un bâtiment » devient l'article 2.2.10.

ARTICLE 10

L'article 2.2.9 intitulé « Bâtiments mixtes », de la section 2.2 « Garage attenant » devient l'article 2.2.11.

ARTICLE 11

L'article 2.2.10 intitulé « Appareils de combustion », de la section 2.2 « Garage attenant » devient l'article 2.2.12.

ARTICLE 12

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 12^e jour du mois de mars 2024.

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 5 décembre 2023

DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 5 décembre 2023

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :..... 17 janvier 2024

DATE DE L'ADOPTION :..... 12 mars 2024

NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....

DATE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC :.

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :.....

7.6) DIVERS / VARIOUS

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

DEMANDE DE PROLONGATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) DES DÉLAIS EXIGÉS EN VERTU DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (LAU) POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1299-24, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1216-22

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de lotissement numéro 1216-22, lequel est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté le règlement numéro 319-22, modifiant le règlement n° 273-19, édictant le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, lequel est entré en vigueur le 11 septembre 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a l'obligation d'apporter des modifications à son règlement de lotissement numéro 1216-22 afin d'en assurer la concordance au SAD révisé dans un délai de 6 mois selon les exigences de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 1299-24, modifiant le règlement de lotissement 1216-22, a été présenté pour recommandation au comité consultatif d'urbanisme et de développement durable le 7 février 2024;

ATTENDU QUE certains lots situés dans une courbe pouvaient autrefois desservir des lots d'une largeur de 20 m dans un cul-de-sac et de 22,5 m dans une courbe ayant un rayon inférieur ou égal à 50 mètres, alors que le SAD révisé exige désormais 45 mètres au minimum;

ATTENDU QUE cette nouvelle exigence aura l'effet de réduire la quantité de lots potentiels qui auraient pu être créés dans un chemin en courbe ou au bout d'un cul-de-sac et par conséquent aura un impact majeur sur des projets immobiliers qui sont en développement depuis plusieurs années;

ATTENDU QU'EN guise de courtoisie et de transparence, la Municipalité de Chelsea souhaite envoyer un avis aux promoteurs immobiliers qui pourraient être concernés afin de les avertir des impacts de cette modification réglementaire sur leur projet de lotissement respectif;

ATTENDU QUE le délai maximum autorisé pour une modification ayant pour objectif d'assurer la concordance à un SAD est la moitié du délai de 6 mois prévu par la LAU, c'est-à-dire un délai de trois mois;

ATTENDU QUE le conseil demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'accorder à la Municipalité de Chelsea une prolongation de 3 mois des délais exigés en vertu de la LAU, c'est-à-dire jusqu'au 11 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/l conseiller et résolu que la Municipalité de Chelsea demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'accorder à la Municipalité une prolongation de 3 mois pour adopter le règlement modificateur numéro 1299-24, modifiant le règlement de lotissement numéro 1216-22 afin d'en assurer la concordance au SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présent autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**DEMANDE DE CORRECTION CADASTRALE – 39, CHEMIN RAMSAY –
DISTRICT ÉLECTORAL 5**

ATTENDU QUE les propriétaires du 39, chemin Ramsay ont acquis la propriété sise au 39, chemin Ramsay le 11 avril 2003, avant la rénovation cadastrale et que celle-ci était alors constituée de deux lots : le lot 20B-11-1 (lot 3 031 517 actuel) et une partie du lot 20B (étant une parcelle de terrain le long du chemin de fer située entre celui-ci, la rivière Gatineau et le chemin Ramsay);

ATTENDU QUE le deuxième lot n'a pas été créé lors du dépôt du cadastre du Québec le 29 novembre 2005 et que cette parcelle s'est retrouvée incluse dans le lot 3 031 620 au cadastre du Québec, qui a été remplacé par le lot 4 790 320 au cadastre du Québec, étant la propriété de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE les propriétaires du 39, chemin Ramsay désirent récupérer leur terrain en frontage de la rivière Gatineau;

ATTENDU QU'UNE correction cadastrale ferait en sorte qu'une partie du chemin Ramsay serait fusionné avec le lot appartenant aux propriétaires du 39, chemin Ramsay, telle que démontré au projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Steve Tremblay, dossier 1628, minute 7603, daté du 13 février 2022;

ATTENDU QUE les propriétaires du 39, chemin Ramsay désirent récupérer uniquement la portion du lot qui résulterait de la correction cadastrale et que pour ce faire, une opération cadastrale doit être effectuée et que la municipalité cède une portion du lot 4 790 320 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les propriétaires du 39, chemin Ramsay s'engagent à payer les frais d'arpentage et de notaire applicables pour la réalisation de l'opération cadastrale et la cession du lot;

ATTENDU QUE les propriétaires du 39, chemin Ramsay s'engagent aussi à déplacer le quai existant sur le terrain qui leur reviendra;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil s'engage à céder une portion du lot 4 790 320 au cadastre du Québec aux propriétaires du 39, chemin Ramsay.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tous les frais liés à cette demande sont aux frais des propriétaires du 39, chemin Ramsay.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

9) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**ENGAGEMENT À RÉALISER UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU
(PGA-EAU)**

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

ATTENDU QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

ATTENDU QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

ATTENDU QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

ATTENDU QUE les municipalités qui s'engagent d'ici le 1^{er} avril 2024 par résolution à réaliser un PGA-EAU à livrer d'ici le 31 décembre 2026 pourront bénéficier d'assistance et accompagnement dans l'élaboration du PGA ainsi que de majorations au niveau des aides financières conclues dans le cadre du programme PRIMEAU 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion des actifs en eau (PGA-EAU) et s'engage à le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**10) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE
COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORTS,
CULTURE AND COMMUNITY LIFE**

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12th, 2024, ordinary sitting

**APPUI AU PROCESSUS DE CERTIFICATION COLLECTIVITÉ
VÉLOSYPATHIQUE**

ATTENDU QUE le Plan de transport actif de Chelsea a été adopté par le conseil municipal lors de la session ordinaire du 1^{er} décembre 2014 par la résolution 354-14;

ATTENDU QUE selon la vision du Plan de transport actif, la municipalité désire encourager le transport actif par des aménagements urbains qui répondent aux besoins des usagers;

ATTENDU QUE le développement d'un réseau cyclable utilitaire fait partie des solutions pour réduire la congestion routière et les gaz à effet de serre dans la communauté, tout en contribuant à améliorer la mobilité des résidents en les encourageant à participer à un mode de vie actif;

ATTENDU QUE la certification Collectivité vélosympathique peut être une valeur ajoutée pour une municipalité au même titre que les certifications Municipalité amie des enfants et Municipalité amie des aînés;

ATTENDU QUE Vélo Québec accompagne gratuitement les collectivités qui désirent renouveler leur adhésion au mouvement VÉLOSYPATHIQUE;

ATTENDU QUE la municipalité désire renouveler la certification pour 2024 et que pour ce faire, une résolution doit être entérinée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil appuie le processus de certification Collectivité vélosympathique.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

FRAIS D'ABONNEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE POUR LES NON-RÉSIDENTS

ATTENDU QUE les résidents de Chelsea peuvent s'abonner et profiter des services de la bibliothèque municipale de Chelsea sans frais;

ATTENDU QUE présentement les non-résidents de Chelsea peuvent aussi emprunter des documents (avec certaines restrictions) de la bibliothèque municipale de Chelsea et ce, sans frais;

ATTENDU QUE les bibliothèques municipales du Québec et de l'Ontario demandent des frais de membre individuel ou par famille pour les non-résidents;

ATTENDU QU'après avoir comparé les frais d'abonnement de quelques municipalités du Québec et de l'Ontario, les frais moyens sont de 20,00 \$ par année pour un abonnement individuel et de 40,00 \$ par année pour un abonnement familial pour les non-résidents;

ATTENDU QUE ces frais ont été jugés acceptables et adaptés à la réalité de la bibliothèque municipale de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil approuve les nouveaux frais d'abonnement annuel de la bibliothèque municipale de Chelsea pour les non-résidents à raison de 20,00 \$ par année pour un abonnement individuel et de 40,00 \$ par année pour un abonnement familial.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**REMERCIEMENTS POUR UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES
LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE –
MADAME CATHERINE KNIGHT**

ATTENDU QUE Madame Catherine Knight siège à titre de membre votant du comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire depuis le mois de mai 2020;

ATTENDU QUE Madame Catherine Knight a remis sa démission par courriel le 6 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil adresse ses sincères remerciements à Madame Catherine Knight pour sa précieuse collaboration au sein du comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire ainsi que son implication bénévole dans la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

12) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – CAPITAINE JONATHAN LÉVEILLÉE

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, a reçu une demande écrite datant du 22 janvier 2024 de la part de M. Jonathan Léveillée indiquant qu'il demande un congé sans solde d'un an, à partir du 22 janvier 2024;

ATTENDU QUE l'entente entre les pompiers de l'Association des pompiers et pompières du Service de sécurité incendie et la Municipalité de Chelsea fut adoptée par le conseil en 2019 par la résolution numéro 285-19;

ATTENDU QUE l'Association des pompiers et pompières du Service de sécurité incendie a acheminé un courriel au directeur soulignant leur accord audit congé;

ATTENDU QUE M. Léveillée a complété à ce jour près de 19 années de service;

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, recommande au conseil d'accepter cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil accepte la demande d'un congé sans solde de M. Jonathan Léveillée pour une période d'un an, et ce, à partir du 22 janvier 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – POMPIER LOUIS-GEORGES
GAULIN**

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, a reçu une demande écrite datant du 14 septembre 2023 de la part de M. Louis-Georges Gaulin indiquant qu'il demande un congé sans solde d'un an, à partir du 19 septembre 2023;

ATTENDU QUE selon l'article 21 de l'entente, M. Gaulin répond aux prérequis et exigences dudit article;

ATTENDU QUE M. Gaulin a complété à ce jour près de 12 années de service au moment de sa demande;

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, recommande au conseil d'accepter cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil accepte la demande d'un congé sans solde de M. Louis-Georges Gaulin pour une période d'un an, et ce, à partir 19 septembre 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 mars 2023 / March 12, 2023 ordinary sitting

EMBAUCHE – POMPIERS ET POMPIÈRES À TEMPS PARTIEL

ATTENDU Qu'il y a lieu de remplacer les pompiers et pompières qui ont quitté le Service de sécurité incendie depuis les trois dernières années;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder à l'embauche de nouveaux pompiers et pompières à temps partiel afin de répondre aux appels d'urgence et au programme de prévention;

ATTENDU QUE l'objectif est d'avoir un nombre suffisant de pompiers habiletés et disponibles afin d'avoir un nombre optimal, efficace et sécuritaire lors du déploiement et lors d'interventions d'urgence;

ATTENDU QUE l'embauche permet également d'atteindre et de respecter certains objectifs du schéma de couverture de risque en matière d'incendie;

ATTENDU QUE le 15 septembre 2023, le service de sécurité incendie a affiché une offre d'emploi de pompier et pompière à temps partiel;

ATTENDU QUE trente-huit (38) candidatures ont été reçues et dix-sept (17) des candidats ont réussi toutes les étapes du processus de sélection;

ATTENDU QUE les pompiers et pompières embauchés auront une période de probation d'un an (12 mois) à partir de la date officielle de leur embauche;

ATTENDU QU'ILS doivent atteindre et maintenir un niveau de performance optimal selon le service de sécurité incendie dont un niveau minimal de présences aux appels et aux pratiques afin de maintenir leur lien d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que sur la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, et de la responsable des ressources humaines, Mme Ghislaine Grenier, les personnes suivantes soient embauchées à titre de pompier ou pompière à temps partiel, et ce, à compter des dates inscrites entre parenthèses :

Rodrigo Miyake Roca (12 mars 2024)
Martin Arnold (13 mars 2024)
Pierrick Poulin (14 mars 2024)
Morgan Sahuc (15 mars 2024)
Alexandre Maurier (16 mars 2024)
Mathieu Jolicoeur (17 mars 2024)
Jean-Samuel Lapointe (18 mars 2024)
Lucas Robertson (19 mars 2024)
Tyler Brennan (20 mars 2024)
Christian Patry (21 mars 2024)
Alexandre Deforge (22 mars 2024)
Samuel Maurier (23 mars 2024)

Nicolas Bissonnette (24 mars 2024)
Adam Roberge Magnan (25 mars 2024)
Émile Laramée (26 mars 2024)
Justine Dumas (27 mars 2024)
Samuel Rozon (28 mars 2024)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

**ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DU
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité incendie chapitre S-3.4*, est applicable au Québec;

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a été adopté par le ministre de la sécurité publique en date du 27 août 2010;

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais fut révisé et approuvé le 4 octobre 2017 par le MSP et la MRC;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre de la Municipalité de Chelsea a été adopté par la même occasion;

ATTENDU QUE selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

ATTENDU QUE le rapport d'activités fut préparé par le Directeur du Service de sécurité incendie et distribué à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que sur la recommandation du Directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, le conseil accepte le rapport d'activités 2023, tel que présenté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

AUTORISATION DE CONCLURE DES ENTENTES EN CAS DE SINISTRES MAJEURS OU AUTRES ÉVÈNEMENTS PORTANT ATTEINTE À LA SÉCURITÉ ET AU BIEN-ÊTRE DES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

ATTENDU QUE la municipalité désire conclure des ententes de collaboration avec des organismes, des commerçants, des fournisseurs locaux ainsi que des services de sécurité incendie et des municipalités limitrophes afin d'acquérir ou de faire la location de biens et produits, de fournitures, d'équipements, de salles/locaux, etc. lors de sinistre afin de venir en aide aux résidents;

ATTENDU QUE les municipalités sont les premiers responsables de la sécurité civile sur leur territoire en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q.,c. S-2.3);

ATTENDU QUE la municipalité a la compétence dans le domaine de la sécurité selon la *Loi sur les compétences municipales* (Chapitre C-47.1);

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre (*Loi sur la sécurité civile chapitre S-2.3, a. 194*) s'applique à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise le Service de sécurité incendie et la direction générale de conclure des ententes en cas de sinistres majeurs ou autres événements portant atteinte à la sécurité et au bien-être des citoyens de la Municipalité de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 12 mars 2024 / March 12, 2024, ordinary sitting

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que cette session
ordinaire soit levée.